

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE EL- HARRACH**  
MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME  
DE MAGISTER EN SCIENCES AGRONOMIQUES  
Spécialité : Economie Rurale  
Option : Développement Rural

***Premiers effets de la politique de  
renouveau agricole et rural sur la filière  
blés en Algérie***

Présenté par l'étudiant:

**M.YAHIAOUI Zineddine**

Directeur de recherche : M.CHEHAT Foued, Professeur, ENSA  
12 juillet 2012

Jury : Président : M.BEDRANI Slimane, Professeur Agrégé, ENSA Examineurs : Mlle BRABEZ Fatima, Maître de Conférences de classe A. M. KIHAL Omar, Maître de Conférences de Classe A, ENSA. M. OMARI Chérif, Maître Assistant de Classe A, ENSA. Invité : M. BOUKERROU. Ali, Directeur Financier de l'OAIC.



# Table des matières

Dédicace . . .	5
Remerciements . . .	6
Résumé . . .	7
Summary . . .	8
ص خ لم . . .	9
Abréviations . . .	10
Introduction et problématique . . .	12
<b>CHAPITRE I. Cadre d'analyse des Politiques publiques . . .</b>	<b>23</b>
I- L'évolution des politiques publiques agricoles et les différentes mutations économiques . . .	23
I-1 Introduction . . .	23
I-2 Périodisation des réformes des politiques agricoles, durant les années 80 et 90 . . .	23
II- Evaluation quantitative et qualitative du Plan National de Développement Agricole « PNDA » . . .	25
II- 1- La Genèse du PNDA . . .	25
II-2 .L'Avènement de la Politique du Renouveau Agricole et Rurale « PRAR » . . .	39
<b>Chapitre II. Situation générale de la filière blés en Algérie . . .</b>	<b>43</b>
I Le Marché International des Blés . . .	43
I-1. Introduction . . .	43
I-2 .Historique du marché des Blés . . .	43
I-3. Le Fonctionnement du Marché International des Blés . . .	44
Conclusion . . .	49
II- . Fonctionnement interne du marché des blés . . .	50
Introduction . . .	50
Conclusion . . .	61
III . Situation de l'offre et de la demande des blés . . .	62
III-1 .Tendances d'évolution de la consommation alimentaire en Algérie . . .	62
III-2 .Evolution de la production des blés durant la décennie 90 . . .	63
III-3- .Contexte actuel de la filière Blés en Algérie . . .	64
Conclusion . . .	68
<b>Chapitre III . Evaluation des résultats de la Politique du Renouveau agricole et son impact sur la filière blés en Algérie . . .</b>	<b>70</b>
I- .Méthodes D'évaluation Qualitative et Quantitative des Programmes Du Renouveau Agricole Et Rural . . .	70
I-1 Phase 1. Analyse des résultats des programmes de la Politique Agricole du RAR, ses Forces et Faiblesses . . .	70
I-2 Phase II. Observation et de constat . . .	90
I-3 Phase III. Approche multidisciplinaire, d'analyse d'impacts des politiques sur la Filière blés par la Chaîne Globale de Valeur 'CGV' . . .	93
Conclusion . . .	104
<b>Conclusion Générale et Recommandations . . .</b>	<b>106</b>

<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES . .</b>	<b>109</b>
<b>Annexes . .</b>	<b>111</b>
Annexes N° 1. Définition de la grille de Jones . .	111
Annexe N° 2 .Définitions . .	112
Annexe N° 3 .Statistiques céréales 1876-2009 (Blé dur, Blé Tendre, Orge, Avoine). . .	112
<b>Annexe N° 4.</b> Place de l'Algérie parmi les principaux pays producteurs de Blé dans le Monde 1939. . .	118
Annexe N° 5. Moulins de Hodna, M'Sila, ERIAD . .	119
Annexe N° 6. Semoulerie d'Arris ERIAD . .	120
Annexe N° 7. Semoulerie Batna ERIAD . .	121
Annexe N° 8. Nouvelle gamme de Moissonneuse Batteuse fabriquée localement de marque 'SAMPO' PMAT 2011. . .	122
Annexe N° 9. Culture de blé tendre dans la région de Sétif . .	122
Annexe N°10. Décret fixant le statut de l'OAIC. . .	123
Annexe N° : 11 Cartes de la céréaliculture . .	124

## Dédicace

*A la mémoire de mon père à qui je dois tout dans la vie, A ma mère, que dieu lui prête santé et longue vie, A mon épouse pour son soutien continu et à mes enfants, que dieu les garde, A mes sœurs, A tous mes amis qui se reconnaîtront, A mes collègues du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Je leur dédie ce modeste travail.*

## Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à :

Monsieur le Professeur Slimane BEDRANI, qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider ce jury,

Mon Directeur de thèse, Monsieur F.CHEHAT, pour avoir accepté d'encadrer ce travail et pour ses précieux conseils,

Mes remerciements vont également à Melle F.BRABEZ et Monsieur O. KIHAL, et Monsieur C.OMARI, qui, ont accepté de juger ce modeste travail.

A Monsieur A.BOUKERROU. Directeur Financier de l'OAIC, et à l'ensemble des cadres de l'OAIC, qui m'ont aidé à réaliser ce travail,

Que Monsieur Sid Ahmed FERROUKHI, trouve ici l'expression de mes vifs remerciements pour son aide.

A tous mes collègues du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à Moualek Rafik, pour son soutien moral.

A l'ensemble du département d'économie rurale de l'INA.

Et enfin à tous mes amis, qui se reconnaîtront et qui m'ont soutenu lors de la finalisation de ce travail.

---

## Résumé

Le développement de l'agriculture algérienne est au centre des préoccupations nationales et des stratégies de développement économique. Le défi relevé par les pouvoirs publics est d'accroître la productivité et la production des filières stratégiques, notamment celle des Blés, en vue de couvrir les besoins de la population et assurer la sécurité alimentaire et la souveraineté nationale.

En effet, la crise économique qui a sévi en 2008, a joué un rôle important en faisant planer l'incertitude sur l'économie mondiale, en contribuant à la fluctuation des cours des produits agricoles, ce qui a amené les pouvoirs publics à mettre en place de nouvelles stratégies.

Dans ce cadre, le thème ayant trait à notre étude, a porté sur les premiers effets de la politique du renouveau agricole et rural sur la filière blés.

Le gouvernement a mis en œuvre en 2008, une politique de renouveau agricole et rural afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs assurant la sécurité alimentaire, à savoir, l'augmentation de la production des produits de base, l'accroissement des rendements, la sécurisation des revenus des agriculteurs, l'amélioration de la qualité et la diminution de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Pour ce faire, des moyens financiers conséquents ont été mobilisés et consacrés principalement aux investissements, à la modernisation des moyens de production, à la valorisation des produits agricoles et au soutien des prix à la consommation.

Il ressort de l'évaluation des premiers résultats de cette politique, un impact significatif sur la production des blés, les rendements, la productivité, ainsi que sur le mode d'organisation et de fonctionnement de cette filière. Une dynamique globale de l'ensemble des maillons de la filière blés a été constatée en termes de développement et d'intégration.

### MOTS CLES :

Filière- Blés- OAIC – ERIAD- Politique de renouveau agricole et rural- Effets- Régulation- Marché- Institutions- Acteurs- Public-Privé.

## Summary

The development of Algerian agriculture is a central concern of national and economic development strategies. The challenge for governments is to increase productivity and production of strategic sectors in particular, that of wheat, to cover the needs of the population and ensure food security and national sovereignty.

Indeed, the economic crisis that occurred in 2008 played an important role in making casts uncertainty over the global economy, contributing to fluctuations in agricultural prices, which led the public to be able to open new strategies. In this context, the theme relating to our study focused on the first effects of the renewal policy on agricultural and rural sector wheat.

The government has implemented in 2008, a policy of agricultural and rural renewal in order to achieve a number of objectives to ensure food security, namely, the increased production of commodities, higher yields, securing farmers' incomes, improving quality and reducing dependence vis-à-vis the outside.

To do this, substantial financial resources were mobilized and allocated mainly to investment, modernization of the means of production, processing agricultural produce and support of consumer prices.

It appears from the evaluation of initial results of this policy, a significant impact on the production of wheat, yields, productivity and, on the organizational structure and functioning of this sector. A global dynamic of all the links in the chain wheat was found in terms of development and integration.

## ص خ لم

تتمية لزراعة في جزر هو من أهم الأهداف في استراتيجيات تنمية لوطنية والاقتصادية والتحدى الذي توجبه لحكومات هو زيادة الإنتاجية والإنتاج في قطاعات الإستراتيجية على وجه لخصوص القمح، لتغطية لتياجات السكان وضمان الأمن الغذائي ولسياسة لوطنية .

في الواقع، لعبت الأزمة الاقتصادية لعام 2008، دورا هاما في جعل القمح يلقى على الاقتصاد العالمي، وللمساهمة في تقلبات لأسعار لمنتجات لزراعية، والتي أدت بالسلطات لعمومية إلى وضع استراتيجيات جديدة .

في هذا السياق، إن موضوع دراستنا يركز على الآثار الأولى لسياسة لتجديد لزراعي ولريفي على القمح .

ونفذت لحكومة في عام 2008، سياسة لتجديد لزراعي ولريفي من أجل تحقيق عدد من الأهداف لضمان الأمن الغذائي، وهي زيادة الإنتاج من لسلح الأساسية، زيادة لغلّة، تأمين دخل لمزارعين تحسين لاجودة وتقليل الاعتماد على لخارج .

للقيام بذلك، تم تعبئة موارد مالية كبيرة، خصصت أساسا إلى لتحديث، والاستثمار في وسائل الإنتاج، وتجهيز لمنتجات لزراعية ودعم أسعار لمواد الاستهلاكية .

و يبدو من تقييم نتائج الأولية لهذه لسياسة، أن لها تأثير كبير على إنتاج القمح ولمحاصيل، والإنتاجية، وعلى لهيكل لتنظيمي وسير هذا القطاع . وتم كذلك ملاحظة ديناميكية شاملة من جميع لروابط في سلسلة قطاع القمح من حيث التنمية والتكامل .

## Abréviations

- **BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
- **CF** : Conservateurs des Forêts
- **CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
- **CRMA** : Caisse Régionale de Mutualité Agricole
- **CGCI** : Caisse de Garantie des Crédits
- **CNUED** : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- **CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
- **CTW** : Comité Technique de wilaya
- **IFS** : Institutions Financières Intermédiaires
- **MADR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- **DSA** : Direction des Services Agricoles
- **OAIC** : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
- **CCLS** : Coopératives de céréales et de légumes secs
- **CARC** : Cellule d'Animation Rurale Communale
- **UCC** : Union des Coopératives de Céréales
- **UCA** : Union des Coopératives Agricoles
- **CIC** : Conseil Interprofessionnel des Céréales
- **CRIC** : Comités Régionaux Interprofessionnels des Céréales
- **SGP CEGRO** : Société de Gestion des Participations de l'Etat, filière céréales
- **SGP PRODA** : Société de Gestion des Participations de l'Etat
- **SGP SGDA** : Société de Gestion des Participations de l'Etat
- **PNDA** : Plan National de Développement Agricole
- **PNDAR** : Plan National de Développement Agricole et Rural
- **PPDRI** : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
- **PPLCD** : Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification
- **ITGC** : Institut Technique des Grandes Cultures
- **INPV** : Institut National de Protection des Végétaux
- **ERIAD's** : **Entreprise** des Industries Alimentaires de Céréales et Dérives.
- **ONILEV** : Office National Interprofessionnel des Légumes, des Fruits et des Viandes
- **ONTA** : Office National des Terres Agricoles
- **ONIL** : Office National Interprofessionnel du Lait
- **ONAB** : Office National des Aliments du Bétail
- **GIPLAIT** : Groupe Industriel des productions Laitières
- **UNCOD** : Conférence des Nations Unies sur la désertification
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce
- **FAO** : Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation
- **FMI** : Fonds Monétaire International

- **ONS** : Office National des Statistiques
- **DA** : Dinar Algérien
- **US\$** : Dollars Américains
- **CGV** : Chaîne Globale de Valeur
- **IDHEAP** : Institut des Hautes Etudes en Administration Publique
- **PAC** : Politique Agricole Commune
- **EAI** : Exploitation Agricole Individuelle
- **EAC** : Exploitation Agricole Collective
- **FNDA** : Fonds National de Développement Agricole
- **FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
- **FDRMVTCT** : Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur par la Concession
- **FLDDPS** : Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe
- **FPZPP** : Fonds pour la Promotion Zoo Sanitaire et la Protection Phytosanitaire
- **FNDA** : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole
- **FNDA** : Fonds National de Régulation de la Production Agricole
- **FGPPA** : Fonds de Garantie des Prix des Produits Agricoles
- **FGCA** : Fonds de Garantie des Calamités Agricoles
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **SYRPALAC** : Système de Régulation des Produits à Large Consommation
- **SI-PSRR** : Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural
- **SNADDR** : Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Durable
- **PRCHAT** : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et sur l'Assistance Technique
- **PAI** : Pôles Agricoles Intégrés
- **PRAR** : Politique de Renouveau Agricole et Rural
- **CEE** : Communauté Economique Européenne
- **PMA** : Pays les Moins Avancés
- **PED** : Pays En Développement
- **CCB** : Commission Canadienne des Blés
- **DSASI** : Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information
- **SNTF** : Société Nationale de Transport Ferroviaire
- **CPE** : Conseil des Participations de l'Etat
- **CBOT** : Chicago Board Of Trade
- **EPIC** : Entreprise Publique à caractère Industriel et Commercial
- **SAU** : Surface Agricole Utile
- **%** : Pourcentage

## Introduction et problématique

Le développement de l'agriculture algérienne est au centre des préoccupations nationales et des stratégies de développement socio économique. Le défi relevé par les pouvoirs publics pour le secteur de l'agriculture, est d'accroître la productivité et la production des filières stratégiques notamment, les blés, en vue de couvrir les besoins de la population et pouvoir assurer la sécurité alimentaire du pays.

L'Etat Algérien n'a cessé, depuis l'indépendance de se considérer et d'être considéré comme responsable de l'alimentation de base de la population.<sup>1</sup>

Considérant la structure du modèle de consommation alimentaire algérien, dans lequel le poids nutritionnel et symbolique de la semoule et du pain était et reste essentiel,<sup>2</sup> le rôle nourricier de l'Etat a suscité des politiques céréalières qui ont varié selon les conjonctures et les orientations économiques.

Dans cette optique, le gouvernement Algérien a mis en œuvre depuis 2008, une nouvelle politique de renouveau agricole et rural PRAR, afin d'atteindre des objectifs, que sont l'augmentation de la production des produits de large consommation, l'amélioration de la qualité, l'accroissement des rendements, l'amélioration des revenus des agriculteurs, la diminution de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et la souveraineté nationale.

Cette politique, trouve son ancrage dans la loi d'orientation agricole de 2008, et a été considérée comme la feuille de route pour la relance de l'agriculture, basée sur des instruments d'orientation agricole (schémas d'orientation agricole au niveau régional, national, plans et programmes de développement agricole et rural, instruments d'encadrement du foncier agricole), d'une part, et sur des mesures financières incitatives, d'autre part.

Dans le but d'assurer un développement agricole durable multidimensionnel, tant agricole, économique, social que, culturel et environnemental, la politique de renouveau agricole rural a été orientée, essentiellement vers :

- Le développement et l'intensification des productions agricoles dont les blés, les légumes secs, les fourrages, le lait, les viandes, etc. ;
- La valorisation et la préservation des ressources naturelles ;
- L'adaptation des systèmes de production et la résorption de la jachère ;
- La mise en valeur des terres ;
- Le reboisement et la valorisation des zones de montagnes ;
- La protection de la steppe et des zones de parcours ;
- Le développement de l'agriculture saharienne et oasisienne ;
- La modernisation des villages et l'émergence de l'emploi rural.

La stratégie mise en œuvre s'articule autour de la mise en synergie de toutes les potentialités ayant trait au secteur de l'agriculture et l'accompagnement de l'agriculteur, créateur de

<sup>1</sup> A. Bencharif, C. CHAULET, F. Chehat, M.Kaci, Z.SAHLI, La filière Blé en Algérie, CIHEAM, 1996.

<sup>2</sup> F.Chehat, , La filière Blé en Algérie, CIHEAM, 1996.

richesse, afin de moderniser son outil de travail et pouvoir améliorer sa productivité et sa production au niveau des différentes filières agricoles.<sup>3</sup>

Sur le plan du développement de la filière Blés, tous les efforts ont été consacrés pour l'encadrement technique et économique, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs et ce, à tous les niveaux et échelons pour soutenir le plan de relance de cette filière stratégique, qui se sont traduits par de bonnes productions, au cours des campagnes agricoles, 2009,2010 et 2011.

Ces résultats, sont l'aboutissement de beaucoup mesures organisationnelles et incitatives mises en place en 2008, dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural.

Durant la période 2008/2011, une priorité a été accordée aux filières stratégiques, notamment, pour les blés, à travers :

- La mobilisation des finances, capacités techniques et matérielles pour l'encadrement des campagnes céréalières ;
- Les livraisons dans les délais des intrants au niveau des CCLS ;
- La disponibilité abondante des semences;
- La mise en place d'un guichet unique au niveau des CCLS, pour octroyer les crédits de campagne RFIG et fournisseur,
- L'intensification des campagnes de sensibilisation et d'information.

De ce qui précède, notre problématique gravite autour de la question de recherche centrale, ci-après :

Quels sont les premiers effets de la politique du renouveau agricole et rural sur l'équilibre interne offre/demande des blés, ainsi que sur le fonctionnement de la filière blés et les relations entre les acteurs?

De cette question principale découlent plusieurs questions complémentaires :

- Comment se sont traduites les réformes sur la filière blés en Algérie depuis 1994 ?
- Jusqu'à, quel stade ont abouti ces réformes ?
- La mise en œuvre de ces réformes a-t-elle influé sur le fonctionnement de la filière et comment?
- De quelle manière a évolué la filière blés durant la période 2000 à 2008 ?
- Quelle est l'évaluation qualitative de la politique du renouveau agricole sur la filière blés en Algérie ?

A partir de notre problématique, trois hypothèses de recherche se déclinent comme suit :

### **HYPOTHESE 1**

Les mutations économiques touchant la filière blés en Algérie durant **les années 90**, ont comporté des modifications institutionnelles, qui ont laissé de nouvelles initiatives aux privés.

Cette transition a conduit, au passage de monopôle d'Etat vers une situation d'économie concurrentielle dans la filière des blés. Mais, on assiste actuellement à un retour de l'Etat, qui se caractérise par l'intervention et le soutien à la consommation des prix de ce dernier, suite à l'instabilité des prix sur le marché international.

### **HYPOTHESE 2**

---

<sup>3</sup> O.ZEGHOUE. revue technique et scientifique de l'ITGC,N° 55, deuxième semestre 2010.

Le dispositif institutionnel mis en place **à la fin des années 90**, s'est retrouvé confronté à la problématique de la régulation des approvisionnements du marché des blés, ce qui a amené à la redéfinition des rôles de tous les acteurs de la filière. Ceci, a imposé de **nouvelles formes de coordination**, afin de satisfaire la demande en grains, définir les prix et améliorer les conditions de commercialisation.

La redéfinition de l'intervention de l'Etat dans le secteur n'impliquera pas uniquement les acteurs traditionnels de cette filière, mais aussi **d'autres agents économiques**, notamment le conseil interprofessionnel des céréales et les comités régionaux interprofessionnels des céréales.

### **HYPOTHESE 3**

La politique du renouveau agricole et rural engagée depuis 2008, s'est caractérisée par un nouveau mode de gestion dans la filière blés en Algérie. Ces résultats, pourraient avoir des effets positifs sur l'offre nationale en blés.

#### **Vérification des hypothèses :**

Pour pouvoir confirmer ou infirmer nos hypothèses, il est nécessaire d'analyser ce qui se rapporte :

- aux stratégies d'interventions publiques dans le secteur agricole ;
- à l'état des lieux détaillé de la filière blés ;
- aux mécanismes et instruments financiers et techniques d'intervention de l'Etat dans la filière blés ;
- aux résultats de la politique du renouveau agricole et rural PRAR.

#### **Méthodologie et outils d'analyses :**

Le présent travail de recherche consiste à faire, une exploration de la filière blés en Algérie, et de cerner les différents maillons de la filière, notamment, l'évolution de la production, sa structuration, le segment de la transformation, le fonctionnement du marché et le rôle de ses acteurs. Il s'agit, de faire un diagnostic et un état des lieux élargi de la filière, pour évaluer les forces et faiblesses et mesurer de ce fait, les impacts des politiques agricoles sur la filière blés en Algérie. Cela concerne aussi, la définition des rôles des principaux intervenants, notamment, les céréaliculteurs, coopératives, OAIC, CCLS, ERIADs et opérateurs privés.

A cet effet, des entretiens ont été menés auprès de l'OAIC, des entreprises publiques ERIADs et des opérateurs.

**Afin de vérifier les hypothèses émises**, et répondre à notre problématique, **nous avons adopté une méthodologie qui se base principalement**, sur l'évaluation qualitative des politiques publiques et sur l'analyse filière.

***Nous tenons à rappeler également, que dans notre travail de recherche, nous nous sommes intéressés essentiellement, aux deux espèces céréalières principales, pour la consommation humaine, que sont le blé dur et le blé tendre (voir annexe 2).***

Notre étude s'est déroulée en trois phases distinctes :

**Phase 1 :** Cette phase a été consacrée à la recherche bibliographique qui nous a permis de faire la synthèse de la littérature sur le sujet, d'affiner notre problématique, de formuler les hypothèses vérifiables et d'élaborer notre méthodologie d'analyse.

**Phase 2 :** Cette phase a été consacrée à des enquêtes menées auprès des responsables en charge de l'exécution des programmes de développement de la filière blés

et de mise en œuvre des politiques publiques, à savoir le MADR, l'OAIC, la BADR, les CCLS, les ERIADs, ainsi que des agriculteurs céréaliers.

Ces enquêtes nous ont permis d'obtenir :

- Les textes et décrets promulgués ;
- Les programmes sectoriels mis en œuvre ;
- Les données statistiques et économiques ;
- Les stratégies et programmes de développement des entreprises ;
- Les indicateurs micro-économiques.

**Phase 3** : Cette phase a été consacrée à l'utilisation de certaines méthodes d'évaluation.

En premier lieu, nous avons procédé à une lecture de la littérature, sur la base d'une recherche bibliographique et d'enquêtes de terrain basées sur des entretiens avec les différents responsables au niveau de l'administration et les établissements publics (MADR, OAIC, BADR, ERIADs et privés), se rapportant au cadre théorique de notre sujet.

Nous avons ensuite essayé, de définir et de cerner le champ d'intervention publique, à travers les méthodes d'évaluation des politiques publiques, et de mesurer les enjeux et défis auxquels doivent faire face les pouvoirs publics.

On s'est proposé aussi, d'utiliser **l'approche d'analyse filière** et de rappeler les différentes conceptions théoriques de la filière et de l'organisation de la filière, qui nous permettra d'identifier les différents « nœuds » privilégiés qui conditionnent l'ensemble des segments de la filière.

Au terme de notre étude, on a eu recours à la méthode d'analyse, par la Chaîne Globale de Valeur.

Dans ce cadre, il est important de rappeler quelques concepts de base et des définitions de la filière agroalimentaire, des politiques publiques et des Théories néo-institutionnelles notamment, celle des coûts de transaction.

L'analyse des politiques publiques est, beaucoup plus complexe dès lors que, si, l'on cherche à mesurer **les résultats** d'une politique, il faut repérer, ce qui est imputable à cette politique et ce qui ne l'est pas.

Les politiques publiques occupent une place centrale dans l'action de l'Etat, elles constituent le principal moyen d'intervention des gouvernements. Elles leur permettent de se retrouver au plus proche des préoccupations des populations à la tête desquelles, ils ont été placés.<sup>4</sup>

Nous citerons quelques définitions à titre d'illustration :

L'institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), institut suisse, définit les politiques publiques comme « l'ensemble des décisions et des actions prises par des acteurs institutionnels et sociaux en vue de résoudre un problème collectif » (Saidoune R., 2009).

Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, dans leur ouvrage « Les Politiques Publiques »,<sup>5</sup> nous proposent une autre définition : « programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique ».

---

<sup>4</sup> M .MOUALEK Rafik, « Evaluation d'une politique publique : cas des projets de proximité de lutte contre la désertification », Mémoire de Magistère en sciences agronomiques, ENSA, 2011

<sup>5</sup> Meny Yves et Thoenig Jean-Claude, 1989, « Les politiques publiques », Paris, PU.

Stephen Brooks dans *Public Policy in Canada*,<sup>6</sup> la définit comme étant « ce large corps d'idées et de valeurs au sein duquel les gouvernements prennent leur décisions et agissent ou restent inactifs sur certains thèmes ou problèmes ».

La définition de Brooks contient un certain nombre de points importants :

« ...large corps d'idées et de valeurs... »

La politique publique devrait refléter les valeurs sous-jacentes de la société. L'une des principales difficultés est précisément de les identifier, surtout lorsque des valeurs non seulement différentes mais contradictoires ont cours dans divers secteurs de la société.

L'élaboration d'une politique publique nécessite que l'on détermine des priorités et que l'on trouve des compromis entre les différentes valeurs.

« ... prennent leurs décisions... »

La politique n'est pas quelque chose d'abstrait : il s'agit de prendre des décisions pour résoudre un problème ou répondre à une question ayant une certaine importance pour la société.

3.« ...agissent ou restent inactifs... »

Une politique publique est mise en œuvre à travers certains types d'actions qui peuvent prendre la forme de lois, de règlements et de programmes. La décision de ne rien faire est en soi un choix politique.

En outre, on n'a procédé à une description minutieuse des structures et des comportements des agents et de leur environnement institutionnel.

Nous aurons également, à analyser la typologie dynamique des formes relationnelles qui coexistent sur le marché du blé et le cadre institutionnel pour pouvoir comprendre ainsi, la nature des formes de gouvernance (qui règlent les rapports entre Etat et opérateurs économiques).

Nous avons, étudié et essayé de comprendre l'approche de la rationalisation des politiques publiques à travers une évaluation des politiques publiques, notamment par une analyse séquentielle<sup>7</sup>, qui vise à répondre à une double question : comment naissent, se transforment les politiques publiques, à travers quel processus politique administratif ? Et comment fonctionne le système d'organisation public et privé à travers lequel est élaboré une politique publique (acteurs, stratégies, organisation des institutions et organisations professionnelles) ?

Dans cette optique, nous nous sommes basés aussi, dans notre travail, de l'étude de la grille séquentielle d'analyse des politiques publiques présentée, ci-dessous, qui comporte cinq phases se caractérisant chacune par des activités concrètes et qui peuvent produire des interactions entre elles. (Voir annexe 1).

Aussi, à chaque phase correspond un système d'action spécifique.<sup>8</sup>

L'analyse séquentielle, conduit à considérer la décision comme un moment spécifique isolée des autres phases de l'action publique.

a) L'analyse classique de la décision publique recourt à une approche séquentielle et linéaire, procédant du haut vers le bas (*top-down*).

---

<sup>6</sup> BROOKS, Stephen, *The Public Policy in Canada: An Introduction*; 1989 -

<sup>7</sup>

<sup>8</sup> Charles Jones, grille d'analyse séquentielle, dans *An Introduction to the Study of Public Policy* Etats Unis, (1970) ,

Elle a connu un essor particulièrement important à partir des **années 70**, car elle offrait un cadre d'analyse général des politiques publiques. Cette approche séquentielle est formulée par les étapes suivantes:

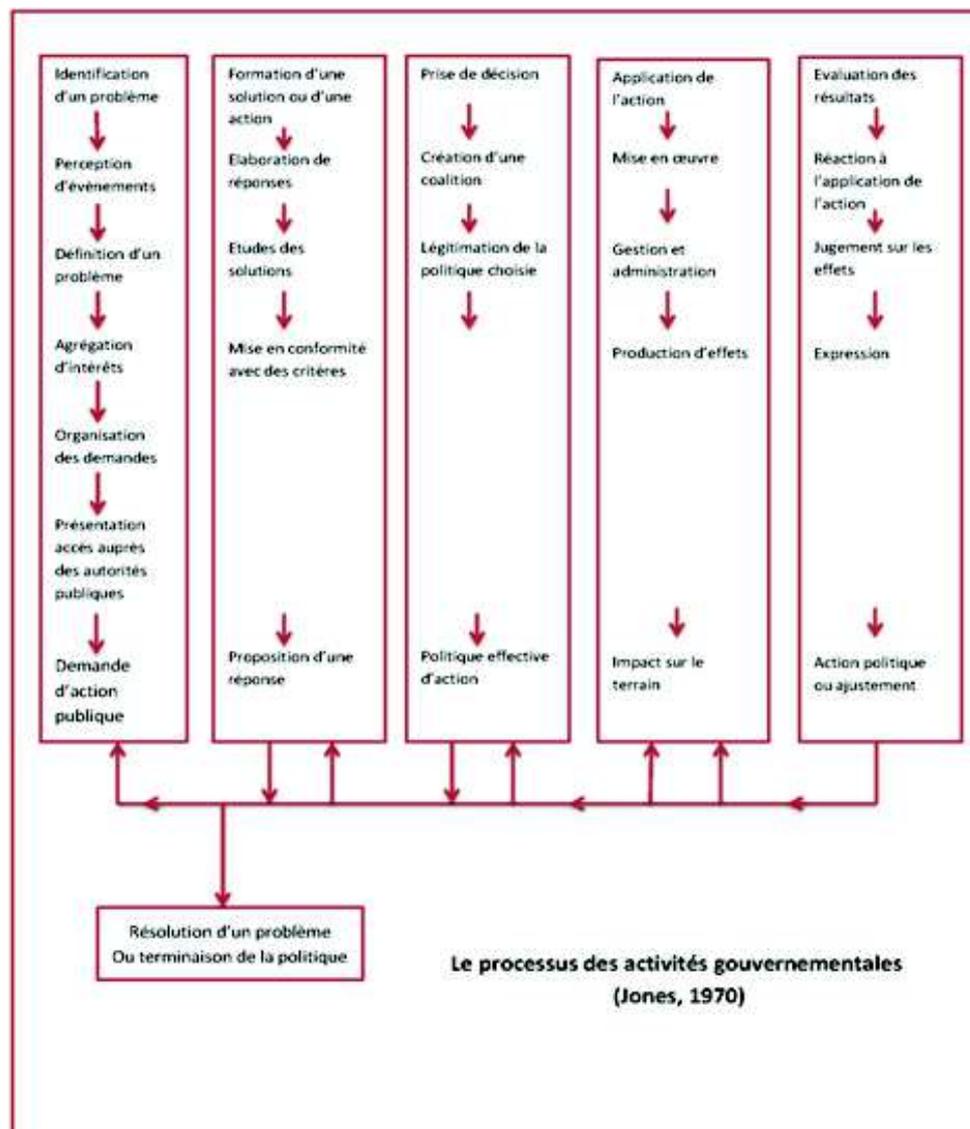
- l'identification du problème ;
- le développement de la politique :
  - la formulation ;
  - la décision ;
- la mise en œuvre ;
- l'évaluation ;
- la terminaison (résolution du problème, arrêt de la politique).

Comme on peut le lire, lors de la phase de développement, **Charles Jones** distingue :

- la formulation : moment où plusieurs solutions possibles sont produites et envisagées ;
- la décision : moment où une solution précise est sélectionnée en fonction des contraintes politiques et institutionnelles pesant sur l'action publique.

Par conséquent, le moment de la décision se trouve isolé du reste de la politique mise en œuvre.

b) Dans le modèle séquentiel, la décision est considérée comme un acte isolé. Elle est perçue sous sa forme idéale de choix politique indépendamment de ses conditions spatio-temporelles de production.



La grille séquentielle de Jones

Concepts de filière et formes de coordination du marché :

Dans l'économie des filières agricoles et agro-alimentaires, le concept de filière est utilisé de façon diverse. On distingue aussi plusieurs conceptions de la filière :

1<sup>ère</sup> définition de la filière par J.C. Montigaud :

« C'est l'ensemble des activités étroitement imbriquées, liées verticalement par l'appartenance à un même produit (ou des produits très voisins) et dont la finalité consiste à satisfaire le consommateur [...] »

L. Malassis, donne une définition plus claire sur la notion de filière, il considère que :

« La filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou groupe de produits) au sein de l'appareil agro-alimentaire, elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition) et au transfert du produit

jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière à son stade final »<sup>9</sup>.

Pour notre travail, nous considérons la filière comme un Méso-Système<sup>10</sup>, qui implique une cohérence assurée par des institutions politiques, économiques et financières.

Il nous semble néanmoins, que le cadre méthodologique dénommé **Global Value Chain Analysis (Chaîne Globale de Valeur)**, dont l'un des promoteurs est G. Gereffi (Gereffi and Korzeniewicz, 1994), est une tentative intéressante à la fin de l'analyse, afin de fédérer sinon unifier les approches. En effet, la CGV, d'une part intègre les approches sociopolitiques de la production et du marché (Granovetter, 1985), qui apparaissent de plus en plus prégnantes dans l'organisation des filières et, d'autre part, prend en compte la dimension géostratégique de la mondialisation.

Par mondialisation (ou *globalization* en anglo-américain), on entend ici : internationalisation croissante des échanges de toute nature (commerce de biens et services, mouvements de capitaux, flux humains et informationnels), accompagnée d'une réorganisation de l'espace territorial à l'échelle mondiale. Comme l'a fort bien démontré S. Berger (Berger, 2005), cette réorganisation se fait à 3 niveaux : macro-économique (les accords gouvernementaux multilatéraux), méso-économique (les filières) et micro-économique (les entreprises) et s'inscrit dans le contexte général de la libéralisation économique.<sup>11</sup>

### Les Institutions

Il paraît essentiel, de préciser les notions d'institutions. C. Menard définit la notion d'institution comme étant :

« Un ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques, sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation et d'utilisation de ressources pourront s'effectuer. »

Les institutions, comme le souligne C. Menard, ne sont pas des mécanismes de coordination, mais elles définissent les conditions socio-historiques dans lesquelles ces mécanismes peuvent s'instaurer.

Ce sont des mécanismes régulateurs de fonctions économiques caractérisées par des relations où intervient une composante de pouvoir, de rapport de forces, entre individus ou entre groupes d'individus.

Dans notre étude, on va essayer de définir les structures types, fondées sur la combinaison de relations de classes ou de groupes d'intérêt, de manière à identifier des formes pures d'exercice du pouvoir économique (structures socio-institutionnelles types).

### Les marchés

---

<sup>9</sup> L. Malassis : Economie de la Production et de la Consommation (Méthodes et Concepts) – Ed. Cujas – 1996 - Paris

<sup>10</sup> Méso-système : système Médian. L'analyse méso-économique des filières : garde son intérêt pour une vision Globale.

<sup>11</sup> Abdelhamid Bencharif \* et Jean-Louis Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur, Montpellier 2007.

Le concept de marché est défini par C. Menard comme étant « un mécanisme de transfert des droits de propriété »<sup>12</sup>.

Pour désigner les opérations de transferts dans un marché ou économie de marché, nous devons prendre en compte les comportements des agents, où la notion de coordination apparaît importante.

### Les organisations

Selon Claude. Menard « les organisations ont la capacité à modifier les règles du jeu interne, parfois dans de très courts délais ».

Le cadre qui définit l'organisation comporte une composante volontaire, y compris dans le court terme ; ce qui les différencie des institutions et des marchés.

En d'autres termes,<sup>13</sup> « l'institution se caractérise par le fait qu'elle réagit à des contraintes structurelles en produisant de nouvelles contraintes, et le marché par le fait qu'il concerne les mécanismes d'ajustement de choix effectués sous contraintes, des contraintes essentiellement conjoncturelles, l'organisation apparaît alors à la charnière des deux dimensions. »

Ainsi, les notions qui expliquent l'existence des organisations font appel à la notion de coûts de transaction.<sup>14</sup>

Ces coûts sont définis par C. Menard, comme étant « les coûts de fonctionnement du système d'échange et dans le cadre d'une économie de marché, ce qu'il en coûte de recourir au marché pour procéder à l'allocation de ressources ».

Les opérateurs exercent leurs activités au sein de la filière en maintenant des relations organisées dans le cadre du marché et des relations de type contractuel permettant aux opérateurs (publics et privés) de coordonner leurs achats et leurs ventes<sup>15</sup>.

Pour analyser ces formes de coordination entre les acteurs de la filière, les théories de l'Agence, les coûts de transaction et des conventions peuvent être ainsi envisagés.

### Théorie des Contrats

Dans l'optique néo-institutionnelle, une grande partie des transferts est décentralisée entre agents, et s'opère par le biais de **contrats**. **Ces contrats**, sont généralement incomplets pour de multiples raisons : incertitude trop élevée, rationalité des agents limitée, asymétries d'information trop fortes, coût d'établissement des contrats<sup>16</sup>.

<sup>12</sup> Selon A. Alchian : un droit de propriété est un droit, reconnu et protégé par la société, d'user librement d'un bien économique, sous certaines restrictions.

<sup>13</sup> Claude. Menard, 1995.

<sup>14</sup> Selon Claude. Menard (1995) : l'analyse théorique des coûts de transaction, conduit à justifier, la présence des organisations en économie de marché.

<sup>15</sup> Il s'agit de producteur de céréales, petites et moyennes entreprises de transformation.

<sup>16</sup> Le néo-institutionnalisme se développe essentiellement depuis les années 1980, sur la base des travaux fondateurs (Oliver Williamson, naît en 1932 à Superior, une petite ville du Wisconsin, USA), sur les modes d'organisation structurant une économie de marché et la logique sous-jacente aux arbitrages entre ces modes, L'approche qui en résulte est fondée sur le concept unificateur de coûts de transaction, et se déploie dorénavant dans l'ensemble des sciences juridiques et sociales. L'expression « néo-institutionnalisme » a été introduite par Oliver Williamson, pour démarquer l'analyse émergente du « vieil » institutionnalisme américain des Thorstein Veblen, John Commons, Wesley Mitchell et de leurs disciples, tout en prenant des distances avec une

Le monde du contrat est décrit de diverses façons<sup>17</sup>. Il peut s'agir d'un monde de :

1. Planification ;
2. Promesse ;
3. Concurrence ;
4. Gouvernance ou (arrangement privé).

Il s'agit de savoir laquelle de ces explications est la plus applicable. Un tel choix dépend des hypothèses comportementales qui se rattachent à un échange et des attributs économiques du bien ou du service en question.

L'étude de l'organisation économique dépend de façon critique de deux hypothèses comportementales. Quelles compétences cognitives et quelles propensions à la recherche d'intérêt personnel sont-elles imputées aux agents humains engagés dans l'échange ? L'économie des coûts de transaction fait l'hypothèse que **les agents humains** possèdent une rationalité limitée, où le comportement est « intentionnellement rationnel, mais seulement de façon limitée » et s'adonnent à l'opportunisme qui est une condition de recherche de l'intérêt personnel avec tromperie.

L'économie des coûts de transaction affirme de plus que, la dimension la plus critique pour décrire les transactions est la condition de spécificité des actifs.

Les parties prenantes à un échange supporté par des investissements non négligeables en actifs spécifiques à la transaction sont effectivement engagées dans une relation mutuelle d'échange bilatéral. Harmoniser l'interface contractuelle qui réunit les parties, pour ainsi réaliser l'adaptabilité et promouvoir la continuité, devient la source d'une réelle valeur économique.

### **Théorie de l'Agence**

Selon E. Brousseau (1993), la théorie de l'Agence s'intéresse à la mise au point de contrats bilatéraux dans le cas où il n'y a pas d'harmonie informationnelle entre les deux parties contractantes.

Elle explique comment le détenteur de pouvoir (principal) a des décisions à prendre (et il est un donneur d'ordres), mais il n'est pas assuré ni du bien-fondé de sa décision ni de sa bonne exécution par les agents exécutants, en raison des difficultés d'information<sup>18</sup>.

Dans un contexte en forme de relation d'Agence, dans quelle logique économique, un Etat mal informé poursuit l'objectif de maximisation du bien-être collectif.

La question est celle des relations entre le pouvoir décisionnel et l'Agent qui a un pouvoir informationnel. La théorie de l'Agence fait apparaître les contrats comme un système de rémunération qui permet de résoudre l'ensemble des problèmes lorsqu'il n'y a pas d'harmonie informationnelle quand ils coopèrent.

### **Théorie néo-institutionnelle des coûts de transaction**

Selon O. Williamson (1985-1996) cité par P. Billaud, la rationalité parfaite des Agents et leur respect des règles du jeu, sont relâchés. Ainsi, les individus d'une part sont dotés d'une rationalité limitée dans le sens où ils ont des capacités restreintes de collecte, approche néo-classique alors ignorante, sinon méprisante, quant au rôle joué par les [institutions](#) et les organisations dans le fonctionnement effectif d'une économie de marché.

<sup>17</sup> Oliver. Williamson, Les Institutions de l'économie, 'Inter éditions, Paris,'1994,

<sup>18</sup> J.P. Foirry –op. cité. Faverau.cité par M.FREM -thèse master. Analyse de la filière « fruits et légumes » et des formes de coordination entre producteurs et transformateurs au Liban.1997.CIHEAM.

de mémorisation et de traitement de l'information et d'autre part, sont opportunistes en n'hésitant pas à avoir recours à la tromperie ou à la trahison lorsque leurs intérêts personnels sont en cause.

Les formes institutionnelles alternatives seront donc évaluées quant à leur capacité à économiser sur la rationalité limitée, tout en protégeant les transactions de l'opportunisme des Agents.

Ce sont les attributs économiques des transactions qui déterminent la forme institutionnelle efficiente, ou le cadre contractuel implicite ou explicite dans lequel doivent prendre place les échanges.

### **Théorie des conventions**

Dans l'approche conventionnelle, l'accent est mis sur le fait que l'individu, étant limité par ses facultés cognitives et son manque d'information s'adapte à son contexte et adhère aux règles en vigueur dans le groupe ou l'organisation dans lesquels il vit.

La convention apparaît comme « un ensemble de règles auxquelles tous les membres d'une population donnée, acceptent de se conformer et auxquelles ils sont astreints tant qu'ils demeurent membres de cette population ».

La notion de convention apparaît comme une démarche plus vaste que la théorie de l'agence et des coûts de transaction.

Les conventions permettent de faciliter les échanges marchands.

La convention assure la cohérence des comportements conduisant les agents à choisir parmi les alternatives rationnelles.

Elle permet de surmonter la méfiance « naturelle » des agents due au comportement individualiste.

Les conventions contribuent à assurer l'efficacité (d'agents-individus) dont les capacités de traitement de l'information sont limitées (E. Brousseau-1993).

# CHAPITRE I. Cadre d'analyse des Politiques publiques

## I- L'évolution des politiques publiques agricoles et les différentes mutations économiques

### I-1 Introduction

---

Dès, l'indépendance, l'Algérie, s'est engagée dans une refonte totale du cadre politique et économique du pays, des modes d'organisation et des instruments à mettre en place afin que ceux-ci puissent répondre aux aspirations profondes et identitaires de la population.

De ce fait, l'agriculture a toujours été considéré comme un secteur extrêmement important dans l'économie nationale.

Elle couvre une grande partie du territoire national, et est présente dans plus de 90% des 1541 communes. Elle procure des emplois directs ou indirects à 13 millions d'algériens vivant en milieu rural leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.

Les profondes réformes, intervenues ces dernières années et la nature de la communication qui les a accompagnée ont amélioré grandement la visibilité à court, moyen et long terme.

L'ampleur de ces réformes, engagées en un temps relativement court, ont induit des changements dans la nature des rapports entre les différents acteurs.

### I-2 Périodisation des réformes des politiques agricoles, durant les années 80 et 90

---

L'économie Algérienne, a dû faire face à un environnement économique international en pleine mutation et de plus en plus défavorable.

Dans ce contexte, l'Algérie a engagée, depuis la fin des années 80, des réformes dans le cadre de l'application des accords arrêtés avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). Elle a appliqué, à ce titre, un programme serré d'ajustement structurel pour la libéralisation de son économie<sup>19</sup>.

Concernant l'économie agricole, il est à rappeler, que durant les années 70 et la fin de la décennie 80, les grands pays agro-exportateurs ont été confrontés à une crise de surproduction agricole, qui a été largement profitable aux pays importateurs comme l'Algérie. Les importations ont été favorisées d'une part, par la rente pétrolière et d'autre part, par des prix relativement bas des principales denrées alimentaires.

---

<sup>19</sup> La libéralisation du commerce extérieur et du régime des changes a été initié, à partir d'avril 1994, dans le cadre de la conduite du programme de stabilisation.

L'Algérie a cependant, imprimé un modèle de consommation sans aucun rapport avec l'efficacité de son économie locale.

La situation financière du pays durant cette période, aidée et conjuguée à la surévaluation de la monnaie nationale, a favorisé un approvisionnement abondant et diversifié de produits alimentaires facilitant ainsi, leur accès à la quasi totalité des couches sociales (par des systèmes de subventions).

Comme nombre de pays exportateurs d'hydrocarbures, l'Algérie n'a pas échappé au choc pétrolier de 1986, qui a engendré une baisse des rentes financières et un endettement de plus en plus difficile à gérer entraînant une détérioration de la situation économique.

Cependant, l'état de dépendance vis-à-vis de l'extérieur en produits alimentaires, principalement en céréales, estimé à plus de 2 milliards de dollars<sup>20</sup> soit ¼ des exportations, a placé l'Algérie dans une position fragile en raison du faible niveau de productivité et de technologie. A cela s'ajoute le revenu dérisoire des exportations agricoles estimé à moins de 100 millions de dollars, représentant à peine 3 % des importations de produits agricoles et alimentaires.<sup>21</sup>

Actuellement, l'Algérie<sup>22</sup> figure, parmi les acheteurs les plus en vue sur les marchés mondiaux des produits alimentaires, elle est classée parmi les dix premiers importateurs de blé et de céréales secondaires dans le monde (essentiellement sur les marchés américains, européens et canadiens).

### **Les différentes réformes agricoles engagées**

L'économie agricole Algérienne a profondément changé à la faveur de la mise en œuvre des réformes substantielles, engagées dès le début des années 1980 avec :

- la libéralisation de la commercialisation des fruits et légumes en 1982 avec un impact indéniable au niveau du secteur public de production agricole,
- la réorganisation des Domaines Agricoles Socialistes qui ont donné naissance à des Exploitations Agricoles Collectives et des Exploitations Agricoles Individuelles en 1987 (EAC/EAI) et des coopératives de services agricoles en 1988.

Cette réorganisation marquait l'amorce du processus de libéralisation et de privatisation de la gestion des exploitations agricoles du secteur.

L'approfondissement des réformes dans le secteur de l'agriculture dans le sillage des réformes de l'économie nationale, à partir de 1988 et de l'ajustement structurel en 1994, a conduit à :

- démonopoliser et de privatiser les activités d'approvisionnement des agriculteurs en intrants (dissolution d'entreprises publiques, de coopératives étatiques...),
- supprimer les barrières non tarifaires et diminuer les niveaux de protection (taux maximal de droits de douane 60%, passe à 30%),
- engager un processus de privatisation des entreprises de transformation des produits agricoles,
- l'émergence d'organisations professionnelles et interprofessionnelles,
- la mise en place d'un nouveau mode de soutien agricole.

<sup>20</sup> Source Ministère de l'Agriculture.

<sup>21</sup> NB : Il est à rappeler que, l'Algérie figurait en 1937, parmi les premiers pays producteur et exportateurs de blés avec une part de marché de 1%. (Voir annexe 3 et 4).

<sup>22</sup> Filière blés en Algérie (ed.Karthala-CIHEAM 1995)

Ces réformes engagées dans le secteur de l'agriculture, découlent d'une évaluation de la situation et de la nécessité de promouvoir de nouvelles formes d'organisation de la production agricole et de soutien aux agriculteurs, dont les revenus déclinaient d'une manière insoutenable.

Aussi, l'Algérie face à la nouvelle organisation de l'économie mondiale, devait s'intégrer aux nouvelles conditions commerciales internationales, sous peine de marginalisation.

Les politiques d'ajustement structurel et les négociations sur les pratiques de commerce international poussaient toutes à la déprotection et à l'élimination des barrières douanières tarifaires et non tarifaires. Ces mesures devaient bénéficier totalement au consommateur et **diminuer les situations de Rentes** .

Avec le programme d'ajustement structurel et le processus de libéralisation, l'ouverture du commerce extérieur s'est appliquée d'une part, par la suppression de contingentement des importations de produits agricoles et d'intrants pour l'agriculture et d'autre part, par la liberté à d'autres opérateurs économiques d'accéder au commerce extérieur.

Cependant, l'expérience Algérienne, montrait que l'ouverture au marché extérieur, ne peut pas être efficace par le seul désarmement douanier, mais, qu'il doit y avoir une cohérence dans les processus de libéralisation externes et les réformes internes, impliquant notamment, un développement de la concurrence dans un environnement réglementaire adéquat.

Ce processus de réforme a été engagé durant cette période, sans que le secteur de l'agriculture ne bénéficie d'un soutien approprié conséquent et d'un accompagnement technique et financier nécessaire.

## II- Evaluation quantitative et qualitative du Plan National de Développement Agricole « PNDA »

### II- 1- La Genèse du PNDA

---

Depuis l'indépendance, le secteur agricole a été surpolitisé, le fellah (paysan), faisant un peu figure d'emblème du socialisme « à l'algérienne »<sup>23</sup>.

Les terres agricoles, 40 millions d'ha, sur les 238 millions que compte le territoire (soit 17%), ont été soumises à des systèmes d'exploitation pour le moins fluctuants, à savoir, l'autogestion de 1963 à 1971, la révolution agraire (nationalisation des grandes et moyennes propriétés foncières) de 1972 à 1975, la mise en place de domaines agricoles socialistes, puis la création d'exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI), en 1987. Par la suite, les dispositions de la révolution agraire ont été abrogées en 1990, et les terres nationalisées restituées à leurs propriétaires. Conséquence de cette gestion déséquilibrée, le système s'est avéré en inadéquation avec la simple logique de marché.

Ainsi, la mise en place du Plan National de Développement Agricole (PNDA), correspondait, à un objectif pragmatique à savoir, assurer la sécurité alimentaire de la population et développer les productions agricoles valorisant, de ce fait, les potentialités du

---

<sup>23</sup> (cf., article « le plus de l'intelligent », du 25/03/2002).

pays, prenant en compte, les contraintes naturelles et permettant au secteur de s'adapter à un contexte régional et international marqué par une mondialisation galopante.

Dès la mise en place du Plan National de Développement Agricole (**PNDA**), lancé en juillet 2000, l'objectif principal a été tout d'abord, la sécurité alimentaire du pays et de modifier les mentalités dans le secteur agricole.

### **II-1-1 .Rappel des objectifs du Plan National de Développement Agricole (PNDA)**

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) impulsé par le gouvernement en l'an 2000, se propose de permettre au secteur agricole :

- d'améliorer progressivement l'offre;
- de réussir son intégration à l'économie internationale.

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA), élargi à la dimension rurale en l'an 2002, devient Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et fut conçu dans une nouvelle vision plus réaliste permettant:

- de dépolitiser l'approche de la question agricole;
- d'introduire une nouvelle perception de l'exploitant;
- de renforcer le rôle de l'Etat dans sa vision de régulation.

*Trois axes principaux (objectifs) sont à citer :*

**Le premier**, consiste à développer des productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs, tout en améliorant les rendements et en favorisant l'intégration agro-industrielle par filière (lait, céréales, élevage, arboriculture, etc.).

**Le deuxième**, consistait en la réforme des systèmes d'exploitation des sols dans les régions arides ou semi-arides, soit l'abandon partiel de certaines cultures, céréales essentiellement, au profit de l'élevage, de la viticulture, de l'arboriculture et la concentration de la production céréalière dans les zones les plus favorables.

**Le troisième axe**, enfin, concerne l'extension de la surface agricole utile (à 8 millions d'ha, environ), au moyen de la mise en valeur des terres par la concession à des exploitants agricoles.

Ce système devait permettre de valoriser et d'assurer une meilleure conservation des ressources naturelles, mais aussi d'accroître les investissements, d'améliorer l'emploi, d'élargir les oasis existants, dans le sud, et d'en créer de nouvelles.

S'articulant sur plusieurs programmes spécifiques dont il assure la cohérence des objectifs et les moyens mis en œuvre, le Plan National de Développement Agricole (PNDA), visait aussi, à assurer la complémentarité du développement de **l'exploitation agricole en tant qu'entité ou unité de base** du processus de modernisation agricole.

Ainsi, le symbolique slogan du secteur, prônait l'accroissement de sa compétitivité, le développement de sa multifonctionnalité économique, sociale et écologique et la consolidation de son rôle **en matière de sécurité alimentaire**.

*Les règles de bases du PNDA, représentent ce qui suit :*

- **Economiquement viable**: Il doit tendre à l'amélioration de la production agricole et à sa diversification, de façon à améliorer la balance commerciale agricole et le revenu des agriculteurs et à promouvoir l'emploi.

- **Écologiquement durable:** À ce titre, toutes les actions doivent être écologiquement durables, respecter et protéger les ressources naturelles et leurs réalisations impliquant la mobilisation des moyens de l'ensemble des acteurs (Etat, Institutions agricoles et producteurs).
- **Socialement acceptable:** La création d'emplois qui doit être, dans la période actuelle, la finalité de toute croissance économique, est à la base du second principe qui a présidé à l'élaboration du PNDA, à savoir que ce dernier doit être socialement acceptable.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), par sa démarche novatrice et par les moyens financiers qu'il recouvrait, constituait le fait majeur d'une politique de relance qui incite tous les acteurs de l'économie agricole. Il a été appuyé, outre, par l'administration agricole et les instituts techniques, par un ensemble de nouvelles structures (Générale des Concessions, Institut National des Sols, de l'Irrigation et du Drainage, Mutualité Agricole ainsi que par un système coopératif rénové).

### **II-1-2 .Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes du PNDA**

La mise en œuvre des différents programmes de développement agricole, a été appuyée par un ensemble d'instruments d'encadrement financier et technique, réaménagés pour les uns, ou dynamisés pour les autres, en vue de les rendre compatibles avec les exigences de réalisation des objectifs fixés.

#### **II- 1-2-1 .Les instruments financiers**

L'instrumentation financière reposait, pour l'essentiel sur les Fonds d'Etat ci-après :

- Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) qui verse des prix garantis, pour un certain nombre de cultures (soutien à l'acquisition des intrants à concurrence de 30 à 50%, acquisition des plans à concurrence de 100% plafonnés de 20.000 à 150.000 DA).
- Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession(FDRMVT) qui fournit un soutien à l'investissement pour les projets agricoles sur les terrains publics comme concessions, il vise les zones spécifiques.
- Fonds de Lutte Contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe(FLDDPS), qui assure un soutien à la protection de l'environnement et aux activités agropastorales dans les zones fragiles de steppe et incorpore parmi ses modalités de fonctionnement le principe de la " communauté comme étant l'unité de développement"
- Le Fonds pour la Promotion Zoo Sanitaire et la Protection Phytosanitaire (FPZPP), pour la lutte contre les maladies, les incendies et les insectes ravageurs.

#### **II-1-2-2 .La mise en place du FNRDA**

Le financement des investissements agricoles par le biais du FNDA a été remplacé, suite à la réforme de 2000, par le FNRDA.

En effet, le FNRDA a été mis en place par la Loi de finances pour 2000, au titre du compte spécial (n° 302-067). C'est le regroupement ou fusion de deux anciens Fonds d'Etat, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA, 1995) et le Fonds de Garantie des Prix des Produits Agricoles (FGPPA).

### **II-1-2-3 .Les actions éligibles au FNRDA sont comme suit**

Les projets éligibles au soutien financier du FNRDA, doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement arrêtés. Ces projets concernent :

- Le développement de la production et de la productivité pour les cultures estimées stratégiques;
- La protection et développement du patrimoine génétique végétal;
- Le développement de l'irrigation;
- Le développement de la production et productivité animale;
- La valorisation des productions agricoles;
- La valorisation et stockage des productions agricoles;
- Les produits énergétiques en agriculture.

### **II-1-2-4 .La réforme du FNRDA**

En 2005, le FNRDA connaît une modification suite à une proposition des pouvoirs publics. Cette modification vise à distinguer l'investissement de la régulation, ce qui donne naissance à deux Fonds, à savoir le Fonds National de développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) et le Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA).

- Le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA)

Le décret de création de ce fonds, stipule que: « Le compte d'affectation spéciale du trésor n°302-067 intitulé Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) s'intitule désormais Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole.»

Le FNDIA, soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières à savoir :

- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour le développement de la production et la productivité agricole;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la valorisation, le stockage, le conditionnement et l'exportation des productions agricoles;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la protection et le développement des patrimoines génétiques animal et végétal;
- Les subventions au titre du soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture;
- la bonification du taux d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long termes obtenu dans le cadre des programmes de développement du secteur agricole;
- Les frais liés aux études de faisabilité, à la formation professionnelle, à la vulgarisation et au suivi d'exécution des projets en rapport avec son objet.
- Le Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA)

Le compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé « Fonds National de Régulation de la Production Agricole.» (FNRPA), s'occupe de la régulation, de la protection des revenus des agriculteurs et des primes.

*Face à l'inefficacité des différentes réformes mises en œuvre, les pouvoirs publics ont initié en 2000 le PNDA, avec comme dispositif d'accompagnement et outil de financement ;*

le FNRDA, mis en œuvre pour assurer le soutien des programmes de développement des filières et l'adaptation des systèmes de production.

Désormais, certaines défaillances ont été enregistrées quant à ce fonds, et le FNRDA a été scindé en deux Fonds d'Etat, qui visaient à distinguer l'investissement agricole de la régulation des produits.

### II-1-3. Le dispositif d'évaluation mis en place, dès le début des années 2000

Dans ce dispositif, la formule de financement qui a été mise en œuvre par les caisses de mutualité agricole CRMA et la BADR<sup>24</sup>, consistait à l'octroi aux agriculteurs d'un crédit lié, aux réalisations, associé aux soutiens de l'Etat et couvert par des assurances économiques, afin de jouer un rôle essentiel dans une perspective de dynamique de l'investissement.

Le suivi et évaluation périodique des différents programmes de l'Etat s'est fait dans le cadre de la circulaire interministérielle n°221 du 19 juillet 2002, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales – Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, relative à l'organisation et à la valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural.

Ce système d'évaluation des politiques publiques comprenait l'autoévaluation réalisée notamment, par les services du Ministère de l'agriculture.

En effet, les projets d'investissements et développement agricole sélectionnés localement, sont assortis de ce dispositif de suivi- évaluation et de contrôle par les organes centralisés appelés brigades de contrôles mixtes et décentralisés dans lesquels les DSA, les conservateurs des forêts et la CNMA jouaient un rôle déterminant.

Il a été décidé cependant par les pouvoirs publics, que, le contrôle de l'exécution des engagements contractuels, pris par les agriculteurs et des utilisations des aides octroyées sur les fonds publics conformément aux procédures arrêtées, concerne aussi bien les organes habilités de l'administration centrale, que les structures décentralisées du MADR<sup>25</sup>.

Au niveau de l'exploitation, le dit contrôle, doit être mené par les services techniques locaux pour l'établissement du service fait (ASF) donnant accès au paiement des aides aux actions effectivement réalisées.

Les projets ont fait l'objet d'une évaluation régulière de l'état d'avancement physique, financier, et économique.

### II-1-4. Instruments techniques

Le développement de l'agriculture prenait appui sur, sur une approche participative des agriculteurs dans la définition et la réalisation des objectifs.

Le PNDAR a été massivement soutenu par l'administration agricole, **les instituts techniques et les coopératives**.

D'autres politiques d'accompagnement constituaient le maillon fort, de la stratégie agricole qui s'articulaient, autour de la formation, de la vulgarisation et l'installation des cellules d'écoute et d'orientation dans les communes (subdivisions de wilayas); des réunions régulières et relativement fréquentes entre DSA, responsables des subdivisions et daïras

---

<sup>24</sup> Retour à partir de 2000, de la BADR jouant pleinement son rôle d'institution financière de l'agriculture.

<sup>25</sup> SaidounRym « Evaluation d'une politique publique, cas du FNDIA », thèse de Magistère en sciences agronomiques, ENSA, 2009.

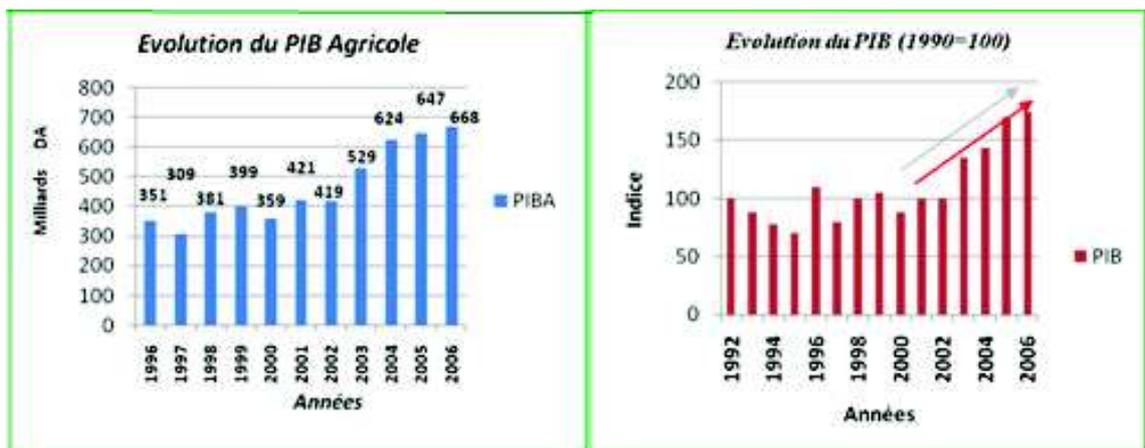
étaient tenues au niveau des DSA pour essayer de discuter les problèmes et trouver les solutions rapides.

L'adhésion et l'organisation des agriculteurs au niveau des chambre d'agriculture de wilaya, 47 chambres de wilayas, 1123 associations agricoles diverses; 4 conseils interprofessionnels de filières, 417 coopératives de services. Toutes ces institutions participaient à la conception et à l'exécution des actions entrant dans le cadre du PNDA.

### II-1-5 .Evaluation des résultats du PNDA et des indicateurs de croissance durant la période 2000-2007

Durant la mise en œuvre du PNDA, de 2000 à 2007, on constate d'après les graphiques ci-après, que la production agricole algérienne a sensiblement progressé, tandis que durant les années 1990, marquées à la fois par un processus de privatisation des exploitations et par une situation d'insécurité, elle avait décliné de l'indice 100 en 1992 à l'indice 88 en 2000, elle a ensuite rebondi, atteignant l'indice 144 en 2004, soit une hausse moyenne de 13,1% par an. Sur la période 2000-2004, la progression du secteur a donc été sensiblement supérieure à celle de l'économie dans son ensemble qui a crû de 4,5% par an.

Ces premiers résultats ont permis à l'agriculture de rattraper son retard initial par rapport aux autres activités productives.



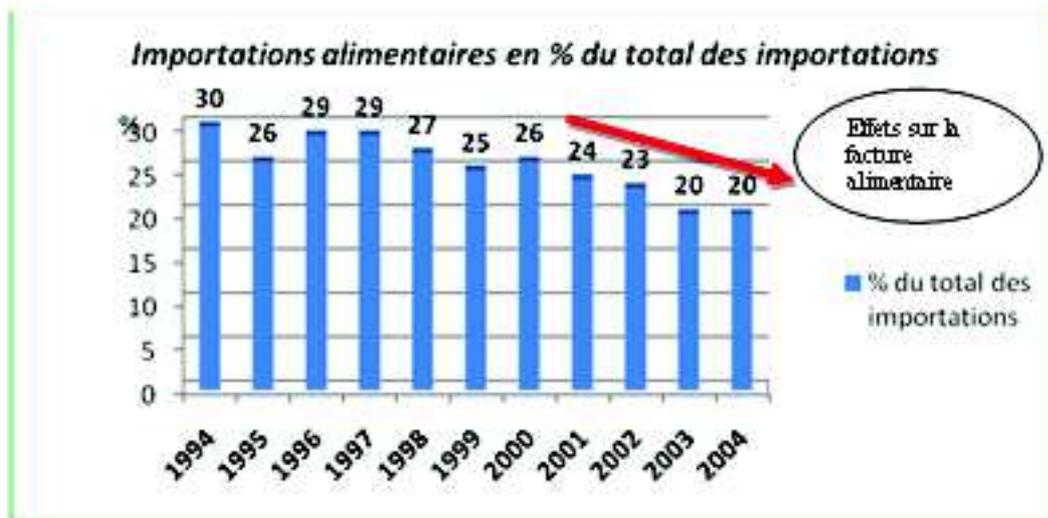
Graphe N° : 1

Source : Direction des statistiques agricoles MADR

Cette évolution positive des indicateurs de croissance agricole, a été concomitante avec l'adoption en 2000, par les pouvoirs publics du Plan National de Développement Agricole (PNDA), renommé ensuite Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), compte tenu de son extension à des activités de diversification en zones rurales.

### II-1-6 .Evolution de la part des importations alimentaires dans les importations totales durant la période du PNDAR

La contribution de l'agriculture a, aussi, joué positivement sur la balance commerciale algérienne. Alors qu'ils absorbaient le quart des importations du pays en 2000, les achats de denrées alimentaires n'en représentent plus que le cinquième en 2004.



Graphe N° : 2

Source : MADR

L'évolution positive illustré sur le tableau ci-dessus, montre le niveau de développement intermédiaire de l'économie agricole qui, a eu un profil de consommation très intensif en produits agricoles. A titre comparatif, dans les pays développés, la hausse du revenu des consommateurs n'a plus guère d'impact sur l'alimentation, il n'en demeure pas moins qu'en Algérie, toute augmentation de revenu induit une variation souvent plus que proportionnelle de la demande portant sur des denrées comme les viandes, les légumes, les produits céréaliers ou les produits laitiers.

### II-1-7 .L'évolution des facteurs de production agricole entre 2000 et 2007

Depuis l'an 2000, date de la mise en place du PNDA, le fonctionnement des campagnes agricoles a nécessité la mobilisation et la mise à disposition des producteurs, un volume d'approvisionnement en facteur et moyens de production, supérieur au seuil minimum, pour ne pas compromettre la réalisation des plans de production.

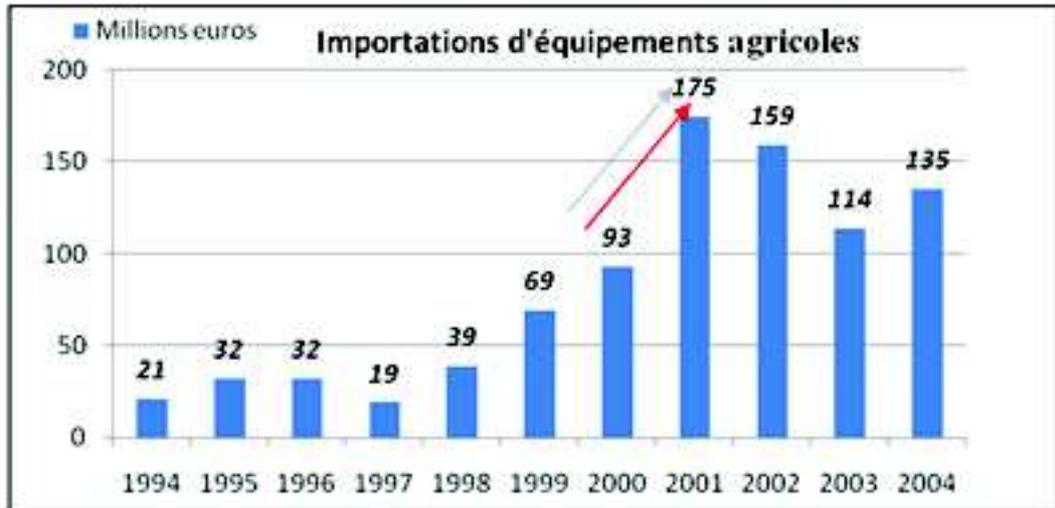
La réorganisation de la profession, a impliqué les coopératives de prendre en charge, la mobilisation des moyens et facteurs de production nécessaires aux agriculteurs.

C'est ainsi, qu'après le désengagement progressif de l'Etat, durant les années 90, ce dernier s'est ré impliqué de manière sélective, dans le cadre d'un processus de régulation physique des flux d'intrants. Comparativement à l'évolution du volume de production durant la période de 2000 à 2007, l'analyse a montré une mobilisation de facteurs de production agricole sur lesquels l'Etat, a pu influencer. Dans ce domaine, on a constaté aussi, des évolutions positives.

### II-1-8 .l'évolution des investissements agricoles durant le début des années 2000

L'Algérie ayant déjà une base industrielle importante pour la production de machines (usine de tracteurs de Constantine par exemple ; moissonneuses batteuses de Sidi Bel Abbès....) et d'intrants de campagne (engrais azotés et phosphatés), donne une idée sur la dynamique sous-jacente de la croissance durant cette période. En effet, la force est de constater, qu'après 2000, la tendance est à la reprise de l'investissement agricole (travaux

de mise en valeur, irrigation, infrastructures de stockage, bâtiments d'exploitation, matériels agricoles....)et agroalimentaires (valorisation des produits agricoles, minoteries, huileries, mini-laiteries ...), qui s'était esquissé à la fin des années 1990, et a repris avec une nouvelle ampleur.



Graphe N° : 3

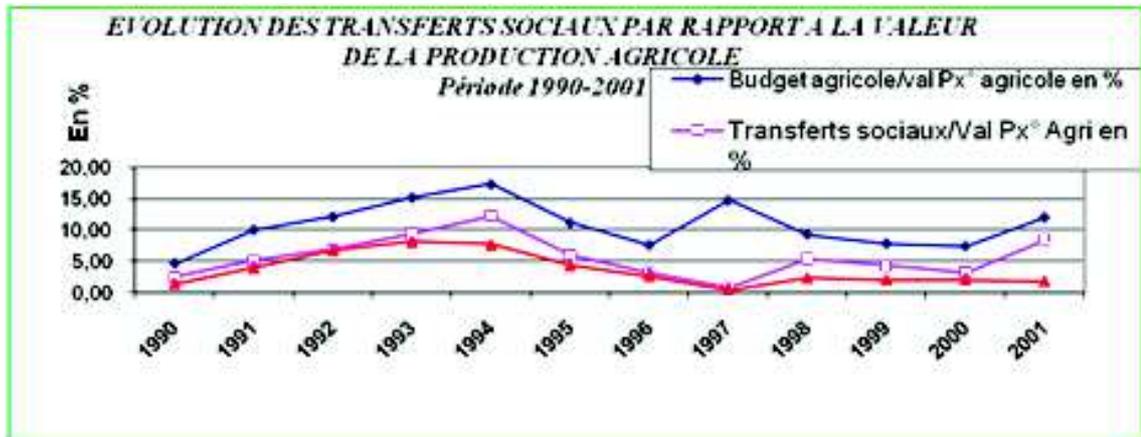
Source : Douanes algériennes

Une partie de cet investissement (investissements en équipement d'irrigation, bassins, équipements, gouttes à gouttes, forage, matériels agricoles, ....) a pu permettre une meilleure mobilisation du très limitant facteur terre, grâce notamment, à l'augmentation de la superficie irriguée passée de 350 000 ha en 1999 à 793 337 ha en 2004. Ceci s'est traduit par un processus de mise en valeur, d'intensification agricole avec un sensible développement de cultures intensives en main-d'œuvre et/ou liées à des cycles longs, comme les vergers, la viticulture, la production de légumes ou encore les fourrages.

### II-1-9 .Le soutien à l'agriculture à travers le PNDAR

Le PNDA, a été rapidement doté de moyens financiers considérables. Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie moderne, l'Etat a fait de l'agriculture un secteur prioritaire.

L'avènement du Plan National de Développement Agricole (PNDAR), a été accompagné ainsi, d'un effort financier important de l'Etat puisque, la part de l'agriculture dans les transferts sociaux de l'Etat a atteint 6,11% au cours de la période 2000-2002 (graphique ci-dessous) avec un taux de croissance de la production agricole de + 6%.



Graphe N° : 4 : Source : Données collectées au niveau du MADR.

*Unité : millions DA courants*

Chapitres	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Budget de fonctionnement</b>	2509	7530	13938	18990	26726	20283	17125	36134	19882	16470	18337	44985
<b>Dont transferts sociaux</b>	1900	4665	10000	14440	21550	13200	9900	1900	10400	8900	9900	26400
<b>Fonds d'aides et d'incitation:</b>												
Soutien des prix à la production	0	3 565	9 500	11 600	12 000	9 000	7 300	0	7 000	7 000	7 000	8 000
Soutien à la collecte du lait	0	0	0	240	1 150	600	1 200	1 200	1 000	500	500	0
Bonification d'intérêts	1 000	500	500	1 000	700	700	700	0	700	700	700	700
Indemnisation des agriculteurs sinistrés	900	600	0	1 600	0	2 900	700	700	700	700	700	700
Effacement des dettes des agriculteurs					7 700				1 000		1 000	17 000
<b>Budget d'équipement</b>	950	3 654	4 486	5 475	4 967	7 725	10 353	9 856	18 587	15 864	12 664	23 716
<b>Dont : Mise en valeur des terres par les concessions</b>									8 000	8 000	2 000	4 000
<b>Total budget agricole (DA courants)</b>	3 459	11 184	18 424	24 465	31 693	28 008	27 478	45 990	38 469	32 334	31 001	68 701
<b>Total budget agricole (DA constant)</b>	2 931	7 557	9 448	10 367	11 960	9 494	5 871	9 405	7 455	6 135	5 860	12 629
<b>Dont total transferts sociaux (DA courants)</b>	1 900	4 665	10 000	14 440	21 550	13 200	9 900	1 900	18 400	16 900	11 900	30 400
<b>Dont total transferts sociaux (DA constant)</b>	1 610	3 152	5 128	6 119	8 132	4 475	2 115	389	3 566	3 207	2 250	5 588
<b>Valeur de la MGS (DA courants)</b>	1 000	4 065	10 000	12 840	13 850	10 300	9 200	1 200	8 700	8 200	8 200	8 700
<b>Valeur de la MGS (DA constant)</b>	847	2 747	5 128	5 441	5 226	3 492	1 966	245	1 686	1 556	1 550	1 599
<b>Valeur de la production agricole (DA courants)</b>	7 478	104 619	149 195	188 226	180 172	240 310	350 820	309 240	381 380	405 800	403 100	483 690
<b>Budget agricole/Val Px agricole en %</b>	4,63	10,69	12,35	15,46	17,59	11,65	7,83	14,87	10,09	7,97	7,69	14,20
<b>Transferts sociaux/Val Px Agri en %</b>	2,54	4,46	6,70	9,13	11,96	5,49	2,82	0,61	4,82	4,16	2,95	6,29
<b>MGS/Val Px Agri en %</b>	1,34	3,89	6,70	8,11	7,69	4,29	2,62	0,39	2,28	2,02	2,03	1,80

1) Les transferts qui comprennent les mesures autorisées sans limite avec les accords de l'OMC (boîte verte) sont évalués dans ce tableau par rapport à la valeur de la production agricole, mais les impacts devraient prendre en charge également les effets sur la création et la préservation de l'emploi, la stabilisation et le retour des populations, la préservation

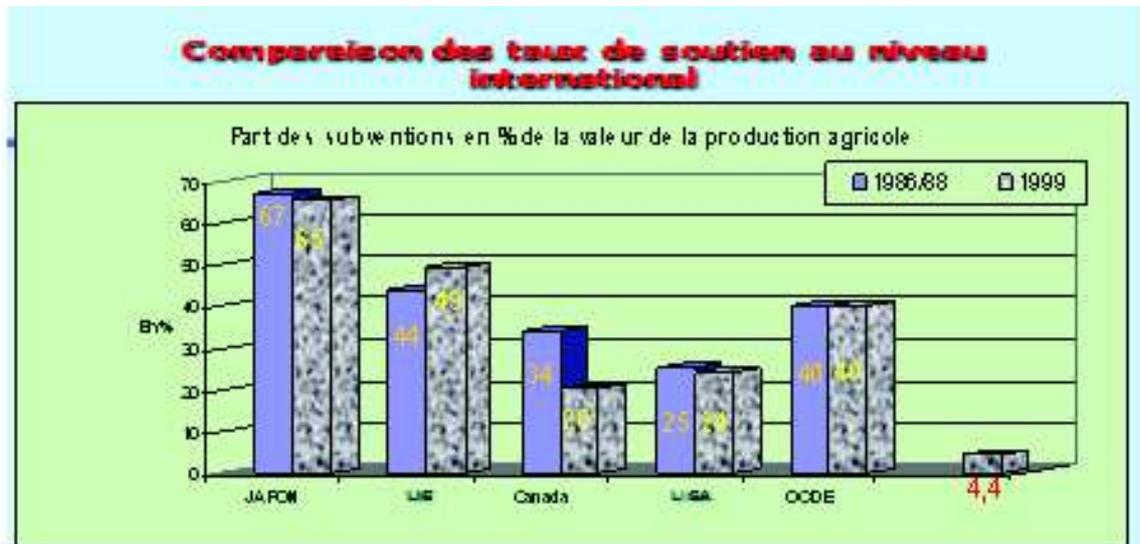
des ressources naturelles et leur utilisation rationnelle et aussi la création d'un plan de charge (marché) pour les entreprises.

2) La mesure globale de soutien (MGS) comprend les mesures de soutien qui ont un effet sur les prix et le commerce des produits agricoles (Soutien des prix à la production des blés, prime à la collecte du lait et les bonifications d'intérêts des crédits agricoles) ces mesures sont tolérées à un plafond de 10% de la valeur de la production agricole (boîte orange)

NE: DA constants, année 1989=100  
(Source : MADR-Direction de la Planification).

Tableau N° : 1 : EVOLUTION DES INTERVENTIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT (durant la période 1990-2001)

On constate d'après le tableau ci-dessus que le budget agricole a été en nette progression essentiellement à la fin des années 90 et début 2000, d'où une enveloppe monétaire considérable qui a été injectée avec le lancement du PNDA.



Graphe N° :5

Il est vrai, qu'en 2004, sur les 40 milliards de DA attribués sur le FNRDA, seuls 10 milliards étaient affectés aux aides qui relèveraient de la boîte orange de la classification de l'OMC, qui a été très surveillée par les négociateurs Algériens. Il s'agissait de la Prime à la collecte des céréales (9 milliards de DA) et de la Prime à la collecte du lait (1 milliard de DA).

Le reste était destiné essentiellement, au soutien à l'investissement agricole (30 milliards de DA).

Quant aux autres Fonds, dont l'importance relative est croissante, ils avaient essentiellement pour fonction de favoriser des actions structurantes d'investissement et de développement rural et/ou pour des régions particulièrement, touchés par des phénomènes de paupérisation et de dégradation de l'environnement (steppe des Hauts Plateaux, zones arides). Il va sans dire qu'ils relèvent à l'évidence de la boîte verte de l'OMC et qu'ils ne posent donc aucun problème dans les négociations avec l'OMC.

***Notre conviction est que, beaucoup a été fait durant cette période pour la relance de l'agriculture après une période de stagnation et de désinvestissement et qu'une politique volontariste a été définie tant dans ses objectifs que dans ses moyens. La seule contrainte résidait dans l'utilisation non rationnelle des fonds d'Etat au niveau local.***

#### **II-1-10 .Evaluation de l'impact du PNDA sur la filière blés durant la période 2000-2007.**

Il est conceptuellement peu fiable, d'imputer et d'assigner la croissance agricole de **2000 à 2007**, à une seule causalité qui est le PNDA. En effet, cette croissance peut être liée et se caractérisé par la complexité des interactions entre facteurs sur lesquels, les agriculteurs peuvent avoir une certaine prise (volume de travail, capital d'exploitation, surfaces cultivées, savoir-faire technique), et facteurs aléatoires (météorologie, prix de vente des denrées), le tout dans des horizons temporels eux aussi complexes, couplant temps court (celui des

intrants de campagne par exemple), temps moyen (celui du matériel ou du cheptel) et temps long (celui des investissements d'amélioration de la ressource terre et eau).

Pour ces raisons, l'idée de lier uniquement l'amélioration quantitative et qualitative (intensification) de l'agriculture algérienne depuis 2000 au seul impact du PNDA nous semble insuffisante.

Pour ce qui est de la filière blé durant cette période, la mise en œuvre des réformes économiques, ne s'est pas accompagnée d'une modification profonde des politiques céréalières, en ce sens que les interventions de l'Etat ont continué à s'exercer sur la filière « blés » même si elles ont eu tendance à se recentrer sur les sphères de la production agricole proprement dite.

Mais au plan du fonctionnement concret de cette filière, celle-ci reste soumise à deux logiques antagonistes :

- une logique étatique qui privilégie la distribution et la disponibilité des produits, à des prix fixés d'avance, qui se fait au détriment de la production locale.
- une logique « marchande » émanant, notamment, des maillons d'aval contrôlés par le capital privé (boulangeries).

Ainsi, la couverture des besoins de consommations des céréales (blés et orge) est assurée à hauteur de 37,7 % par la production nationale au cours de la période 1995-2004. L'offre domestique demeurerait encore faible, le taux d'autosuffisance se situe au environ de 28,4 % pour les blés (moyenne de 1995 /2004). La satisfaction de la demande intérieure a été assurée alors essentiellement par les importations, à hauteur de 72% environ pour les blés et à 30,4 % en moyenne pour l'orge.

La moyenne de la production en 2005/2007 a été estimée à 2,650 M de tonnes, cependant les importations ont atteint 5 M de tonnes, ce qui représente un taux d'autosuffisance de 34,64 % et un niveau des importations de l'ordre de 65,36% des besoins.

Cependant, il ne fait en même temps aucun doute que, le PNDA a permis d'insuffler un financement important dans le secteur agricole, qui en était jusqu'alors largement dépourvu du fait de la quasi-absence de crédit bancaire (CNMA-BADR), très partiellement compensée par du crédit informel.

A titre d'exemple, entre 2000 et 2004, les Fonds d'Etat de développement agricole, ont reçu 166 milliards de DA, ce qui correspond en cumul à 30% du PIB agricole en 2004.

Près de 75%, de ces montants, ont été affectées de manière spécifique au financement de l'investissement et non au soutien direct des prix et des revenus des producteurs.

L'agriculture algérienne a donc, bénéficié sur cette période d'un volant de financement comparable, par exemple, à celui reçu par les fermiers français au début des années 60, au moment du lancement de la PAC et des grandes lois d'orientation qui allaient entraîner l'impressionnante modernisation de l'agriculture française.

Comme l'agriculture algérienne est encore très faiblement mécanisée, notamment à cause d'un parcellaire inadapté, ses besoins de financement de l'investissement sont probablement proches de ceux de la France des années 1960 prise comme base de référence.

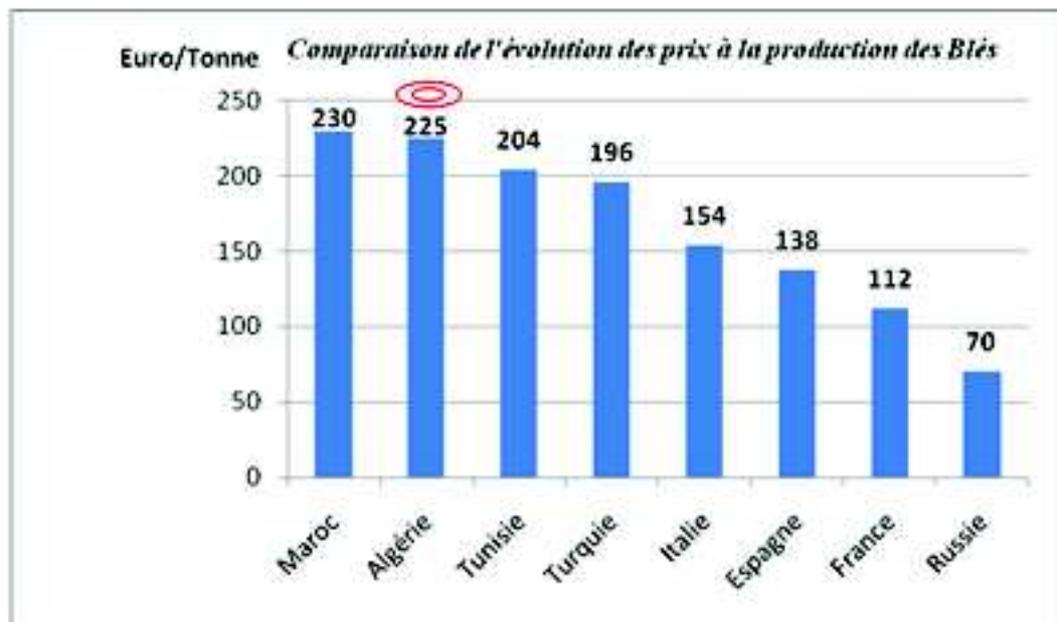
Ceci signifierait donc que le PNDA aurait couvert, par lui-même, la plus grande partie des besoins d'investissement du développement du secteur agricole durant cette période.

Dans ce cadre, on peut avancer l'idée que le PNDA a permis, de faire **du capital**, un facteur non limitant pour une grande partie des exploitations agricoles alors que précédemment c'était là un élément de blocage majeur. Sans son appui financier de « **mise à niveau** », ils n'auraient pas pu tirer autant parti pour augmenter leur volume de production d'autres facteurs exogènes très positifs comme la restauration de la paix civile ou la forte vitalité de la demande intérieure.

L'émergence ou plutôt la réémergence d'une agriculture compétitive (à l'époque coloniale, l'essentiel des exportations algériennes était constitué de denrées agricoles), suppose tout d'abord que l'Algérie se concentre sur les productions pour lesquelles elle a des avantages compétitifs<sup>26</sup>. Les écarts et **les progrès** dans ce domaine, restent considérables entre des cultures traditionnelles comme le blé et d'autres qui pourraient être orientées en priorité vers le marché international, comme le vignoble, les fruits et légumes.

Pour le blé, et de manière générale pour l'ensemble des céréales, l'Algérie s'est distinguée durant les années 2000, par de très haut prix payés à ses producteurs nationaux.

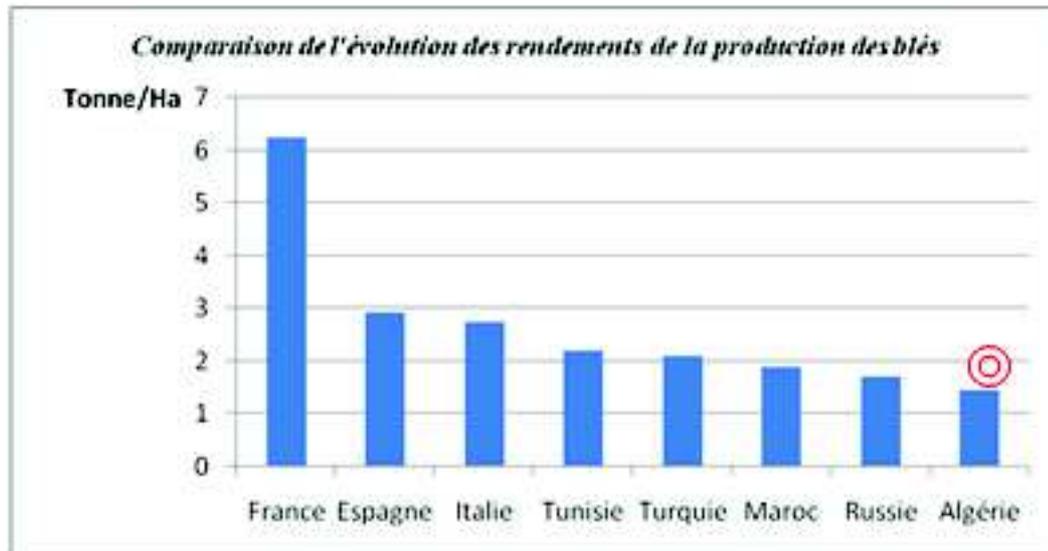
Ces prix, reflètent des coûts de production naturellement élevés du fait, de la concomitance de rendements très faibles et instables, car dépendants d'une pluviométrie aléatoire, et d'un parcellaire morcelé interdisant l'usage efficace de la mécanisation. On a pu constater que, l'Algérie, était loin de la base des coûts de pays comme ceux de l'ex-URSS, capables à terme de fournir des volumes croissants de céréales sur les marchés internationaux.



Graphe N° : 6

Source : Données FAO,(2003),

<sup>26</sup> Rapport FAO, Le financement rural en Algérie, enjeux et perspectives. 2007.



Graphique N° : 7

Source : FAO,(2003),

### Conclusion

L'expérience du PNDA, a permis et nous devons le rappeler, de valoriser les réformes engagées de manière graduelle et de capitaliser les acquis des expériences passées, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) est venu en quelque sorte, couronner **le long processus de réformes agricoles des années 90.**

L'exécution des programmes qui composent le Plan National de Développement agricole et Rural (PNDAR) a permis d'atteindre des performances appréciables et des impacts significatifs en matière de :

- Renforcement et d'extension du potentiel productif,
- Mise à niveau des exploitations agricoles par leur modernisation,
- Amélioration des disponibilités des produits agricoles
- Utilisation rationnelle et de protection des ressources naturelles,
- Développement des infrastructures rurales et de dynamisation des services liés,
- Création d'emplois,

En matière de renforcement et d'extension du potentiel productif, les programmes mis en œuvre ont permis notamment :

- L'extension de la superficie agricole utile de plus de 500.000 ha par la mise en valeur des terres par la concession;
- L'augmentation du patrimoine arboricole et viticole par la plantation de 517.500 ha d'arboriculture fruitière et viticulture, doublant ainsi le potentiel existant à fin 1999 ;
- L'augmentation des superficies irriguées (**+143 %**) passant de **350.000 ha en 2000, à 850.000 ha en 2007**. Cette augmentation a été favorisée par le développement des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau sur une superficie de **332.500 ha** dont 187.500 ha en goutte à goutte et 145.000 ha en aspersion.

En matière de modernisation des exploitations agricoles, 428.300 exploitations agricoles (43% du total des exploitations) ont été concernées par les dispositifs de soutien par leur mise à niveau.

En matière d'amélioration des disponibilités des produits agricoles, les productions agricoles ont enregistré des augmentations substantielles.

Ces augmentations des productions sont corroborées par une amélioration substantielle de l'offre sur les marchés où les produits agricoles sont disponibles et pour la plupart accessibles.

Concernant l'impact du PNDA sur la filière blés, cette dernière a fait l'objet d'incitations importantes, financées à travers le programme d'intensification des céréales (PIC) dans les zones potentielles qui s'étendait à plus de 1.2 million d'hectares.

Ce programme, s'est traduit par l'instauration d'une prime de rendement, la stabilisation des prix aux producteurs, la bonification des intérêts des crédits, pour la mécanisation des labours et la systématisation des préfinancements par l'OAIC, entre agriculteurs et les CCLS pour l'achat des intrants.

Cette politique d'incitation à la production des blés, qui a été mise en place, (on note un maintien du soutien à la production locale à l'aide d'un Prix à la production uniquement pour les blés (19.000 DA/t pour le blé dur, 17.000 DA/t pour le blé tendre)<sup>27</sup>, a conduit à une amélioration substantielle des rendements des blés durant cette période.

Ainsi, et malgré les efforts déployés dans le cadre du PNDA, en matière de développement de la filière blés, entre autres, l'introduction de nouveaux facteurs de production et la mise en place d'une agriculture technique (intensification), la production de blés est restée caractérisée par des variations notables liées aux paramètres climatiques, qui sont difficile à maîtriser.

Ce sous chapitre, vérifie une partie de la première hypothèse relative aux mutations économiques touchant la filière blés en Algérie durant **les années 90**.

Nous essayerons de compléter la vérification de cette hypothèse, avec une évaluation quantitative, au niveau des chapitres suivants.

Enfin, il convient de noter que, la mise en place du PNDA, dès le début des années 2000, a constitué une phase décisive pour le développement de l'agriculture. Adopté dans une phase urgente, ce plan, devait bâtir des modules d'une vraie stratégie de développement agricole et rural, pour une agriculture diversifiée intégrée dans les échanges mondiaux de bien.

De cette analyse, il apparaît que le maillon faible, a été la question des modalités de financement et d'évaluation des programmes et des soutiens aux filières.

***A ce stade de l'analyse, nous pouvons déduire que les pouvoirs publics se devaient d'aller au-delà des premiers jalons de ce programme. Le PNDA, aura donc été une condition tout à fait nécessaire mais, non suffisante pour le développement d'une agriculture moderne et d'une filière blés bien structurée et performante. Des années après sa mise en œuvre, et de l'avis des experts agricoles et des acteurs de ce secteur, les résultats obtenus étaient largement en deçà des objectifs escomptés.***

---

<sup>27</sup> Abdelkader Djermoun, université de Chlef, Département d'Agronomie, revue Nature et Technologie. n° 01/Juin 2009.

## II-2 .L'Avènement de la Politique du Renouveau Agricole et Rurale « PRAR »

### II-2-1.Introduction

L'Algérie ne peut à l'évidence se permettre le luxe d'une agriculture sous cocon, du type de celle menée par des états pétroliers riches et à faible croissance démographique comme la Norvège. Elle doit au contraire se donner les moyens d'une agriculture performante, capable après modernisation préalable de générer des flux importants d'exportations et de prendre en partie la relève des ventes d'hydrocarbures. En conséquence, la manne financière de l'Algérie devrait aider à atteindre cet objectif en respectant en même temps les équilibres du monde rural.

La Politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédées depuis 1962, à savoir le «renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale ». Ce défi passe inévitablement par la recherche de changements significatifs à moyen terme des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire. La stratégie adoptée consiste à réduire les vulnérabilités, à développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.<sup>28</sup>

### II-2-2.Les principaux axes de la Politique de renouveau agricole et rural

La réalisation de notre sécurité alimentaire et la contribution de notre agriculture à la croissance passent par une modernisation de l'appareil productif agricole et, plus largement, par le développement de l'ensemble de celle-ci et la mise en place d'un environnement qui lui soit favorable.<sup>29</sup>

Le Renouveau agricole, se traduit, en termes opérationnels, dans quatre grands types d'actions :

- **le lancement de programmes d'intensification et de modernisation** qui visent l'augmentation de la production et de la productivité et l'intégration de chaque filière ; il s'agit des programmes qui concernent : les céréales, le lait cru, les légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, la tomate industrielle, l'arboriculture, la phoeniciculture, les viandes rouges et blanches et l'aviculture. Ces programmes se déclinent à travers les actions de généralisation des systèmes économiseurs d'eau ; développement des ressources alimentaires du cheptel ; développement des semences, plants et géniteurs ; développement de la mécanisation et de la fertilisation... ;
- **la mise en place d'un système de régulation** qui a pour objectifs directs : la sécurisation et la stabilisation des produits de large consommation ou SYR-PALAC (céréales, lait, huiles, viandes, pomme de terre, tomate, etc.) ; la protection des revenus des agriculteurs ; le renforcement des instruments nécessaires à la

<sup>28</sup> Allocution du Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika : « l'agriculture doit se transformer en véritable moteur de la croissance économique globale grâce à une intensification de la production dans les filières agroalimentaires stratégiques et grâce également à la promotion d'un développement intégré de tous les territoires ruraux».Biskra Février 2009.

<sup>29</sup> Rapport d'étape analytique 2008/2011, Ministère de l'agriculture et du Développement Rural, 2011.

régulation ainsi que celui des capacités nationales d'entreposage des produits agricoles, d'abattage des animaux et de conditionnement.

- **la création d'un environnement incitatif et sécurisant** à travers la mise en place de dispositifs et diverses actions : lancement du crédit sans intérêt "RFIG", renforcement du crédit leasing pour la mécanisation agricole, dispositif rassurant et efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), renforcement de la mutualité rurale de proximité, modernisation des assurances, renforcement des organisations professionnelles et interprofessionnelles, politique de soutien adaptée, rapprochement de l'approvisionnement en intrants, sécurisation foncière ;

Le développement rural est, quant à lui, pris en charge à travers le Renouveau rural qui :

- recourt à deux outils – le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) et le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (rural et local, SNADDR) – et à une **double approche** : le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) et le Projet de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD) qui font appel à l'implication, à la base, des communautés rurales pour la prise en charge de leur développement ;
- procède à un recentrage du développement rural à travers l'identification de **quatre thèmes fédérateurs** : la modernisation et la réhabilitation des villages et des k'sours, la diversification des activités économiques en milieu rural, la protection et la valorisation des ressources naturelles, la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel ;
- met en œuvre **quatre programmes** déclinés à partir des thèmes fédérateurs retenus : la protection des bassins versants, la gestion et la protection des patrimoines forestiers, la lutte contre la désertification, la protection des espaces naturelles et des aires protégées.

Le renouveau agricole et rural est mise en œuvre à travers une série de programmes, qui portent à la fois sur le renforcement des capacités humaines et sur l'assistance technique (PRCHAT).

Ces programmes sont traduits par des actions visant :

- la modernisation de l'administration ;
- la dynamisation de la formation, de l'information, de la communication de la vulgarisation, de la recherche et de l'analyse ;
- le renforcement des services de contrôle et de protection : vétérinaires, phytosanitaires, certification et contrôle technique, lutte contre les incendies de forêts ;
- des programmes relevant déjà des deux volets du Renouveau le SYR-PALAC, le foncier agricole, les Pôles agricoles intégrés (PAI), les techniques d'économie de l'eau, la sauvegarde de la CNMA, le programme de renforcement de capacités (PRCHAT).

### II-2-3. Les objectifs du PRAR dans les contrats de performance

Entamée en 2008, la mise en œuvre de la politique de Renouveau agricole et rural s'est appuyée sur les actions suivantes<sup>30</sup> :

<sup>30</sup> Rapport du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural « revue et perspective », 2012, page 10.

- la fixation d'objectifs quantitatifs – en matière de croissance agricole et de développement rural – à atteindre pour la période 2010-2014 et ce, par wilaya, par filières de production agricole et par domaine d'intervention ;
- la formalisation de ces objectifs à travers les contrats de performance qui constituent la référence principale de l'élaboration des bilans du secteur au niveau local et national;
- l'utilisation de ces mêmes objectifs comme points de repère par l'ensemble des structures d'encadrement, des professionnels et des opérateurs publics et privés et ce, pour l'élaboration et la réalisation des programmes d'action par filière et par territoire.

### **II-2-4 .Les instruments incitatifs de la PRAR**

Ces instruments sont principalement :

- le cadre législatif, réglementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés,
- les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole,
- les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire,
- les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens, et
- L'animation d'espaces mixtes (privés publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.

La mise en œuvre de la Politique de Renouveau agricole et rurale dans sa première phase s'est inscrite dans le cadre d'un plan quinquennal (2010 – 2014), qui mobilisera près de 1000 milliards de dinars (10 milliards d'euros) de fonds publics, alloués à la modernisation de l'administration (budgets d'équipement et fonctionnement de l'administration centralisée et décentralisée), aux divers mécanismes de soutien au renouveau agricole et au renouveau rural, et au soutien des prix à la consommation.

Depuis 2009, ce nouveau cadre est en construction au MADR. Tous les acteurs privés et publics du secteur agricole et rural vont intégrer la mise en œuvre de cette politique.

Leur diversité et leur dispersion sur l'ensemble du territoire national font que la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel est nécessaire pour mieux visualiser le processus d'intégration.

C'est ainsi, que des objectifs ont été fixés, en concertation entre les acteurs centraux et régionaux qui visent :

- l'amélioration du taux annuel de croissance de la production agricole : passe de 6% sur la période 2000 – 2008, à 8,33 % sur la période 2010 – 2014 ;
- l'accroissement de la production et amélioration de son intégration et de sa collecte ;
- la relance durable de l'appareil industriel national et de l'amélioration de l'intégration agro-industrielle au sein des filières;
- la création d'emplois (750 000 équivalents emplois permanents), notamment dans les zones pauvres et défavorisées en termes d'opportunités de création d'emplois et de revenus hors agriculture.<sup>31</sup>

Ces objectifs, ont été « déglobalisés » en 2009, pour chaque commune et chaque année du plan quinquennal. Elles sont inscrites dans des contrats de performance signés entre le

MADR et les Directions des Services Agricoles (DSA) ainsi que les Conservations des forêts des Wilayas en 2009, pour susciter l'émulation et l'engagement des services déconcentrés envers la mise en œuvre de la politique.

### **II-2-5 .Les défis à relever par la Politique du Renouveau Agricole et Rural**

Dans cette approche, on a procédé à la définition des rôles des principaux acteurs publics, à travers une révision de leur statut, l'assainissement de leur situation, la restructuration de leurs services ou le renouvellement de leurs organes de gouvernance.

Parmi cette nouvelle organisation, trois mesures sont particulièrement orientées vers le secteur privé et qui sont :

- le recentrage des missions de la Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural (BADR) avec l'objectif de faciliter l'accès au crédit et au soutien public,
- La création de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA), pour faciliter et sécuriser l'accès au foncier agricole,
- la dynamisation de l'interprofession par la création et la responsabilisation des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional.

Il ressort de ce fait que, le Renouveau Agricole, se concrétise par le développement, l'intensification et la valorisation de la production agricole.

L'adoption de l'approche filière par l'administration agricole, permet ainsi, l'identification et la structuration d'une dizaine de filière stratégiques, céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniculture, semences, plants et géniteurs – et de la réunion des conditions d'une intégration agro-industrielle et agroalimentaire durables.

### **Conclusion**

En principe, cette stratégie, devra prendre en charge sérieusement les programmes de développement de l'agriculture, puisqu'il est mis fin, ainsi à une longue période d'incertitudes et d'initiatives isolées par la mise en œuvre d'une politique cohérente inscrite dans une perspective de moyen et long terme.

Pour le Renouveau agricole, il s'est traduit, par la signature de 48 contrats de performance avec toutes les wilayas, l'objectif étant de fixer à chacune d'elle, en fonction de ses spécificités, de ses potentialités et de l'histoire de son développement agricole, les objectifs de production par filière et par produit pour la période 2009-2014.

En plus d'une meilleure visibilité et des objectifs fixés, les pouvoirs publics ont décidé, jusqu'à 2014, d'une allocation annuelle de 200 milliards de DA, à allouer comme budget au secteur de l'agriculture.

A ce titre, l'administration agricole a eu à recentrer ses démarches autour des objectifs assignés, à redéfinir la politique de soutien, à engager une vaste opération d'assainissement, à tenter de mettre fin à la dispersion des acteurs et des moyens et à engager une opération de renforcement des moyens d'intervention et de contrôle des pouvoirs publics.

# Chapitre II. Situation générale de la filière blés en Algérie

## I Le Marché International des Blés

### I-1. Introduction

---

Le marché du blé fournit l'occasion d'observer les rivalités qui opposent, surtout depuis quelques années, les grands exportateurs du monde développé.

Le blé reste, en tonnage comme en valeur, le principal produit agricole échangé dans le monde : plus de 100 millions de tonnes, soit en moyenne 20 % de la production mondiale. Il est considéré comme le premier vrac agricole échangé dans le monde.

La production mondiale tourne autour de 600 millions de tonnes. Céréale Terne, enjeu de pouvoir, le blé est l'objet d'un commerce dont, tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, les acteurs ont beaucoup changé, tant au niveau des Etats, que des firmes de négoce et ses prix ont connu ces dernières décennies de brutales fluctuations lors des grandes mutations de l'économie mondiale.

### I-2 .Historique du marché des Blés

---

Les acteurs du commerce du blé étaient essentiellement, à la veille de la première guerre mondiale, la Russie et les pays neufs, du côté des exportateurs, les pays d'Europe occidentale et centrale du côté des importateurs. Cette configuration des échanges est le résultat de choix délibérés, remontant au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle et aussi, de l'aboutissement de mutations techniques avec notamment ;

- L'abolition des Com-Laws<sup>32</sup> en Grande Bretagne,
- L'achèvement des grands réseaux transcontinentaux aux Etats-Unis et au Canada,
- la construction de pénétrantes ferroviaires dans la pampa argentine et Sud- Est de l'Australie,
- construction du réseau russe (capitains français, allemands et britanniques qui permirent l'acheminement des cargaisons vers les grands ports exportateurs spécialisés),
- La baisse des frets maritimes (due à la progression de la navigation à vapeur allègement des prix pour les consommateurs européens).
- Contexte et différentes mutations qu'a connues le commerce du blé depuis la fin du 19e siècle (Acteurs et Politiques) :

Dès 1918, le Commerce Mondial du Blé, subit une première mutation, tandis que la Russie bolchevique disparaît du marché, les ventes des « pays neufs » se heurtent à la reconstitution du potentiel productif en Europe et à la volonté des pays d'Europe danubienne de percer sur le marché mondial. Il reste cependant, que juste en 1928, les exportations

des pays neufs, se sont accaparés les 9/10e du total mondial, mais la tendance globale est à la surproduction et débouche sur l'effondrement des cours, lors de la crise de 1929.

Après la deuxième guerre mondiale, les Etats-Unis, triomphent grâce à leurs rivaux canadiens et argentins, en devenant les principaux fournisseurs d'une Europe ravagée par la guerre. Mais, c'est la formation de la C.E.E., à partir du début des années 1960, qui fait connaître au marché du blé sa mutation décisive. L'Europe, ancienne grande zone importatrice (80 % du commerce mondial), devient exportatrice.

D'autre part, l'U.R.S.S. et la Chine deviennent à quelques années de décalage près, d'énormes importateurs.

La Chine se caractérise, toutefois, par des niveaux d'importation plus fluctuants : le gouvernement chinois importe du blé essentiellement pour nourrir les populations des grandes agglomérations industrielles et urbaines qui se trouvent en position littorale et sub-littorale et aussi, pour son industrie agroalimentaire en pleine croissance.

Les pays d'Afrique (surtout ceux d'Afrique du Nord) achètent également de plus en plus de blé, afin de pouvoir faire face à des demandes qui progressent plus vite que les productions. Les achats se font essentiellement à travers des Agences d'Etats chargées de gérer les importations, l'exemple algérien qui achète le blé canadien à travers la Commission Canadienne des Blés l'CCB, fin du monopole à partir du 01 janvier 2012<sup>33</sup>.

En Asie méridionale, l'Inde n'importe plus de blé, qu'en année exceptionnelle et se trouve même actuellement, en position d'exporter, en raison de la diminution des subventions à la consommation intérieure et de sa politique de révolution verte. **La Révolution verte** est une politique de transformation des agricultures des [pays en développement](#) (PED) ou des [pays les moins avancés](#) (PMA), fondée principalement sur l'intensification et l'utilisation de variétés de [céréales](#) à hauts potentiels de rendements.

Dans un bon nombre de pays importateurs, les politiques d'autosuffisance alimentaire qui avaient été mises en place, ont dû faire place à des politiques de sécurité alimentaire<sup>34</sup>.

Cette mutation décisive qui, depuis trente ans affecte le commerce du blé, gonfle les transactions et ne peut rester sans conséquence sur les Firmes de négoce.

### I-3. Le Fonctionnement du Marché International des Blés

---

#### I-3-1.Principaux intervenants dans le commerce des Blés

##### a- les firmes de négoce

Surnommés « les géants du grain », les cinq firmes qui dominent le commerce mondial du blé ont longtemps fait figure de modèles incontestés et ce par le degré élevé de multinationalisation. Elles sont aussi des modèles d'efficacité contrôlant ensemble 90 % des échanges mondiaux (Cargill et Continental Grain 40 et 50 %, Louis Dreyfus 15 %, Bunge et Bom, Toepfer), elles parviennent depuis longtemps à tenir les prix, pratiquant entre elles à la fois l'entente et la compétition selon les opérations.

<sup>33</sup> Commission Canadienne des Blés CCB, janvier 2012, application de la loi, portant sur « la fin du monopole de la commission Canadienne des Blés CCB, sur la commercialisation des blés des prairies canadienne »,

<sup>34</sup> CHARVET J.P. : le Blé, Ed. Economica, Paris 1996,

Compte tenu de la très vive concurrence qui existe entre elles et de marges bénéficiaires qui sont, le plus souvent, très limitées, elles entourent leurs opérations commerciales du plus grand secret. Leur métier consiste à gérer au mieux des problèmes de logistique et toute une série de risques. Pour gérer les différents risques du marché, elles sont amenées à utiliser couramment les marchés à terme, en tant que « hedgers », c'est-à-dire en tant qu'opérateurs en couverture de risque (*Terme anglo-saxon désignant le fait de chercher à se couvrir contre un risque non anticipé. Une telle opération consiste à prendre sur le marché à terme, une position équivalente en montant, mais de sens inverse de celle qui est détenue sur le marché au comptant*).

Elles ont réalisé de bonnes opérations à l'époque de l'envolée des cours mondiaux des grains (achats soviétiques au cours années 70\*), mais elles n'ont pas les moyens de peser durablement sur les marchés et sur les cours, du fait de la forte concurrence.

Par ailleurs, ces firmes dépendent beaucoup des décisions prises par les gouvernements ou les administrations d'Etat, essentiellement, en ce qui concerne, les autorisations d'importer ou d'exporter le montant des aides à l'exportation, les conditions de crédit octroyées à tel ou tel autre pays ou l'importance de l'aide alimentaire attribuée etc....

### **b.-Les pays exportateurs et politiques commerciales**

Les principaux pays exportateurs de blé, se sont livrés à une guerre commerciale. Ces pays qui ont eu les moyens financiers, ont soutenu, puissamment leurs producteurs agricoles et leurs exportateurs de blé.

Il s'agit d'une lutte qui oppose, à coups de subventions gouvernementales, les grands exportateurs pour le maintien de leurs parts de marché.

C'est dans ce contexte, à la fin des années 80 où le commerce des blés est devenu stagnant et difficile<sup>35</sup>, quant a débuté en 1986 le cycle de l'Uruguay Round mené dans le cadre du GATT.

La solution figurait parmi les enjeux essentiels des négociations du GATT et consiste en une entente entre les grands exportateurs pour une renonciation réciproque aux subventions, qu'il s'agissait de l'union européenne par les restitutions à l'exportation, ou des Etats-Unis par le programme de soutien à l'exportation (EEP)<sup>36</sup> de blé. A cette période, le marché avait perdu sa fonction indicatrice et les cours mondiaux établis au CBOT, n'avait plus une grande signification. La « Paix Commerciale » conclue à la fin de 1993 dans le cadre de l'Uruguay Round, bénéficie dans l'immédiat de l'envolée du cours international du blé. La disparition provisoire des subventions (EEP) à l'exportation a fait que les cours affichés sur les marchés à terme de Chicago, pouvait donc, être considérés comme représentatifs du cours mondial. Ce qui n'était plus le cas, depuis 1985, date de la mise en place du programme américain EEP.

a reprise des échanges, annoncés dans le cadre de l'OMC et la gestion des conflits commerciaux, ont créé un semblant de cohabitation des politiques commerciales mises en œuvre par les principaux exportateurs.

Il est intéressant de mentionner aussi que, le marché mondial du blé, dépend davantage des estimations des brookers des marchés à terme de Chicago, mais le rôle des Etats ne disparaîtra pas pour autant et pourra à tout moment resurgir, même si des engagements ont été pris dans le cadre de l'OMC pour limiter leurs interventions.

<sup>35</sup> Cette conjoncture défavorable a accentué la tendance à la baisse des prix du blé.

<sup>36</sup> Subventions fédérales à l'exportation de produits agricoles américains en vigueur depuis 1985, appelées avant BICEP

La période des cours élevés de la décennie 90, a mis momentanément en veilleuse à la fois les « bonus » EEP<sup>37</sup> et les « restitutions » européennes.

Cette vive remontée des cours mondiaux a logiquement accompagné une baisse des stocks<sup>38</sup>, elle-même principalement liée à des aléas climatiques, ayant affecté différentes grandes régions productrices de la planète.

La production mondiale de blé a atteint en moyenne 601 millions de tonnes au cours de la période 2003-2007 (source USDA). Elle a été multipliée par 2.5 entre 1960 et 2007 progressant au rythme d'environ 2.1 % par an au cours de cette période.

Ce fort accroissement de la production de blé dans le monde est imputable essentiellement à la progression des rendements, car les surfaces n'ont progressé que de 8% durant cette période.

L'amélioration des techniques culturales et la sélection génétique, ont en effet conduit à un bond considérable des rendements mondiaux, qui ont quasiment triplé en 50 ans, passant de 11.5 quintaux/hectare à 28 qx/ha.

### **I-3-2 .Les échanges de blé sur le marché mondial**

Le commerce mondial du blé, s'est fortement développé au cours des 50 dernières années, au même rythme que la production, la part du blé exporté n'évoluant pratiquement pas.

Les exportations mondiales ont été multipliées par 2.5 et les volumes de blé échangés sur le marché mondial sont passés de 40 millions de tonnes au début des années 1960 à 113 millions de tonnes par an en moyenne durant la période 2003-2007.

Les échanges mondiaux de blé sont économiquement très importants et concernent pas loin de 20% des quantités de blé produites dans le monde. Le blé est d'ailleurs la céréale dont les échanges commerciaux sont les plus importants au niveau mondial puisqu'elle représente à elle seule un peu plus de 40 % des échanges mondiaux de céréales.

#### **-Tendances actuelles du marché international des Blés**

**En 2008**, les effets de la crise financière mondiale ont accentué les difficultés des banques internationales qui, pour certaines ont été contraintes à la faillite. Ce qui a entraîné une perte de confiance des investisseurs et le ralentissement de l'économie mondiale.

Il ne fait aucun doute, que la crise financière et économique mondiale a touché les pays en développement de plein fouet.

La croissance mondiale a été pratiquement au point mort, entraînant une baisse de la demande.

Par exemple, lorsque, les consommateurs des pays européens et américains limitent leurs dépenses, les cours de certaines matières premières baissent.

---

<sup>37</sup> Le nouveau système agricole américain, le FAIR ACT, a mis fin à une partie importante de l'organisation de l'agriculture américaine telle qu'on la connaissait depuis 1933 (gel des terres, target priée, deficiency payment etc.) mais l'intervention publique demeure essentielle » soit 58,8 milliards de dollars en 1998 (le budget de l'USDA). Les aides directes sont aujourd'hui parfaitement découplées de la production et les subventions à l'exportation, (le programme EEP) n'existent plus que sur le papier. Aussi, les américains ont suggéré que, dans les prochaines négociations de l'OMC, les mesures du FAIR ACT soient placées en « boîte verte » mesures sans restrictions : (Les Marchés Mondiaux - CYCLOPE 1998)

<sup>38</sup> Les stocks mondiaux de blé ne représentaient que 17 à 18 % de la consommation mondiale de blé au début de 1996.

La crise financière, n'a fait qu'accentuer les effets de la crise alimentaire, notamment sur les cours mondiaux.

Les prix avaient connus des fluctuations importantes en 2008, en raison notamment de :

- L'investissement insuffisant des Etats et du secteur privé dans l'agriculture ;
- La demande en forte hausse en Asie ;
- Les rebonds des prix du pétrole ;
- L'utilisation des céréales et de certains aliments pour la production des biocarburants.

Durant cette crise, des sources inflationnistes nouvelles sont apparues notamment, les restrictions gouvernementales sur les exportations de certains produits alimentaires, la faiblesse du dollar américain, et les fonds spéculatifs.

En effet, les effets de la crise financière et économique sur l'agriculture se sont traduits, par plusieurs éléments essentiels :

- Les produits alimentaires de base étant considérés comme refuge pour les spéculateurs boursiers, se traduisant par une instabilité des prix et pénalisant à la fois les pays importateurs et exportateurs de ces produits,
- Les cours des prix du pétrole ayant augmenté conjoncturellement au cours des années 2005, à 2008 atteignant 146\$ US le baril, se sont répercutés sur les coûts de production des produits agricoles de base, sachant que les machines agricoles, la fertilisation et le transport consomment beaucoup de carburant, d'où, l'augmentation des prix du pétrole entraîne une augmentation des coûts de production des produits alimentaires.
- Aussi, l'apparition des biocarburants, utilisés par certains pays comme le Brésil et les Etats Unis pour la fabrication des sources d'énergie et ce, à partir du Mais et des céréales. Ceci, s'est traduit directement sur les prix des matières premières alimentaires ;
- Le renversement des prix du pétrole en 2008, a entraîné ainsi, le ralentissement des exportations, la diminution des recettes pétrolières et la faiblesse du volume des Investissements Directs Etrangers dans certains pays exportateurs de pétrole (Afrique, Amérique, MENA)

On notera, cependant, que le redressement économique à partir de 2010, avec la mise en place des plans de relance budgétaire dans les pays occidentaux, est allé de pair avec une reprise des prix céréaliers en hausse.

Selon certains économistes<sup>39</sup>, le monde agricole fonctionne au maximum de sa capacité, tandis que, le secteur industriel n'est qu'à 70% de ces capacités, ce qui milite encore plus pour une hausse des prix des produits alimentaires de base.

L'Algérie étant un pays importateur net de produits alimentaires de base, qui dépend du marché extérieur à hauteur de 65% à 70 % pour les céréales (blés), 58% pour la poudre de lait et à **100%** pour les huiles végétales, le sucre et le café, la crise de 2008, a pesé lourdement sur sa balance commerciale alimentaire.

En effet, on est passé d'une facture alimentaire de 3,3 milliards \$ US en 2005 (céréales 6 millions de tonnes pour 1 milliard \$ US) à plus de 7,5 milliards de \$ US en 2008 (céréales 6,4 millions de tonnes pour 3,2 Milliards\$ US), pour pratiquement les mêmes volumes.

<sup>39</sup> CNUCED : Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, organisée par la CNUCED, 25 mars 2010 à Geneve, (SUISSE).

Pour l'année 2009, la facture alimentaire a enregistré une baisse sensible en raison d'une année record en matière de production de blés atteignant les 6 millions de tonnes.

La hausse des prix des produits de base, pénalise les importations (produits alimentaires de base) de l'Algérie.

De ce qui précède, les productions mondiales des blés en 2011 estimé à 676 millions de tonnes, ont connu une croissance de 3,4 % par rapport à 2010. Ce niveau serait encore inférieur aux récoltes exceptionnelles de 2008 et de 2009.

Les Experts de la CNUCED<sup>40</sup>, estiment que la production de blé mondiale augmente de 3,5 % annuellement. Cependant, la consommation mondiale de blés des 8 dernières années, est systématiquement supérieure à la production.

Les cours mondiaux des céréales, ont été marqués par une nette augmentation à partir du mois de juillet 2010, liée principalement à :

- L'embargo sur les exportations de céréales décidé par la **Russie** et les restrictions à l'export de céréales imposées par l' **Ukraine** , deux grands exportateurs mondiaux de céréales (28 millions de tonnes).

Cette situation a eu pour effet, un relèvement des cotations à l'export en 2010, qui ont gagné plus de 60% pour les blés durs et blés tendres et plus de 70% pour les orges, pour atteindre les niveaux moyens annuels suivants :

- Entre 257 et 297 \$ /T en c&f pour le blé tendre
- Entre 307 et 335\$/T en c&f pour le blé dur
- Entre 220 et 228 \$/T en c&f pour l'orge

En fin d'année 2010, les marchés céréaliers ont subi un regain de tension, qui s'est prolongé début 2011 ou les cours mondiaux des céréales et notamment des blés ont atteint des sommets, proches des pics de la campagne 2007/2008, sans pour autant les dépasser.

Cependant, la flambée des prix s'est brutalement interrompue à partir de fin février 2011, en raison d'événements exogènes aux marchés.

Les cours ont chuté, notamment, suite au retrait des investisseurs des marchés de matières premières. En effet, dans le contexte des tensions politiques en Afrique du Nord et au Moyen Orient, puis de la catastrophe naturelle et nucléaire au Japon, les investisseurs se sont massivement désengagés des marchés agricoles, craignant une baisse de la demande mondiale.

De Janvier à Octobre 2011, les cotations moyennes à l'export, ont varié dans une fourchette allant de :

- 349 et 379 \$ /T en c&f pour le blé tendre
- **480 et 576 \$ /T** en c&f pour le blé dur
- 305 et 312 \$ /T en c&f pour l'orge.

Actuellement, les marchés sont marqués par une phase de stabilité relative et une baisse sensible mais ces niveaux de prix sont toujours considérés élevés pour les pays importateurs.

---

<sup>40</sup> CNUCED : Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, organisée par la CNUCED, 25 mars 2010 à Geneve, (SUISSE).

---

## Conclusion

---

Dans la filière Blés, nous ne sommes pas en présence des formes de coordination hiérarchiques par le marché, relevant clairement de l'économie néo-classique, **mais plutôt de formes hybrides** (Ménard, 2004), dans ce cas précis, les agents ont une rationalité limitée, les **risques sont importants**, du fait des aléas climatiques et de la volatilité des marchés, ce qui entraîne des coûts de transaction élevés et un mode de gouvernance original (Raynaud et al. 2005).

Les chocs des prix, sur les Blés de 2007-2008 et 2010-2011, semblent démontrer que les prix internationaux du blé, entrent dans une période d'instabilité accrue des prix.

La volatilité et la pression haussière sur les prix du blé, sont probablement dues à une combinaison de facteurs, notamment, la croissance démographique, la croissance des revenus, la promotion des biocarburants, les prix du carburant élevés et instables et la dépréciation du dollar.

Le changement climatique et la faiblesse du ratio stock-consommation, contribuent à aggraver la volatilité des prix.

Dans le même temps, le risque de prix est un sujet de préoccupation en raison de l'impact que le niveau élevé et la volatilité des prix internationaux peuvent avoir sur l'inflation des prix alimentaires sur les marchés nationaux.

On peut citer trois aspects critiques pour la filière blés, que les pouvoirs publics peuvent envisager pour atténuer les risques d'importation :

Stockage stratégique : Maintien de réserves stratégiques de blé comme protection en temps de crise et en cas de perturbations de l'offre des blés et comme contribution aux effets de stabilisation des prix internationaux ;

Logistique : Promotion des investissements dans toute la filière pour améliorer la fluidité logistique, améliorer la sécurité, assurer un approvisionnement fiable en blé, réduire le coût de base de l'importation du blé et réduire les pertes;

Approvisionnement : Elaboration d'une stratégie d'approvisionnement qui mobilise des partenariats stratégiques tout en conservant un portefeuille diversifié de fournisseurs et atténuation des risques d'importation grâce au recours à des stratégies de couverture.

En Algérie, la demande sur les produits agricoles, notamment, les Blés, devrait croître annuellement de 10% durant les prochaines années, en raison notamment, de la croissance démographique et l'émergence de nouveaux modes de consommation.<sup>41</sup>

La croissance de la demande est beaucoup plus forte, que la croissance démographique et de l'offre en blés. La demande augmente au fur et à mesure de l'augmentation des disponibilités.

L'Algérie produit aujourd'hui près de 40% de ses besoins en blés, le reste (60%) étant assuré par l'importation. Il faudra maintenir le taux de croissance de la production nationale, en volume pour pouvoir faire face à la hausse de la demande.

D'une manière générale, durant la dernière décennie, les disponibilités alimentaires sont passées de 16,5 millions de tonnes en 2000 à près de 37 millions de tonnes en 2011.

Outre la croissance démographique, la hausse de la demande en blés et farines essentiellement, est tirée également par l'urbanisation et le développement des modèles

---

<sup>41</sup> Le Secrétaire général du ministère de l'agriculture, devant les cadres du ministère de la Prospective et des Statistiques ,2012.

de consommation alimentaires urbains, y compris dans les zones rurales où émergent de nouveaux besoins de masse.

Nous pouvons conclure cette partie, par quelques questions. Quelles sont les perspectives du marché du blé au vu des nouvelles données économiques?

Au niveau international, les Etats s'interrogent sur les tendances des prix et leur impact sur les producteurs et sur la sécurité alimentaire des consommateurs. Actuellement l'importance des marchés mondiaux des blés, implique à la fois une dimension économique mais aussi une dimension sociale et politique.

Le marché mondial du blé, évolue vers plus de privatisation et une déréglementation des cours avec l'apparition des spéculateurs boursiers.

L'apparition des biocarburants, utilisés par certains grands pays exportateurs, comme le Brésil et les Etats Unis pour la fabrication des sources d'énergie, à partir du Maïs et des céréales, s'est traduite directement sur l'offre des blés et l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux.

## II- . Fonctionnement interne du marché des blés

### Introduction

---

La filière blés est l'une des filières qui suscite le plus d'appréhensions de par sa complexité et ses retombées économiques et sociales.

L'importance de cette filière dans le modèle de consommation algérien a amené les pouvoirs publics à accorder une attention particulière à son renforcement et son développement, notamment à travers les réformes économiques qu'a connues le pays.

Le développement de la production des blés constitue un enjeu de taille pour les pouvoirs publics, car les blés contribuent pour plus de la moitié à la ration calorique moyenne de la population. La part des céréales, principalement les blés, dans la ration alimentaire est particulièrement importante, près de 60 % de la ration calorique.

#### II-1- .La réglementation du marché des blés

La notion de marché a été au centre des réflexions dans l'évolution de la pensée économique. En effet, les fondateurs classiques ont marqué l'importance du marché comme mécanisme spontané permettant d'aboutir par l'échange libre à la satisfaction des intérêts de tous les acteurs économiques.

Pour les néoclassiques, l'équilibre de l'offre et la demande sur tous les marchés, doit rendre compatibles les projets individuels en maximisant leur satisfaction.

On peut dire que cette théorie traditionnelle est basée sur deux principes fondamentaux, à savoir, la concurrence parfaite et la rationalité des agents économiques.

En effet, les consommateurs et producteurs, sont rationnels, par hypothèse, se rencontrent et s'échangent des biens et services sur les marchés. Ces derniers sont en parfaite concurrence par hypothèse Walrasienne.<sup>42</sup>

---

<sup>42</sup> La règle de WALRAS définit le comportement concurrentiel des agents.

Dans ce contexte, les agents établissent leurs plans de consommation et de production en fonction des prix établis par les marchés. Ce modèle, a été envisagé comme une norme de fonctionnement des économies.

Or cette théorie, qui constituait le point fort de ce courant, sera très rapidement au centre des critiques et des remises en cause, par les Néo-institutionnaliste (Williamson). Les défaillances multiples du « marché », sont compensées par des arrangements organisationnels et réglementaires ou conventionnels.<sup>43</sup>

Ainsi, pour fonctionner valablement, une économie de marché demande plus d'institutions que n'en retient le courant néo-classique.

Le courant néo-institutionnel, s'est développé durant les dernières années en examinant les complémentarités entre organisation et marché.

Les économistes qui concevaient le marché comme le bien collectif le plus précieux, ont-ils même pensé que le marché autorégulateur était entrain de devenir le principe et la réalité de toutes les régulations internationales. Mais, parallèlement à ce déploiement du marché, les nouvelles technologies, la financiarisation de l'économie, l'environnement, la cohérence sociale des économies, le persistant écart de développement et la permanence de la pauvreté...montraient les limites de cette approche uniquement orientée par le marché.

Les économies politiques pratiques permettent de rendre compte des questions actuelles de la gouvernance internationale, de la puissance organisatrice du marché, mais également aussi de ses apories et de ses faiblesses.<sup>44</sup>

A l'interventionnisme étatique tous azimuts des années 60 et 70 qui a prévalu dans nombre de pays en développement a succédé la période ultra-libérale des années 80. Identifié comme l'obstacle majeur à l'allocation efficace des ressources, l'Etat a été contraint de se retirer des activités susceptibles d'être assurées par les opérateurs privés et réglables par le marché.<sup>45</sup>

Actuellement, l'opposition brutale « **l'Etat ou le marché** » laisse place aux discussions sur « l'Etat plus le marché ». Cet abandon d'un certain dogmatisme relève au fond d'une remise en perspective des stratégies de développement.

Si l'échec des économies socialistes a consacré l'inefficacité du « **tout Etat** », on ne peut pas nier l'influence de l'Etat dans la construction des économies modernes. La transition vers une économie de marché, qui coïncide avec les politiques d'ajustement structurel, a fait surgir une série d'interrogations sur le renforcement des interactions entre la dynamique du marché, l'intervention de l'Etat et les différents groupes de la société.

Si l'économie de marché est source de croissance économique et de bien- être, elle se traduit aussi, par d'importantes défaillances : segmentation des marchés financiers et marchés des produits, opérateurs peu nombreux constituant des monopoles ou des oligopoles, inégalités dans l'accès à l'information, aux facteurs de production, aux infrastructures de transport, etc.

Aussi, la réorientation des fonctions de l'Etat sur ses missions de service public exige au moins deux conditions ; d'une part, une redéfinition des rôles et responsabilités des différents agents économiques et institutions, et d'autre part, une capacité financière réelle.

---

<sup>43</sup> C.OMARI. 'La commercialisation des fruits et légumes en Algérie' Marché, Etat et Régulation', Page43, INA, 1998.

<sup>44</sup> F.Lerin, Marchés, Régulations et questions globales, Revue Courrier de la planète, SOLAGRAL, 1998, Montpellier, France,

<sup>45</sup> Benoit Vergriette, « Entre le Public et le Privé', Revue Courrier de la Planète, SOLAGRAL, N°43,page40,1998, France.

Cependant, les bouleversements importants qui ont caractérisé le marché mondial des blés, depuis la fin des années 2000, notamment en 2008 avec l'augmentation considérable des prix, a fait naître chez les principaux pays exportateurs, une nouvelle forme de domination.

Cette domination, commandée dans ses tendances par le marché boursier instable, a atteint ces dernières années un niveau insupportable.

De ce fait, la sécurité alimentaire de l'Algérie, qui est une préoccupation majeure des pouvoirs publics, implique la définition et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et dispositions destinées :

- A ne plus laisser l'approvisionnement du pays en céréales se faire au gré d'un marché international instable et imprévisible ;
- A soustraire le pays des conjonctures temporaires défavorables du marché international des blés.

Ces contraintes ne peuvent être surmontées que par :

- Le développement et l'augmentation de la production nationale des blés ;
- La mise en place d'un stock stratégique de régulation des blés.

La nécessité de réglementer le marché des blés s'est imposée en raison, de l'importance qu'occupent les blés dans la vie économique et de leur caractère stratégique sur le plan politique.

Cette situation a impliqué à partir de 2008 la mise en place d'une stratégie et une politique de régulation plus particulièrement pour les filières les plus extraverties, comme la filière Blés.

C'est essentiellement, autour et à l'intérieur même de la filière blés, que se sont exprimés ces instruments de régulation.

L'Etat confie à l'office Algérien interprofessionnel des Céréales OAIC, la surveillance des marchés extérieurs et la régulation des marchés. Cet office, a pour mission la fonction de réguler les conditions d'importation (périodisation, différentiels de prix) des produits céréaliers.

L'Algérie présente une originalité quant à l'organisation de la filière blés, centralisée en un office interprofessionnel, l'OAIC qui, détient la majeure partie sur les importations, l'essentiel des capacités de stockage et le quasi contrôle de la distribution des blés.

En tant qu'instrument privilégié de l'Etat, l'OAIC est chargé, dans le cadre de son statut<sup>46</sup>, d'assurer des missions de service public, pour permettre à la population **de disposer d'un approvisionnement régulier, de qualité et à des prix stables**, en tout point du territoire national, en céréales, produit stratégique par excellence.

Il est ainsi chargé aussi, d'organiser, d'approvisionner, de réguler et de stabiliser le marché intérieur des céréales.

Outre ces missions, **l'OAIC intervient en amont et en aval** de la production des blés, en mettant à disposition des agriculteurs des semences et intrants (engrais, désherbants et autres produits chimiques), et en assurant la collecte de la production à travers l'ouverture, par le biais du réseau coopératif, de nombreux points de collecte, et en apportant son soutien aux céréaliculteurs par la mise à disposition de moyens matériels et financiers appropriés.

---

<sup>46</sup> Décret exécutif N°97-94 du 23 mars 1997, fixant le statut de l'OAIC.

## II-2.-Le rôle de L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C.)

L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C.), s'est retrouvé comme principal opérateur, vis-à-vis des opérateurs de la filière céréale et ce au niveau de la collecte, de l'écoulement de la récolte nationale en céréales et légumes secs et il dispose en outre, d'une dominance sur le commerce extérieur pour ces produits. (Voir annexe N°10)

A la faveur de l'ouverture du marché en **1997**, (voir annexe 10), des initiatives se sont développées en faveur de l'approvisionnement, auprès de fournisseurs privés (importateurs privés).

En d'autres termes, l'approvisionnement des industries céréalieres a eu tendance, pendant quelques années, à s'opérer progressivement dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Toutefois, et dans le contexte de disponibilités limitées des blés sur le marché mondial, et dont les prix ont atteint des niveaux famineux les dernières années, l'OAIC s'est retrouvé pratiquement seul à approvisionner le marché local.

Tel est le contexte général dans lequel évolue actuellement l'OAIC, qui s'appuie pour son fonctionnement sur un réseau de **42** coopératives de céréales et légumes secs (**CCLS**), **01** union de coopératives de céréales (**UCC**) servant de centrale d'achats et **07** unions de coopératives agricoles (**UCA**), chargées pour ces dernières essentiellement de la prise en charge des navires et dont **02** sont de création récente (2006 et 2007).

Les Coopératives et leurs Unions ont toujours fonctionné comme des structures de l'OAIC, qui exerce sur elles une tutelle hiérarchique par la nomination du Directeur, et une tutelle opérationnelle par la gestion des flux des produits et des investissements stratégiques engagés.

Toutefois, la commercialisation s'effectue dans le cadre d'un processus de contractualisation avec les transformateurs publics et privés.

Il convient de rappeler aussi, que la majorité des unités de transformation sont approvisionnées par l'OAIC.

- L'office assure diverses fonctions
  - Le paiement des primes mettant le producteur à l'abri des spéculateurs et protégeant ainsi le consommateur contre les hausses imprévues,
  - La mise en œuvre pour le compte de l'Etat des mécanismes de péréquation et de stabilisation des prix sur l'ensemble du territoire national,
  - L'approvisionnement de la population par la constitution de stocks de céréales, de légumes secs et de légumineuses fourragères en provenance soit de la production locale, soit en cas d'insuffisance de l'importation,
  - Satisfaction des besoins des producteurs en semences,
  - Protection des consommateurs.

L'O.A.I.C. détient la majeure partie du marché, grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- La régulation du marché des céréales,
- Présence reconnue sur le marché international,

- Infrastructures dont il dispose,
- Facilité d'accès aux financements et aux crédits,
- Tutelle exercée sur les C.C.L.S. et U.C.A.

Ainsi, l'O.A.I.C. en tant qu'EPIC depuis 1997, assure les missions de sujétion de service public et dispose de crédits sur le budget de fonctionnement du Ministère de l'agriculture pour compenser aux organismes stockeurs (Coopératives de céréales et légumes secs), le différentiel des prix, correspondant à l'accroissement des prix de revient à l'importation des blés et les prix de rétrocession, ainsi que la compensation de la collecte de la production nationale (prix d'achat à la production fixé et le prix rétrocession).

### **II-3- .Les structures intervenant sur le marché**

#### **Les C.C.L.S. (Coopératives des Céréales et Légumes Secs)**

Dans la pratique, ce sont les C.C.L.S. qui sont chargées de collecter la production nationale. Elles doivent, à cet effet, accepter, tout au long de l'année, les grains livrés par les agriculteurs de la zone d'implantation du lieu de stockage et les payer sur la base du Prix à la production fixé par l'Etat.

##### **Les clients des C.C.L.S. sont**

- les ERIAD pour les blés,
- Les moulins privés,
- l'Office National des Aliments du Bétail (ONAB) et les fabricants d'aliments du bétail agréés par l'ONAB pour le maïs, les orges et l'avoine,
- les agriculteurs pour l'ensemble des semences de céréales, de légumes secs ou fourragères
- les éleveurs (ovins) pour les orges.

#### **Les U.C.A. (Unions Coopératives Agricoles)**

Elles ont pour rôle d'exécuter les contrats d'importation conclus par l'O.A.I.C. et d'approvisionner les C.C.L.S, en céréales d'importation.

### **II-4 .Mécanismes de la réglementation du marché des céréales**

La céréaliculture représente la filière la plus importante de l'économie agricole, elle se distingue par le nombre élevé de ses acteurs, de la dimension spatiale qu'elle occupe et la valeur de sa production agricole.

##### **Ses acteurs**

Céréaliculteurs, multiplicateurs de semences, établissements producteurs de semences, collecteurs, transporteurs, organismes stockeurs, distributeurs d'intrants, transformateurs, distributeurs des produits transformés, boulangers, pâtisseries, consommateurs.

##### **Importance spatiale**

La céréaliculture occupe une place importante dans le système de production agricole avec plus de 3,2 millions d'ha de superficie emblavée annuellement et 6 millions d'ha de superficie avec la jachère sur une superficie agricole utile de 8,5 millions d'hectares.

Son importance ne se limite pas à la superficie occupée mais affecte également les autres dimensions de la filière:

**Au niveau des exploitations** : 372. 000 exploitations sur 1 million soit 37% sont à dominance céréalière.

**Au niveau de l'emploi** : La filière des blés emploie plus de 675.000 personnes repartis comme suit :

Céréaliculteurs	589 490	87,23
Etablissements de production et multiplicateurs de semences	2 549	1,38
Vendeurs d'intrants	1 944	0,29
Collecte et stockage de céréales – Total	6 025	0,89
dont CCLS	4 821	0,71
dont UCA	1 045	0,15
dont privé	159	0,02
Importateurs de grains et semoules	1 869	0,28
Transformateurs - Total	16 694	2,47
dont ERIAD	7 050	1,04
dont privé	9 644	1,43
Distributeurs de produits transformés	5 534	0,82
Boulangers	34 399	5,09
Pâtisseries	17 213	2,55
<b>TOTAL</b>	<b>675 717</b>	<b>100,00</b>

Tableau N°2 : Evolution de l'emploi dans La filière des blés (2010)

Source : OAIC

La valeur de la production : la valeur de la production céréalière s'élève à **155** milliards de DA soit, 2,1 Milliards \$ US, plus de 14% de la valeur de la production agricole totale (en 2009) et de **125** Milliards de DA, soit 1,7 Milliards de \$ US, en 2010.

Du point de vue des mécanismes de la réglementation du marché des céréales, ils reposent sur la fixation des droits et obligations relatifs aux différents opérateurs intervenants. C'est donc au niveau d'une politique de prix que va se traduire cette volonté.

Politique des prix des céréales:

Les céréaliculteurs ont eu droit à un prix stable et rémunérateur.

U= DA/q

Espèces	Blé dur	Blé tendre	Orge	Avoine
1988/1989	320	330	190	180
1989/1990	500	410	230	260
1992à 1994	1.025	910	470	510
1995 à 2002	1.900	1.700	1.000	1.100
2003/2005	1.900	1.700	1.400	1.500
2005/2006	2.000	1.800	1.500	1.600
2006/2007	2.100	1.950	1.500	1.600
2007/2008	4.500	3.500	2.500	1.600
2008/2011	4.500	3.500	2.500	1.600

Source : DRDPA, MADR.

NB : de 1995 à 2007 : Soutien des prix et de l'itinéraire technique

A partir de 2007 : Réévaluation des prix à la collecte.

**I es céréaliculteurs** : doivent obligatoirement livrer leur production à un organisme stockeur dans la limite de la circonscription territoriale de l'exploitation,

**les organismes stockeurs** : ils sont obligés de recevoir toute quantité livrée par les producteurs et d'en acquitter le paiement au comptant selon le prix garanti fixé par l'Etat,

**les minoteries- semouliers** : doivent s'approvisionner pour les besoins de leurs unités de trituration essentiellement auprès des organismes stockeurs,

## II-5. Le secteur de la transformation des céréales

L'industrie de transformation de céréales occupe une place importante dans le secteur des industries agroalimentaires, en raison des capacités importantes de triturations dont elle dispose ; (+230%) par rapport à la taille du marché domestique, réparties entre les moulins publics (+95% de la taille du marché) et privés (135%).

Les capacités de trituration des minoteries/semouleries sont passées de 76 400 quintaux de blé par jour en 1982 à plus de 500 000 q en 2008, soit une multiplication par **6,5** en 25 ans.

L'industrie céréalière privée compte 423 PME privés qui, contrôlent 84% du marché domestique, <sup>47</sup>(F.Chehat, 2007).

Le potentiel de transformation de l'Algérie, s'appuie depuis toujours sur une tradition très ancienne et une économie traditionnelle qui font le moulin le cœur de la vie de la communauté. Les entreprises publiques du secteur de la transformation des céréales ont été, en 1982, organisées sous forme de groupes Industriels à compétence régionale.

C'est ainsi que, cinq (05) groupes industriels ont été mis en place (SMIDE Constantine, ERIAD Sétif, ERIAD Alger, ERIAD Sidi Bel Abbès et ERIAD Tiaret). (Voir annexes N°5,6,7).

A ces groupes industriels sont rattachées 44 filiales, organisées en sociétés par actions. Ces filiales renferment des minoteries, des semouleries, des fabriques de pâtes, des laboratoires et des unités de production de levures.

<sup>47</sup> CHEHAT . F, Analyse macroéconomique des filières, la filière blés en Algérie. Projet PAMLIM, 2007.

Depuis leur création, ces cinq groupes industriels ont connu de multitudes ponctions dans leurs structures organiques par :

- L'externalisation d'une partie d'activité dite « secondaires », à savoir l'activité de transport et de distribution (dépôts de vente). Cette externalisation s'est faite au profit des travailleurs dans le cadre d'opérations d'essaimage,
- La fermeture et la restitution des dépôts de ventes aux domaines de wilaya,
- La fermeture des points de ventes,
- La privatisation de filiales au profit d'opérateurs nationaux privés,

Le potentiel actuellement en exploitation est regroupé autour de 27 filiales dont, l'activité est exclusivement la transformation, les fabriques de pâtes et il comprend :

- 28 semouleries, 26 minoteries et 154 dépôts de ventes.

La part moyenne du marché en 2010, des ERIADs est de l'ordre, de plus de 14% pour le produit farine. Pour chaque moulin est rattaché un réseau de distribution, qui donne une image sur la situation de la région et sur sa part de marché.

S'agissant des investissements privés dans la transformation des Blés, ils ont pratiquement suivi le schéma des ERIADs, les premiers investissements ont été réalisés, à partir de 1997, dans la trituration des céréales et la fabrication des pâtes alimentaires par les sociétés LIANA et Mahbouba à Annaba, et SIM et Tizi Pâtes au niveau du centre.

Au cours des dernières années, ces industries agroalimentaires ont souffert d'une prolifération anarchique de moulins privés, avec pour conséquences, saturation chroniques dû aux prix attractifs subventionnés par l'Etat, des matières premières (Blés) livrés par l'OAIC, qui pénalisent leurs marges et les place dans des situations financières difficiles.

Certains opérateurs considèrent que, les capacités installées équivalent à deux fois les besoins du pays.

Il existe dans ce segment, une situation de surcapacité qui pénalise les nouveaux investisseurs qui sont en outre fragilisés dans certains cas, par les faibles livraisons des quotas par l'OAIC à 50% de leurs capacités, ou par une faible implantation sur le marché, et à la problématique de l'accords des pouvoirs publics pour les livraisons de matières premières en Blés subventionnés par l'OAIC.

Ce qui, s'est traduit par le désistement de certains investisseurs et la fermeture de très nombreuses minoteries.

### **- .Les politiques publiques d'approvisionnement et de livraison des blés**

L'OAIC subventionne indirectement les minoteries en cédant son blé tendre et blé dur à un tarif artificiellement bas, les quantités fournies ne constituant cependant que 50% des besoins ou des capacités réelles.

Le réseau national de transformateurs inscrit au fichier de l'OAIC s'élève presque 400 unités de trituration réparties comme suit :

**Tableau N°4 : Situation du réseau national de transformateurs**

Situation	Nbre	quota (q/jour)
<i>Situation des Semouleries publiques</i>	3	100%
<i>Situation des Minoteries publiques</i>	3	100%
<i>Situation des Semouleries –minoteries jumelés publique</i>	23	100%
<i>Situation des Semouleries privés</i>	46	60%
<i>Situation des Minoteries privés</i>	206	60%
<i>Situation des Semouleries Minoteries jumelées privés</i>	76	60%
<i>Total</i>	357	Depuis fin 2010

Source : OAIC, (2011).

Composante importante de la filière blés, le segment de la transformation se distingue néanmoins par deux insuffisances majeures :

- une absence dans l'encadrement et l'appui à la production céréalière, les relations entre la profession des céréaliculteurs et les transformateurs sont très limitées. Certains opérateurs sans le signifier explicitement boudent la production nationale ;
- un comportement instable pour une partie des transformateurs privés qui ne respectent pas leurs engagements avec l'office de régulation (OAIC) : les enlèvements des quotas se font en fonction de l'évolution des cours mondiaux, quand ces derniers sont en baisse, les transformateurs préfèrent importer le blé dur.

Le développement de la filière transformation de céréales, dépendra de différents facteurs dont la captation de marchés de niches limitrophes, l'intégration de la distribution et, surtout, le développement d'activité d'aval à travers des produits de plus grande valeur ajoutée, dont les pâtes, la boulangerie industrielle, la viennoiserie industrielle et autres.

La réorganisation, l'assainissement financier, la modernisation des ERIADs engagée depuis 2011, avec leur rattachement au Ministère de l'Agriculture dans le prolongement de la filière céréales, devraient libérer d'importantes capacités et faire rapidement émerger une offre additionnelle substantielle, conduisant alors à une concurrence plus intense.

Il est important de souligner que, l'industrie de la transformation des céréales se caractérise par plusieurs segments d'activités notamment:

Le segment de première transformation : Il se réalise par la trituration (ou broyage) des grains de céréales.

Le segment de la seconde transformation :

- Par cuisson et façonnage (cas des pâtes et des biscuits)
- Par « roulage » (cas du couscous de blé ou d'orge)
- Par extraction (cas de l'amidon, des recherches sur les cosmétiques)
- Par adjonction et façonnage (cas des pâtisseries industrielles, céréales petit déjeuner)

## II-6- .Les Acteurs de la filière céréales

La structure principale de cette sous filière est organisée autour de (08) huit agents économiques cités ci-après, et dont certains représentent les entreprises publiques et parapubliques :

1. L'Etat
2. Les fournisseurs étrangers,
3. Les agriculteurs,
4. Les moulins à façons,
5. L'Office interprofessionnel des céréales (OAIC)
6. Les entreprises de transformation et de distribution (ERIAD- Privés)
7. Les boulangeries et détaillants,
8. Les consommateurs.

La fonction des principales institutions publiques et parapubliques intervenant dans la filière est comme suit :

- **L'office Algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)**, gère les importations la collecte des céréales de la production nationale et contrôle l'approvisionnement de toute la filière blés, orge et légumes secs à travers :
- **(01) UCC**, Union de coopérative de céréales, qui à en réalité le rôle de centrale d'achat (démarcheur) pour les Unions de coopératives agricoles UCA,
- **les 7 Unions de coopératives agricoles**, qui devraient regrouper et coordonner au niveau régional les activités des coopératives locales des céréales et des légumes secs (CCLS), en réalité leur rôle principal est d'effectuer le stockage dans les ports.
- **les 42 CCLS**, qui sont théoriquement des sociétés coopératives ouvertes aux producteurs de céréales et de légumes secs, mais en réalité elles s'occupent principalement du stockage à travers le pays, elles sont coordonnées par l'OAIC.
- **Les ERIADs** : l'OAIC, assure l'approvisionnement des entreprises des industries Alimentaires Céréalières et dérivés (**ERIAD**) sous le portefeuille de la **SGP CEGRO** : transformation des céréales et vente des produits dérivés et sous produits (farine et semoules) ;
- **L'ONAB** : l'OAIC, travaille en étroite collaboration avec l'**Office National des Aliment de Bétail (ONAB) sous le portefeuille de la SGP SGDA** : importation et commercialisation des céréales fourragères (aliments de bétail) ;

***La filière blés est restée en grande partie sous contrôle public, cependant, certains problèmes existent toujours dans certains maillons de la filière, notamment :***

### **Dans l'agriculture**

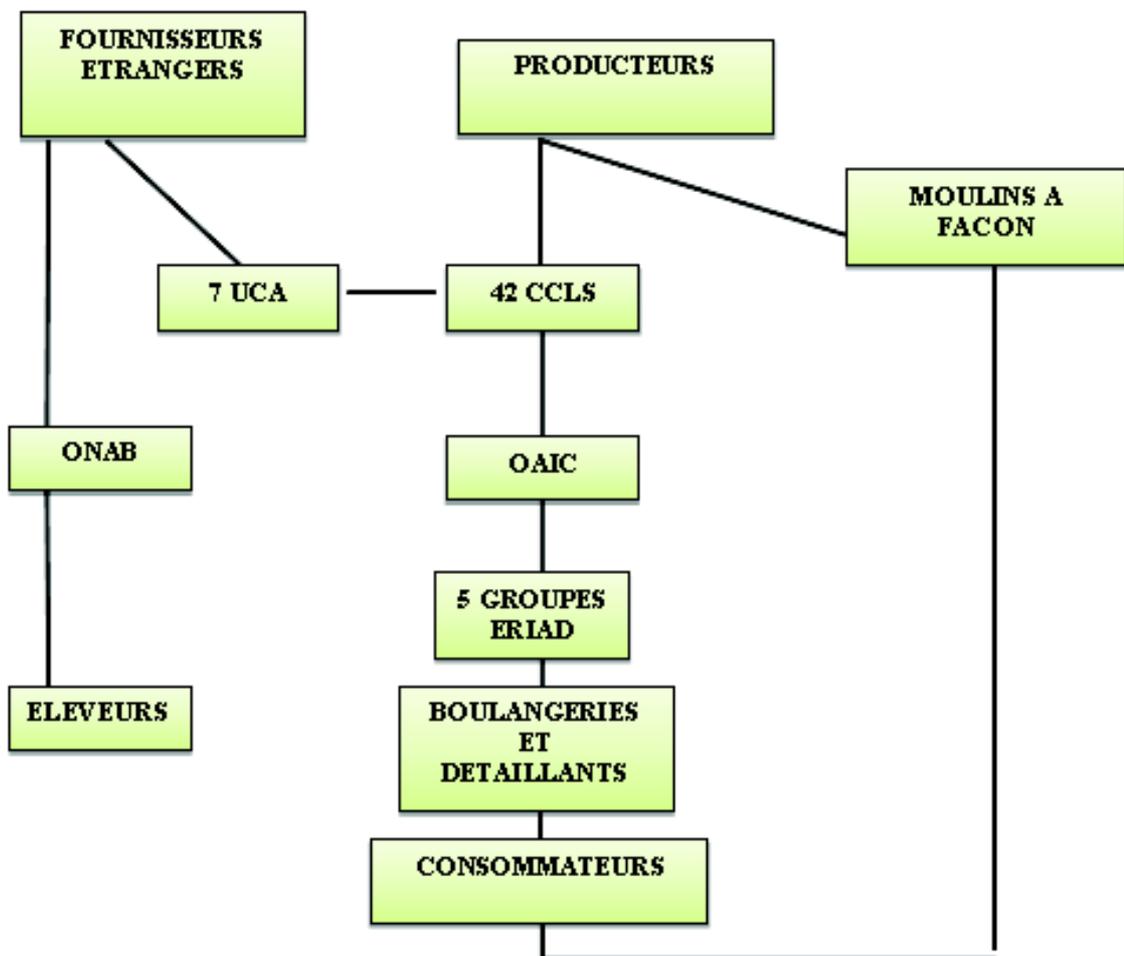
- certains problèmes de transport et de livraison existent au cours des campagnes moissons battage,
- certains problèmes de capacité de stockage existent au cours des dernières campagnes moissons battage, années de bonnes productions.
- certains problèmes de qualité du, au mauvais treillage sont soulevés au niveau des organismes stockeurs.

### **Au niveau de la commercialisation**

- Faiblesse du nombre de sociétés privées algériennes, possédant de grandes capacités de stockage et spécialisés dans les approvisionnements en blés de consommation.
- L'OAIC est la seule société publique détenteur de la majeure partie du marché, et qui a la charge de l'approvisionnement en céréales, et joue le rôle de régulateur quelque soit les tendances du marché mondial.
- Lourdeur dans la mise en place des crédits d'importation, et des paiements des subventions, induisant dans certains cas, des surestaries.

#### **Au niveau des institutions**

- La dominance de l'OAIC sur les importations des blés, qui se fait sur la base de contrats d'achat à long terme au lieu de modalités plus modernes et moins coûteuses,
- Le caractère dominant de la gestion par le biais des moyens de l'OAIC, et absence de partenariat avec des entreprises privées performantes, limite le champ d'action des opérateurs,
- Le rôle public des coopératives des céréales et légumes secs (CCLS) et les Unions coopératives agricoles (UCA) empêche le développement d'un véritable mouvement libéral.



*Figure 1 : Schéma simplifié de la filière Blés : L'articulation de ces agents, nous permet d'établir un schéma simplifié de la filière et d'identifier les principaux flux.*

### Conclusion

---

Les parts de marché détenues par les entreprises publiques ERIADs pour les deux produits (blé dur et blé tendre), sont stables mais en net recul par rapport aux parts de marché détenues par les moulins privés.

En effet, si pour les semouleries, les parts de marché sont relativement équilibrées, il n'en est pas de même pour le secteur de la minoterie, où le potentiel des promoteurs privés est plus important que celui des ERIADs.

Cette situation peut être expliquée par les raisons suivantes :

- l'aspect concurrentiel des promoteurs privés qui s'est traduit par une agressivité commerciale ;
- l'utilisation d'outils et de machines de trituration sophistiqués et plus modernes que, ceux détenus par le secteur public ;
- la non compétitivité des entreprises publiques dû au fait, qu'elles ont évolué pendant de nombreuses années dans un marché protégé ;
- La concentration des moulins privés dans une même région par rapport aux unités des ERIADs,

Aussi, les parts des approvisionnements des deux secteurs montrent une tendance commerciale en faveur des moulins privés.

L'analyse que nous pouvons faire après l'observation de l'évolution dans la filière blés pour le secteur privé est la suivante :

Les quantités triturées par les moulins privés sont supérieures à celles des moulins publics (ERIAD). Cet état de fait, est le résultat des surinvestissements enregistrés les années qui ont suivi la promulgation du Code des Investissements.<sup>48</sup>

Ces secteurs d'activités étaient porteurs, puisque, les unités des ERIADs étaient peu préparées à la concurrence, leurs structures industrielles se révélaient souvent inadaptées, causant de fait, une diminution de la production avec un manque, qu'il fallait combler par les moulins privés.

Cependant, la situation n'est plus la même, puisque la structure du secteur privé de transformation a créé en Algérie une situation de saturation inédite.

En effet, les nouveaux entrants (investisseurs) arrivent sur un marché saturé à une même période conséquence d'un surinvestissement de la part de ces opérateurs, qui en plus des filiales des groupes ERIAD (au nombre de 5) ainsi que, les moulins artisanaux (moulins à façons qui se comptent par centaines sur le territoire national et qui ne vendent pas leurs récoltes de matières premières à l'OAIC, dépassent de loin les besoins nationaux annuels, estimés à 4Millions de Tonnes entre semoule, farine et pâtes alimentaires.

Enfin, la capacité de trituration par l'ensemble des minoteries en Algérie est de 3 fois supérieure à la demande ; en d'autres termes, il y a trois fois plus de moulins par rapport à la demande.

---

<sup>48</sup> Code des investissements, Ordonnance N°01-03 du 20 Aout 2001, mis à jour par la LOI de Finances complémentaire pour 2009, ;

### III . Situation de l'offre et de la demande des blés

#### III-1 .Tendances d'évolution de la consommation alimentaire en Algérie

---

Durant les décennies 1970, 1980, 1990, la dynamique de la filière des Blés en Algérie semblerait avoir été fondée sur l'évolution de la consommation.

A l'indépendance, la population est très largement à dominante rurale (soit 80 % de la population totale). La ration alimentaire est alors basée sur la consommation de céréales qui fournissent 65 % des calories, en moyenne, vient en premier lieu le blé dur, puis l'orge et enfin le blé tendre.

Mis à part l'ouest du pays, où il est introduit de manière significative dans la préparation de soupes et de galettes, le blé tendre est très peu consommé en milieu rural. Seuls les citadins consomment une quantité appréciable de blé tendre (soit 40 à 50 kg/tête) sous forme de pain de boulangerie.

Ces données vont être progressivement bouleversées à partir de la fin des années 1960 pour divers faits nouveaux, parmi lesquels nous retiendrons :

L'élévation rapide du taux de croissance démographique qui progresse jusqu'à 3,2 % au milieu des années 70. La population passe ainsi de 10 millions d'habitants en 1963 à 15 millions en 1972.

La politique d'industrialisation initiée par l'Etat à partir de 1970 se fonde sur un effort très élevé en matière d'investissement, ce qui supposait en contrepartie la fixation au plus bas niveau possible des salaires distribués. L'Etat va donc constamment tenter de maintenir une relative comptabilité entre le niveau des salaires distribués et les prix des biens alimentaires. Pour les céréales, l'Etat réussira à imposer un contrôle relativement strict de l'évolution des prix tout au long de la filière et à garantir un approvisionnement régulier à la population. L'écart ne cessera pas de se creuser entre les rapports de prix des produits céréaliers et autres produits alimentaires.

La quantité moyenne des céréales (Blés) consommées par habitant, est de 205 kg/habitant/an, et s'il y a un changement des proportions par espèces céréalières, c'est la disposition de la consommation des orges (moins de 5 kg/habitant/an) qui varie. Les orges vont servir à assurer essentiellement l'affouragement d'un cheptel ovin dont la croissance est motivée par une tendance à la hausse des prix de la viande.

Le blé dur reste la première céréale consommée (120 kg/habitant/an) et le blé tendre la seconde (80 kg/habitant/an). Ce chiffre est en nette progression suite au soutien accordé aux prix.

L'industrialisation s'accompagnant de l'interdiction de la vente des grains sur les marchés locaux, l'essentiel des céréales consommées le sera sous forme de semoules et de farines triturées par l'industrie et mises en marché par le réseau de distribution qui en dépend : ce qui relève que l'autoconsommation paysanne et le marché informel constituent moins de 15 % de la production.

Donc, de 1970 à 1990, la dynamique de la consommation fondée sur un modèle « traditionnel consolidé » va donner une orientation particulière au développement de l'ensemble du système alimentaire et du secteur agricole et plus particulièrement au sein de la filière des céréales.

Progressivement, la consommation n'est plus déterminée par l'offre domestique mais presque uniquement par les capacités d'approvisionnement à l'extérieur et donc par les ressources financières dont peut disposer l'Etat à cette fin.

Les céréales constituent un aliment fondamental, principal source de calories alimentaires et base commune de tous les régimes alimentaires recensés (urbain, rural, différentes strates de revenus).

Actuellement, la demande globale en produits céréaliers est alimentée par la dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs. En effet, la baisse du pouvoir d'achat des ménages, depuis 1995, a conduit les ménages au retour à un modèle de consommation à dominante céréalière (pain, galette, pizza, gâteaux, couscous, pâtes alimentaires).

En termes structurels, la consommation des produits du blé dur, selon l'ONS, s'effrite quelque peu (-1,5% par an) tandis que celle des produits du blé tendre se raffermi plutôt (+1,6% par an).

### III-2 .Evolution de la production des blés durant la décennie 90

L'examen de l'évolution de la production des blés en Algérie durant la décennie 90, permet de constater, qu'elle, s'est maintenue à un niveau constant excepté les bonnes récoltes de (1991-96) et les mauvaises récoltes de (1994) :

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<i>Production</i>							
<i>Blé dur</i>	5.549.460	12.917.890	13.455.310	7.980.650	5.624.280	11.886.700	20.345.700
<i>Blé tendre</i>	1.951.340	5.775.990	4.912.210	2.204.380	1.515.360	3.112.300	9.480.340
<i>Totale</i>	7.500.800	<b>18.683.880</b>	18.367.520	10.185.030	<b>7.139.640</b>	14.999.200	<b>29.826.040</b>
<i>Indice Production</i>	<b>100</b>	<b>249.2</b>	<b>244.8</b>	<b>135.5</b>	<b>95.1</b>	<b>199.9</b>	<b>397.6</b>
<i>Importations</i>							
<i>Blé dur</i>	17.724.340	15.310.400	9.412.230	11.852.000	21.870.980	19.0009.070	7.255.620
<i>Blé tendre</i>	17.926.710	16.336.170	11.990.890	15.350.660	17.865.080	13.480.560	6.187.260
<b>Totale importations</b>	35.651.050	31.646.570	21.403.120	27.202.660	39.736.060	32.489.630	13.442.880
<b>Indice importations</b>	<b>100</b>	<b>88.76</b>	<b>60.03</b>	<b>76.3</b>	<b>111</b>	<b>91</b>	<b>37.7</b>

Tableau N° : 5 Evolution des productions des blés durant la période 1990-96U ; qx

Source : MADR

Sous l'effet combiné de la stagnation de la production des Blés et de la forte croissance démographique, un déficit existe entre l'offre et la demande. Déficit qui est compensé par le recours à l'importation pour satisfaire les besoins nationaux en Blés.

La production des Blés affiche, en effet, une stagnation de la production entre 1996 et 1999 : ce qui implique la non réalisation des objectifs fixés. Cette stagnation est le résultat de mauvaises conditions climatiques (sécheresse, gelées tardives...) et des très faibles rendements de l'ordre de 7 quintaux à l'hectare, l'accroissement de la production est due à l'accroissement des emblavements.

Les importations constituaient, l'instrument clé de régulation, leurs parts dans les disponibilités nationales est importantes durant ces années.

Pour faire face à la demande nationale, les approvisionnements des industries de transformation pour la consommation, étaient assurés de plus en plus par les importations de blés en grains et des produits finis.

Il convient de rappeler que, la libéralisation des importations a été conduite d'une manière soutenue en 1994 et a été complétée dès le début de 1995, malgré l'apparition de tensions sur le marché des échanges, inhérentes à des facteurs externes défavorables.

Cependant, le marché international des blés a été et est marqué par un caractère oligopolistique, caractère qui réduit les possibilités pour l'importateur de diversifier ses fournisseurs et de faire jouer la concurrence. Sur ce marché, les principaux partenaires de l'O.A.I.C (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales) seront, donc, les U.S.A, le Canada et l'union européenne (spécialement la France).

### III-3- .Contexte actuel de la filière Blés en Algérie

#### III-3-1 .Introduction

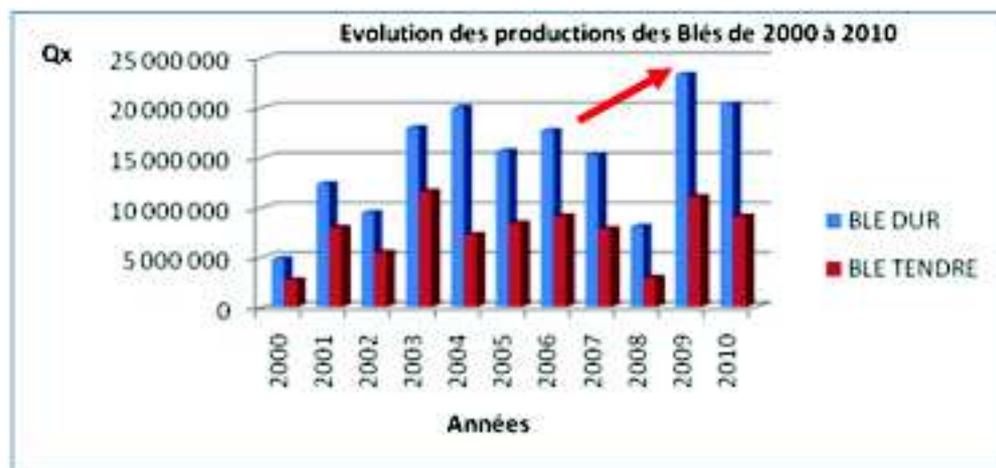
La filière Blés, qui occupe une place prépondérante dans le cadre du renouveau agricole évolue depuis deux campagnes vers un processus de modernisation qui affecte la quasi totalité de ses dimensions. Son poids et son importance dans la sécurisation des approvisionnements alimentaires et dans l'économie agricole lui confère une place primordiale dans la politique du renouveau agricole et rurale, mise en œuvre depuis 2008.

Les mesures prises dans ce cadre, ont suscité un véritable engouement des céréaliculteurs qui ont renoué avec l'investissement et une reprise de l'intensification.

#### III-3-2 .Evolution des productions des Blés

De l'analyse des graphiques ci-dessous, on peut constater que depuis 2004, la production céréalière s'est stabilisée avec une production moyenne de près de 40 millions de quintaux.

Encore mieux, au cours des deux dernières campagnes agricoles, la moyenne de production a atteint les 55 millions de quintaux. Ce résultat est positif, et cela a été rendu possible grâce d'une part, aux conditions climatiques favorables, et d'autre part, aux mesures incitatives et aux efforts conjugués consentis par les acteurs de la filière et l'Etat pour l'intensification de cette filière.



Graphes N° 8: Evolution des productions des blés de 2000 à 2010

Années	U: Qx										Moyenne 2000-2010	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
<b>Céréales d'hiver</b>												
S/TOTAL	9 318 180	26 575 280	19 514 100	42 643 740	40 313 000	35 250 465	40 128 100	35 978 580	15 336 140	61 227 000	45 581 000	33 805 962
BLE DUR	4 863 340	12 388 650	9 509 670	18 022 930	20 017 000	15 687 090	17 728 000	15 289 985	8 138 115	23 358 000	20 385 000	15 035 253
BLE TENDRE	2 740 270	8 003 480	5 508 360	11 625 590	7 290 000	8 460 185	9 151 300	7 899 640	2 972 210	11 093 000	9 142 000	7 626 003
ORGE	1 632 870	5 746 540	4 161 120	12 219 760	12 116 000	10 328 190	12 358 800	11 866 580	3 959 215	25 666 000	15 039 000	10 463 098
AVOINE	81 700	436 610	334 950	775 460	890 000	775 000	890 000	922 375	266 600	1 110 000	1 015 000	681 609
<b>Céréales d'été</b>												
S/TOTAL	23 900	16 420	15 150	15 880	15 280	23 870	49 350	40 490	20 525	9 632	4 650	21 377
MAIS	15 560	10 870	8 370	9 810	6 790	11 480	24 560	16 440	10 145	5 747	3 590	11 215
SORGHO	8 340	5 550	6 780	6 070	8 490	12 390	24 790	24 050	10 380	3 885	1 060	10 162

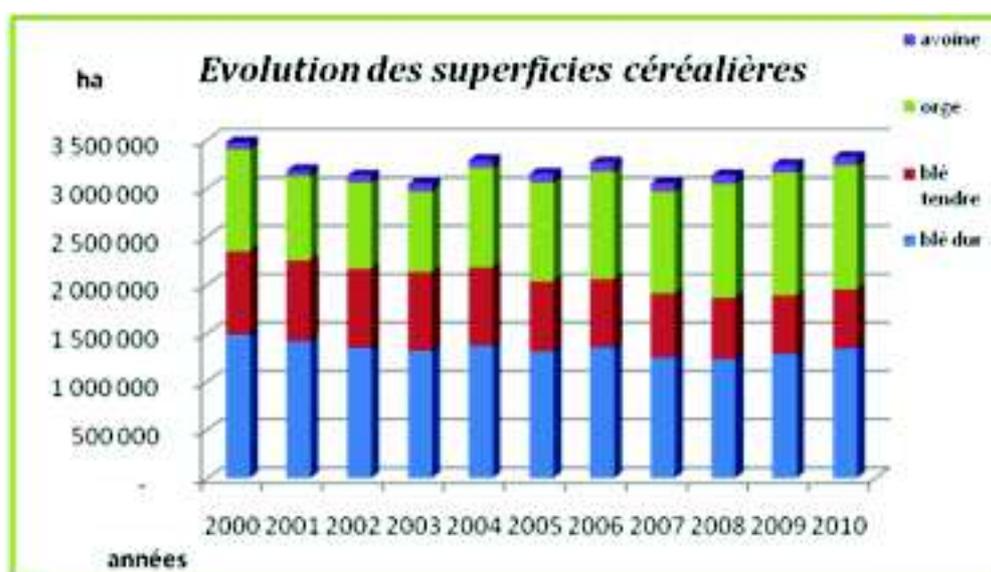
Tableau N° 6 EVOLUTION GLOBALE DES PRODUCTIONS DE CEREALES DE 2000 A 2010

Cependant, on enregistre, une baisse des productions durant la campagne 2008, due essentiellement aux mauvaises conditions climatiques.

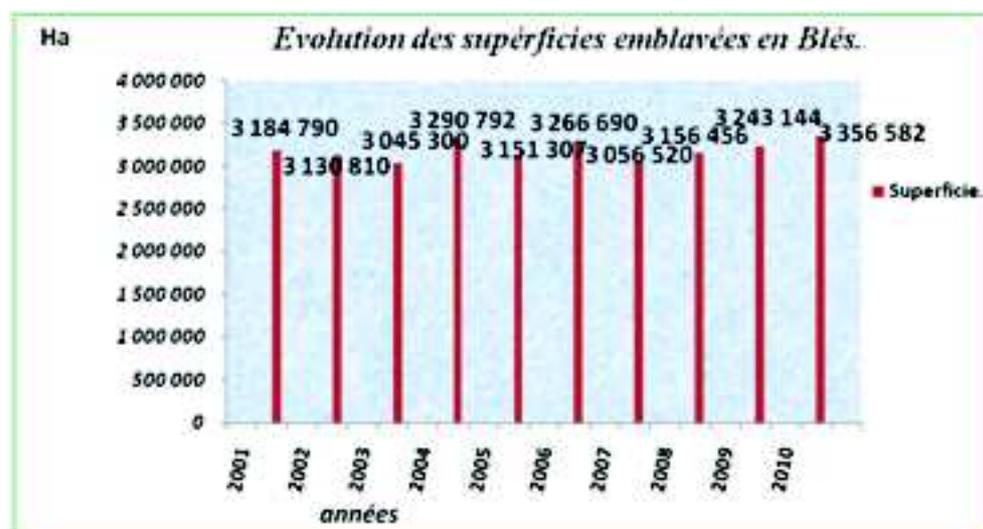
### III-3-3 .Evolution des superficies emblavées

La superficie emblavée en moyenne pour la période (2000-2010) représente **3.209.606Ha**,<sup>49</sup> pour un rendement de : **14.30** (q/ha). ( voir cartes annexe 11).

<sup>49</sup> Séries statistiques 2011, DSASI/MADR.



Graphique N°9 : Evolution des superficies céréalieres



Graphique N°10 Evolution des superficies emblavées en Blés

Source : MADR/DSASI

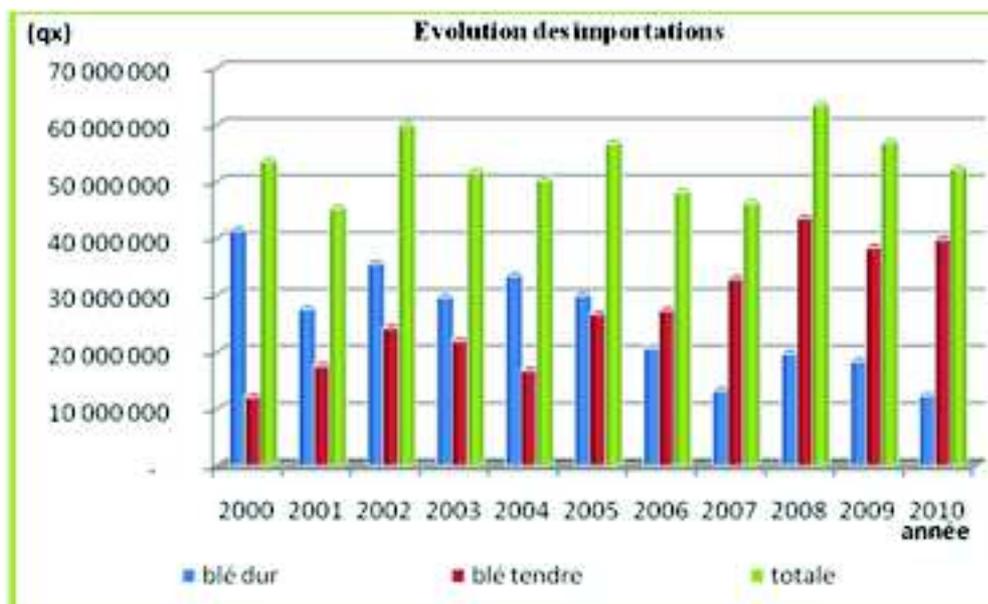
Au cours de la période 2000-2010, les superficies de blé, ont connu une certaine stabilité d'emblavement. La moyenne des superficies consacrées aux céréales, pour la même période, a été de 3.209.606 ha, soit 1.333.418 ha pour le blé dur et 732.505 ha pour le blé tendre.

### III-3-3 .Evolution des importations

Concernant les importations, les importations moyennes des blés (blé dur et tendre) pour la période (2000- 2010) ont été de **5.322.142** de tonnes.

Nous constatons que, les importations des blés ont enregistré une tendance à la baisse passant de (**5.367.043 tonnes** en 2000 à **5 232 324 tonnes** en 2010), ces importations sont dominées essentiellement par les blés tendres, d'où un changement de tendance au

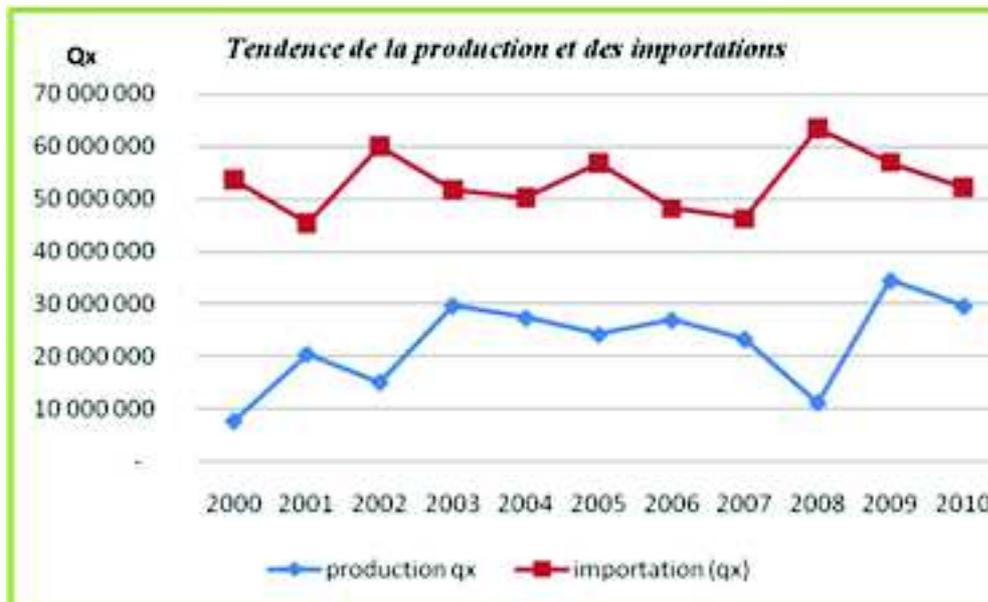
cours de ces dernières années puisque, on a importé plus, le blé Tendre, qui occupe **70%** du volume importé.



Graphe N°11 : Evolution des Importations des blés.

Source : MADR

On a enregistré aussi, que ,80% du blé importé proviennent de l'UE, particulièrement de France.



Graphe N°12 : Les tendances de la production et des importations

Source : MADR

Dans le contexte actuel, il est important de soulevé les niveaux des prix, dans la conjoncture internationale reste marquée par l'instabilité et la tendance haussière des cours.

Les prix connaissent actuellement, des changements rapides, au moindre événement (sécheresse, inondations, incendies, diminutions des stocks). Sur la dernière décennie écoulée, on assiste à un double phénomène: l'augmentation des prix des blés notamment, pour le blé tendre, et la baisse de la parité dinar/dollar.

Cette situation, nécessite une veille constante au niveau du Ministère de l'agriculture qui assure l'approvisionnement en blés pour les populations, et au niveau de l'OAIC, pour la constitution et la préservation de stocks de sécurité dans les volumes décidés.

## Conclusion

---

Au terme de cette l'analyse de ce chapitre II, il y a lieu de rappeler, notre première hypothèse relative aux mutations économiques touchant la filière blés en Algérie durant les années 90, et qui ont comporté des modifications institutionnelles, qui ont laissé de nouvelles initiatives aux privés.

Cette transition, a conduit, au passage de monopôle d'Etat vers une situation d'économie concurrentielle dans la filière des blés, cependant, on assiste actuellement à un retour de monopôle partiel de l'Etat, dû d'une part, à l'augmentation des prix sur le marché international et d'autre part, à l'intervention et au soutien de l'Etat.

L'évolution de l'environnement de la filière blés depuis la fin des années 1990 et le changement du statut de l'OAIC, imposent une évolution de sa restructuration.

Notre analyse vérifie et confirme bien notre hypothèse, étant donné que depuis 1997, le marché des blés a vu l'arrivée des investissements privés se développer pour atteindre une importante dimension.

Ainsi, et en plus du potentiel de production diversifié (semouleries, minoteries, fabriques de pâtes alimentaires, couscous, biscuits, levures et autres produits céréaliers), détenu par les ERIAD, l'industrie de transformation s'est enrichie d'une capacité de plus de 8 millions de tonnes en conséquence des investissements réalisés par des promoteurs privés nationaux, principalement dans les créneaux de la semoulerie, de la minoterie et de la fabrication de pâtes alimentaires.

Certes, avec ces apports, l'Algérie s'est assuré d'une autosuffisance dans le domaine de la transformation des blés, mais, en l'absence de mesures draconiennes visant à endiguer les investissements dans ce créneau, il y a eu la constitution d'une industrie de transformation, dotée d'une capacité de trituration double à celle nécessaire à la couverture des besoins nationaux. Ceci, a constitué un gaspillage des ressources d'investissements qui a eu un impact négatif au plan financier et social.

La majorité des unités de transformation des ERIADs et des promoteurs privés, étaient/ et sont approvisionnées par l'OAIC, mais à la faveur de la libéralisation en 1997, des initiatives se sont développées en faveur de l'approvisionnement auprès de fournisseurs privés.

En d'autres termes, l'approvisionnement des moulins a eu tendance, pendant quelques années, à s'opérer progressivement dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Toutefois, suite à la crise alimentaire de 2008, et la pénurie des Blés sur le marché mondial, les prix ont atteint des niveaux faramineux, l'OAIC s'est retrouvé donc, seul à approvisionner le marché local.

Tel a été, le contexte général dans lequel a évolué la filière blé en Algérie de 1997 à 2008.

C'est dans ce cadre, que les pouvoirs publics, s'appuie actuellement, sur les missions originelles de l'OAIC, en lui attribuant le rôle d'instrument privilégié, agissant pour son compte et ayant pour missions principales d'organiser, d'approvisionner, de réguler et de stabiliser le marché national des céréales.

Pour se faire, l'OAIC a été soutenu, par des moyens financiers dans le cadre des crédits alloués au titre, du différentiel des prix des blés pour ces missions de service public, et de la taxe de 200\$ US/ Tonne, fixés en 2010. En effet, la loi des Finances de 2010 a imposé une taxe sur les Blés dur importé, à un prix inférieur au prix de régulation, qui a été fixée provisoirement à 200\$ US/Tonne. Cette mesure a été destinée, à amener l'industrie locale de transformation des blés, à s'inscrire dans le cadre de la PRAR, pour le développement de la filière Blés.

# Chapitre III . Evaluation des résultats de la Politique du Renouveau agricole et son impact sur la filière blés en Algérie

## I- .Méthodes D'évaluation Qualitative et Quantitative des Programmes Du Renouveau Agricole Et Rural

### Structuration de la méthode évaluative

La présente évaluation qualitative des premiers résultats de la politique publique du renouveau agricole et rural ayant trait aux impacts sur le développement de la filière blés.

La méthode évaluative utilisée dans le cadre de ce travail est structurée en trois 3 phases :

i. Phase de structuration de la méthode évaluative : durant cette phase nous ferons une analyse sommaire de la structure des programmes de la politique agricole du RAR, son fonctionnement et ses premiers résultats. **Forces et Faiblesses**.

ii. Phase d'observation et de constat : cette phase consiste en la vérification et l'étude de la cohérence des résultats par rapport aux objectifs fixés.

iii. Phase d'analyse d'impact: qui consiste à construire une matrice basée sur une approche multidisciplinaire, de l'analyse des impacts de la Politique du renouveau Agricole et Rural sur la Filière blé par la Chaîne Globale de Valeur **CGV** :

### I-1 Phase 1. Analyse des résultats des programmes de la Politique Agricole du RAR, ses Forces et Faiblesses

---

Il comprend les évaluations concernant l'état d'avancement des programmes engagés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole et Rural.

- L'agriculture au service de la croissance, de la sécurité alimentaire et de la sécurité nationale.
- Le cadre législatif et réglementaire plus adapté aux exigences du nouveau contexte,
- Les acteurs mieux mobilisés et plus impliqués,
- Une mise à niveau et un développement conséquents de l'agro-industrie en amont et en aval,
- Une régulation économique efficace,
- Un appareil d'encadrement et de recherche-développement plus performant,
- Une commercialisation assurant une meilleure valorisation de la production,
- Un renforcement nécessaire de la fonction de contrôle.

Les principaux impacts sont appréciés à la fois à travers les évolutions enregistrées en matière de production agricoles pour la filière blés et l'évaluation du taux de croissance de la valeur de la production agricole.

Les résultats sont présentés pour les programmes de renouveau agricole à travers les principaux axes de développement et d'amélioration des potentiels productifs réalisés par les agriculteurs et les opérateurs (semences, mécanisation, fertilisation, ...etc.).

Ces actions sont principalement liées aux objectifs de modernisation et de développement de la filière Blés.

L'objectif de notre étude est d'effectuer un bilan des effets des mesures de la PRAR sur le développement de la filière Blés.

On a donc procédé à une mesure des forces et faiblesses des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Notre évaluation couvre l'ensemble des actions opérées dans la filière Blés depuis 2008.

## I-1-1 Forces

### a) Analyse de l'évolution des productions et des rendements

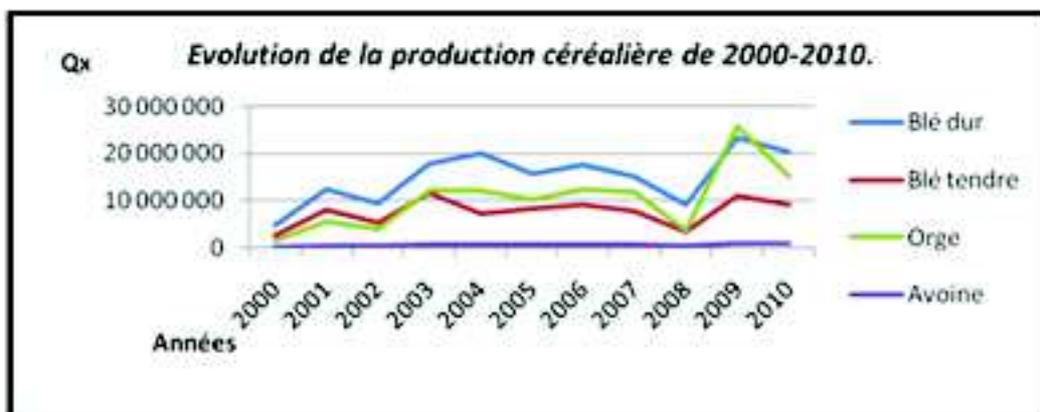
A la lumière de cette analyse, la politique du renouveau agricole et rural a eu des impacts positifs sur la filière céréales, notamment durant les dernières campagnes céréalières, qui se singularisent par des niveaux de production exceptionnels, et qui sont le résultat à la fois des mesures d'encadrement techniques et économiques, mais également des conditions climatiques particulières enregistrées au niveau des principales zones de production. Ces résultats démontrent :

- des productions et des rendements records: 61,2 millions de q en 2009 et 45,6 millions de q en 2010 ;
- une collecte de : 24 millions de q en 2009 et 13 millions q en 2010,
- Les Wilayas de Sétif, Oum El Bouagui, Tiaret, Souk Ahras, Guelma, Batna, et Bouira, réalisent à elles seules plus de 40% de la production nationale,
- Les wilayas de l'est du pays, ont enregistré des niveaux de production supérieurs à 25% en comparaison avec les campagnes précédentes.
- Les niveaux de collecte enregistrés pour les dernières campagnes sont supérieurs à celle des campagnes d'avant 2008,
- En 2011, sur un total de 1278 communes productrices de céréales, les trois communes leaders sont : Babar wilaya de Khenchela (513.400 quintaux), Fkirina wilaya d'Oum El Bouaghi (245.800 quintaux) et Ain Abid wilaya de Constantine (236.000 quintaux).
- Réduction des importations de blé dur par l'OAIC en 2009 ;
- La réalisation d'une première exportation de céréales jamais réalisée depuis 1970.

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>BLE DUR</b>	4 863 340	12 388 650	9 309 670	18 022 950	20 017 000	15 687 090	17 728 000	15 289 985	9 330 000	23 338 000	20 385 000
<b>BLE TENDRE</b>	2 740 270	8 003 480	5 308 360	11 625 390	7 290 000	8 460 185	9 151 300	7 889 640	3 437 000	11 093 000	9 142 000
<b>ORGE</b>	1 632 870	5 746 540	4 161 120	12 219 760	12 116 000	10 328 190	12 338 800	11 866 380	3 873 000	25 666 000	15 039 000
<b>AVOINE</b>	81 700	436 610	334 950	775 460	890 000	775 000	890 000	922 375	340 000	1 110 000	1 015 000
<i>S total céréales d'hiver</i>	<i>9 318 180</i>	<i>26 575 280</i>	<i>19 524 100</i>	<i>42 643 740</i>	<i>40 313 000</i>	<i>35 230 465</i>	<i>40 128 100</i>	<i>35 978 380</i>	<i>17 000 000</i>	<i>61 227 000</i>	<i>45 581 000</i>
<b>MAIS</b>	15 560	10 870	8 370	9 810	6 790	11 480	24 560	16 440	10 145	5 747	3 390
<b>SORGHO</b>	8 340	5 550	6 780	6 070	8 490	12 390	24 790	24 030	10 380	3 885	1 060
<i>S total céréales d'été</i>	<i>23 900</i>	<i>16 420</i>	<i>15 150</i>	<i>15 880</i>	<i>15 280</i>	<i>23 870</i>	<i>49 350</i>	<i>40 490</i>	<i>20 525</i>	<i>9 632</i>	<i>4 660</i>

Tableau N°7: Evolution de la production céréalière de 2000-2010. U : Quintal

Source : MADR.



Graphe N°13 : Evolution de la production céréalière de 2000-2010.



Graphe N°14: Evolution de la production céréalière par campagne agricoles 2009-2011

Les progrès réalisés en matière de modernisation de la filière céréales (des blés) notamment, d'extension des potentiels productifs, sont les résultats des investissements publics et privés dans leur globalité.

### b) Le développement de la production de semences certifiées de céréales

La politique du renouveau agricole et rural à travers ses programmes d'appui à la céréaliculture, a permis une intensification accordant un intérêt particulier à la production de semences de qualité.

Ce qui a conduit à une réorientation de la production de semences vers les zones mieux dotées en ressources ; une intensification sélective vers les zones à haute potentialité où la pluviométrie est supérieure à 450 mm.

L'année 2011, a connu un développement de la production de semences certifiées de céréales, le niveau de collecte de semences de céréales a atteint 2,250 millions de quintaux permettant ainsi d'assurer une disponibilité suffisante pour couvrir les besoins de la campagne céréalière 2011-2012 entamée à partir de septembre 2011. Cette production a été réalisée par près de 2400 multiplicateurs de semences et a permis d'élargir la gamme variétale de 41 variétés en multiplication contre 35 la campagne précédente.

Les semences livrées aux producteurs par le réseau CCLS pour la campagne 2011-2012 s'élèvent à 1,662 million de quintaux contre 1,446 million de quintaux la campagne précédente, soit un taux de couverture en semences réglementaires de 47,7%.

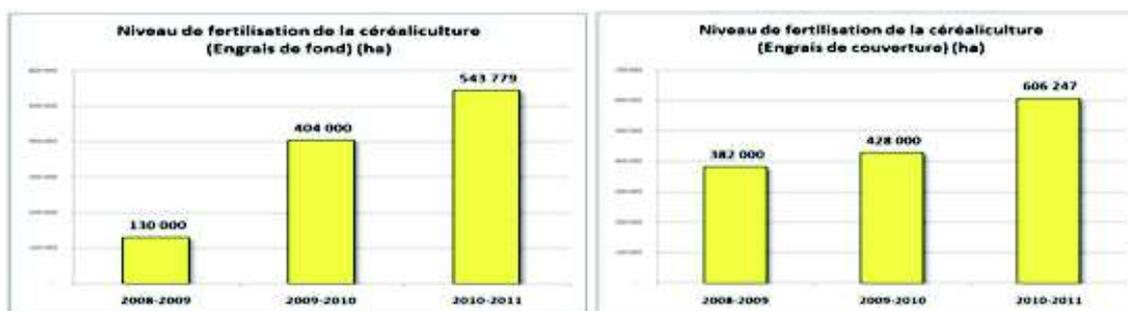


Graphe N°15 : Développement de la production de semences certifiées.

Source : MADR, CNCC.

### c) La promotion de l'utilisation des engrais

Pour la campagne 2010/2011, le volume d'engrais distribué tous types confondus a atteint plus de **257.516 tonnes** contre 238.976 tonnes pour 2009/2010 et 172.824 tonnes en 2008/2009. C'est ainsi que le niveau de fertilisation de la céréaliculture a augmenté concernant une superficie qui est passée de 130.000 ha en 2008/2009, 404.000 ha en 2009/2010, à 543.779 ha en 2010/2011 pour les engrais de fond et de 382.000 ha en 2008/2009, 428.000 ha 2009/2010 à 606.247 ha en 2010/2011 pour les engrais de couverture. La consommation prévisionnelle annuelle au titre des programmes d'intensification est prévue à un niveau de 100.000 tonnes pour les engrais phosphatés, 150.000 tonnes pour les engrais azotés et 250.000 tonnes pour les engrais composés (NPK). Pour la campagne 2011/2012, le volume distribué d'engrais a atteint 59.000 tonnes (au 31/12/2011).



Graphes N° 16 et 17 : Niveaux de la fertilisation de la céréaliculture.

Source : MADR, DRDPA.



Graphie N°18 : Evolution des volumes d'engrais distribués

#### d) Le développement de la mécanisation

- Le parc national de moissonneuses batteuses est passé de 8000 unités en 2008 à 9500 en 2011;
- Le nombre de tracteurs en service (toutes puissances confondues) est passé de 97.000 unités, à plus de 100.000 unités;
- Le nombre d'outils aratoires répertoriés est passé de 141.000 unités à près de 150.000 unités.

Les mesures incitatives de la Politique du Renouveau Agricole et Rural initiée à la fin de 2008, visant à la fois à relancer l'industrie du machinisme agricole en Algérie et à développer la mécanisation dans les systèmes agricoles, un nouveau programme d'accompagnement en direction des agriculteurs et des coopératives (unités de motoculture) à travers le leasing BADR et le paiement cash a été révisé à la hausse.

C'est ainsi que, pour dynamiser la modernisation du parc des moissonneuses batteuses, et de surcroit, accroître le marché de l'industrie mécanique nationale dans ce domaine, il a été décidé de porter le soutien publics à toutes acquisition de nouvelles moissonneuses batteuses à hauteur de 60% du prix, sur le FNDIA, et ajouter un concours de 10% sur le FNDIA. En contre partie de toute moissonneuse batteuse usagée, qui sera livrée, lors de l'acquisition d'une nouvelle machine et enfin, assurer le financement de 30%, restant, sur le prix de la moissonneuse batteuse par l'acquéreur, soit en cash, soit en crédit bancaire agricole « ETTAHADI » ou crédit « LEASING » auprès de la Banque de Développement Rural « BADR ».

A la fin du mois de septembre 2011, les livraisons cumulées (2007-2011) ont atteint plus de 7.829 nouveaux tracteurs (représentant 11% du parc tracteurs national) 1.252 moissonneuses batteuses (représentant 15,6 % du parc MB national). Ce programme est soutenu à hauteur d'un montant de 6 milliards de dinars.

#### e) L'amélioration du cadre incitatif

##### L'amorce du règlement structurel de la question du foncier agricole

- Un nouveau cadre législatif pour traiter la problématique du foncier agricole, qui a libéré les agriculteurs et céréaliculteurs du problème de garantie pour les crédits bancaires « bancabilité » :

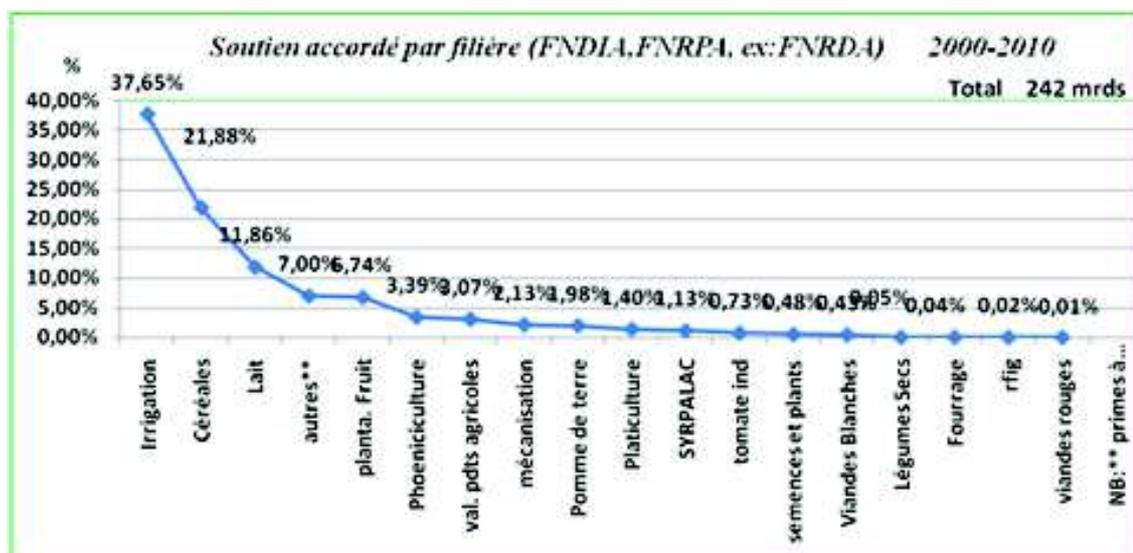
**La Loi d'Orientation Agricole (N°14-08 du 3 août 2008)**, qui consacre la concession comme mode exclusif d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat,

**La Loi (n° 10-03 du 15 août 2010)**, qui fixe les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat,

- Des facilités pour l'accès aux terres du domaine privé de l'Etat destinées à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage et des incitations pour le renforcement, la modernisation et la création d'exploitations sur les terres de propriété privée (février 2011).
- Le renforcement de l'accès à la propriété foncière agricole dans les zones sahariennes (APFA) et régularisation des situations pendantes. (juin 2011) ;
- La codification des procédures de partenariat relatives aux fermes pilotes (mars 2011) ;
- Premiers résultats - application des dispositions de la loi 10-03 du 15 août 2010 - au 11 janvier 2012 : plus de 83% des dossiers ont été déposés auprès des services du MADR plus de 182.815 dossiers.

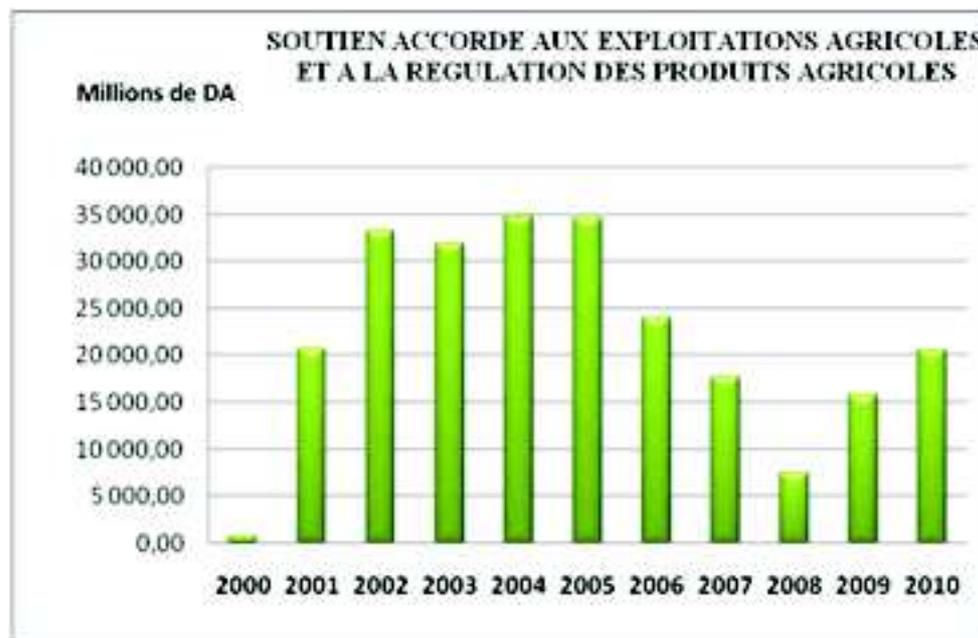
### f) La politique de financement et de soutien

Un soutien conséquent est destiné pour les investissements dans la filière blés, notamment, l'irrigation sur le FNDIA. Les investissements soutenus directement à travers les dispositifs de soutiens directs et indirects ne constituent qu'une part des investissements consentis par les agriculteurs, opérateurs privés activant dans les différents segments de la filière céréales.



Graphen°19 : Soutiens accordés par filière

Source : MADR



Graphe N° 20 :

Source : MADR

A la lecture des graphiques ci-dessus, les soutiens accordés aux exploitations agricoles et à la régulation pour la période 2000-2011, se caractérisent par une baisse des soutiens et ce, en raison du changement du dispositif mis en place, notamment en 2008, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le FNDIA,<sup>50</sup> qui a baissé les niveaux des soutiens et obligé, à cet effet, les agriculteurs à financer davantage leurs investissements à travers des crédits bancaires.

Parallèlement à la politique de soutien, l'environnement financier a connu des évolutions considérables, qui se sont concrétisées par le lancement au niveau de la BADR, de nouveaux produits financiers bonifiés – totalement ou partiellement – adaptés aux spécificités du secteur, à savoir : le **crédit RFIG, dont la plus grande part a été destinée aux céréales**, le crédit Ettahadi, le crédit fédératif, le crédit immobilier en milieu rural, le leasing pour le machinisme agricole et les équipements d'irrigation.

Une telle politique a nécessité : *i-* la réorientation des missions de la BADR qui se consacre de plus en plus à l'agriculture, au développement rural et à l'agro-alimentaire, *ii-* la création d'un fonds de garantie des investissements agricoles au niveau de la Caisse de garantie des crédits (CGCI).

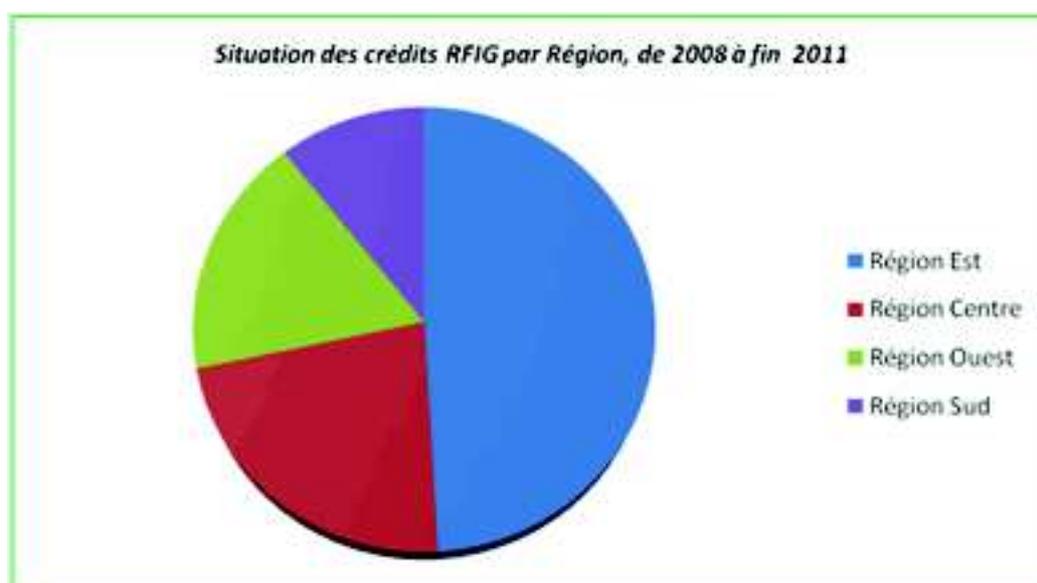
Les nouveaux produits bonifiés – totalement ou partiellement – ont été lancés : crédit RFIG, crédit *Ettahadi* et une version de ce dernier appelé crédit fédératif.

La BADR a aussi été consacrée pour accompagner les grands investissements du secteur (création de silos, mécanisation, entrepôts, équipements d'irrigation, serres multi chapelles etc..).

**Le crédit RFIG** est un crédit de campagne, opérationnel depuis le 10 août 2008, sa durée est de 2 années, ses intérêts sont pris en charge totalement par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

<sup>50</sup> Décision N°2023 du 15 décembre 2008, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N°302-067 intitulé FNDIA et la décision N°227 du 07 avril 2009, modifiant et complétant la décision 2023.





*Graphie N°22 : Situation des crédits RFIG par Région.*

Les crédits RFIG, accordés concernent principalement les crédits céréaliculture.

**Le crédit ETTAHADI**, est un crédit d'investissement octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat.

Sa durée est de 7 ans, il n'excède pas un (01) million de dinars par hectare ; le montant du crédit est plafonné à 100 millions de dinars ; au delà de ce montant, les bénéficiaires sont libres de négocier des crédits auprès de la BADR dans le cadre de la législation en vigueur. Les domaines couverts par le crédit ETTAHADI sont : la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricole et/ou d'élevage -le renforcement des capacités de production des exploitations existantes et insuffisamment valorisées -l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage nécessitant un financement à moyen terme ;

Les intérêts générés sont pris en charge comme suit : la prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la totalité des intérêts quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans - le paiement de 1 % d'intérêt par le bénéficiaire quand le remboursement est effectué entre 3 et 5 ans- le paiement de 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7 ans - au-delà de cette dernière période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit. Tout bénéficiaire du crédit Ettahadi qui rembourse aux échéances arrêtées ci dessus ouvre droit à un autre crédit de même nature - l'acte de concession et l'acte de propriété des terres constituent auprès de la BADR une hypothèque en tant que garantie pour le crédit octroyé.

Il est à signaler qu'une convention relative à la garantie par la caisse de garantie des crédits d'investissements CGCI, a été signée entre la BADR et cette institution le 08 décembre 2011.

**Le crédit FEDERATIF** qui est une variante du crédit ETTAHADI, s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités suivantes :

- production de lait, céréales, semences de pomme de terre, d'olives de table et d'huile d'olive, miel, produits de terroirs ;

- production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres, etc.;
- transformation de la tomate industrielle ;
- conditionnement et exportation de dattes ;
- création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- insémination artificielle et transfert d'embryons ;
- abattage avicole et découpe ;
- commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles.

En 2011, les crédits accordés dans le cadre du crédit fédératif ont concerné : (transformateurs de tomate industrielle, élevage bovin, abattoirs avicoles, production de semences de céréales).

**Le crédit FOURNISSEUR**, est un crédit octroyé en nature (engrais, semences) par les CCLS aux céréaliculteurs – pour leur permettre d'améliorer de manière significative l'itinéraire technique – ou à tout distributeur de produits ou de matériels. La même démarche est en cours de mise en place pour les autres filières.

**Le crédit LEASING** est destiné aux investissements relatifs au machinisme agricole et aux systèmes d'irrigation de fabrication locale. Sont éligibles à ce crédit, les agriculteurs et les opérateurs activant dans le cadre de l'intensification des filières de production.

A la fin 2011, les montants accordés (depuis 2008), dans le cadre du crédit leasing ont été appréciables pour financer : (4000 tracteurs, 1080 moissonneuses batteuses, 8.319 matériels d'accompagnement).

Les mesures prises dans le cadre de la politique de développement de la filière céréales ont porté pour l'essentiel sur :

- L'exonération de TVA des produits phytosanitaires (loi de finances 2008) ;
- Le soutien des prix des engrais (disposition du CIM du 6 octobre 2008) à concurrence de 20 % ;
- L'ouverture d'un guichet unique impliquant l'OAIC, les CCLS, la BADR et la CNMA pour les assurances, dont le rôle facilitateur pour les céréaliculteurs a été appréciable ;
- L'organisation d'une série de rencontres ininterrompues tout le long de la campagne labours semailles, de mobilisation, de vulgarisation et de formation ;
- La mobilisation des CCLS pour assurer la disponibilité des semences, engrais et produits phytosanitaires nécessaires au bon déroulement de la campagne céréalière ;
- Le relèvement des primes de multiplication (décision ministérielle) ;
- L'accompagnement technique appuyé des céréaliculteurs par les institutions techniques spécialisées et les CCLS ;
- L'accompagnement de tous les céréaliculteurs qui s'organisent pour entreprendre des irrigations d'appoint ;
- L'encouragement des céréaliculteurs à contracter des assurances aux fins de couvrir les différents risques de leurs activités ;
- La mise en œuvre par la CNMA d'une police d'assurance souscrite au comptant par les céréaliculteurs (remise de 40% sur les cotisations d'assurance des garanties grêle et incendie des récoltes pour les règlements de cotisations au comptant à la souscription) ;

- En matière de production de semences, le programme de multiplication des blés, orges, et avoines a été renforcé. Le programme de multiplication de semences de légumineuses alimentaires au niveau de l'OAIC est relancé, après une interruption de plusieurs années ;
- Dans le cadre du développement de la chaîne de qualité de semences certifiées produites par l'OAIC, un programme d'investissement en station d'usinage de semences est lancé. Ce programme porte sur la réalisation de 5 stations fixes et 11 stations mobiles, pour une capacité globale de 580 q/heure.

L'impact de la Politique du Renouveau Agricole et Rural a eu des effets concluants et positifs sur la filière céréales en général, mais, toutefois ces mesures et les résultats obtenus ne doivent pas occulter les insuffisances qui subsistent dans les différents niveaux d'intervention et qui doivent nécessiter en perspective, une prise en charge par les pouvoirs publics.

### **g) Analyse de l'organisation interprofessionnelle de la filière céréales**

#### **La mise en place du Comité Interprofessionnel des Céréales**

En 2010, le Conseil Interprofessionnel des Céréales (CIC) a été mis en place, en tant qu'organe consultatif de l'OAIC, à l'effet de mettre en place l'espace de concertation entre tous les acteurs de l'interprofession et de matérialiser et d'impulser la vocation interprofessionnelle de l'Office.

Le Conseil Interprofessionnel des Céréales, se compose des représentants de l'ensemble des catégories professionnelles de la filière céréales et de ceux des boulangers et des pouvoirs publics concernés. Il constitue un cadre adapté pour contribuer à davantage d'engagement et d'efforts à l'égard du secteur agroalimentaire et particulièrement la filière céréales. Cet organe est à la mesure de la place éminemment stratégique, qu'occupent les céréales dans le système de la consommation nationale.

Les activités de ce conseil s'inscrivent parmi les axes de la politique de renouveau agricole avec notamment l'implication des différents acteurs de l'interprofession.

Il s'agit, en fait, d'un organe consultatif national faisant partie de l'organisation statutaire de l'OAIC. Toutes les catégories professionnelles de la filière céréales sont représentées au sein de cet organe dont les membres sont désignés pour une durée de trois ans, à savoir les agriculteurs représentés par le biais de leurs associations, les transformateurs et les éleveurs.

Le CIC est chargé de formuler des avis et recommandations en matière de politique générale de la filière, d'organisation du marché et des campagnes d'intérêt national (moisson-battage notamment), de détermination des prix, ainsi que des moyens de renforcement de l'OAIC en tant qu'instrument de l'Etat, dont la mission est d'organiser, d'approvisionner, de réguler et de stabiliser le marché national des céréales et des dérivés des céréales.

Le CIC constitue un cadre organique d'étude et de propositions touchant les aspects d'organisation, de développement et de promotion de ce secteur stratégique. Il est considéré par les professionnels de la filière comme un des leviers par le biais duquel s'expriment à la fois l'organisation et les actions consensuelles des intervenants de la filière en matière de sécurité alimentaire.

De notre avis, ce conseil pourrait être le moyen supplémentaire visant à donner plus d'atouts à la filière céréales dans la perspective de la sécurité alimentaire.

C'est le résultat des objectifs fixés par les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural, visant le renforcement de la sécurité alimentaire de l'Algérie.

La nécessité de rapprochement de tous les acteurs de la filière à **l'échelle de la région** ou de la **Wilaya**, a conduit à **renforcer le CIC** par des organes dits **régionaux**, organisés selon le même schéma et jouissant des mêmes attributions.

Le CIC et les comités régionaux interprofessionnels des céréales (CRIC), au nombre de 06 constituent, **des espaces de concertation de dialogue**, et de **rapprochement** des intérêts entre tous les intervenants de la filière.

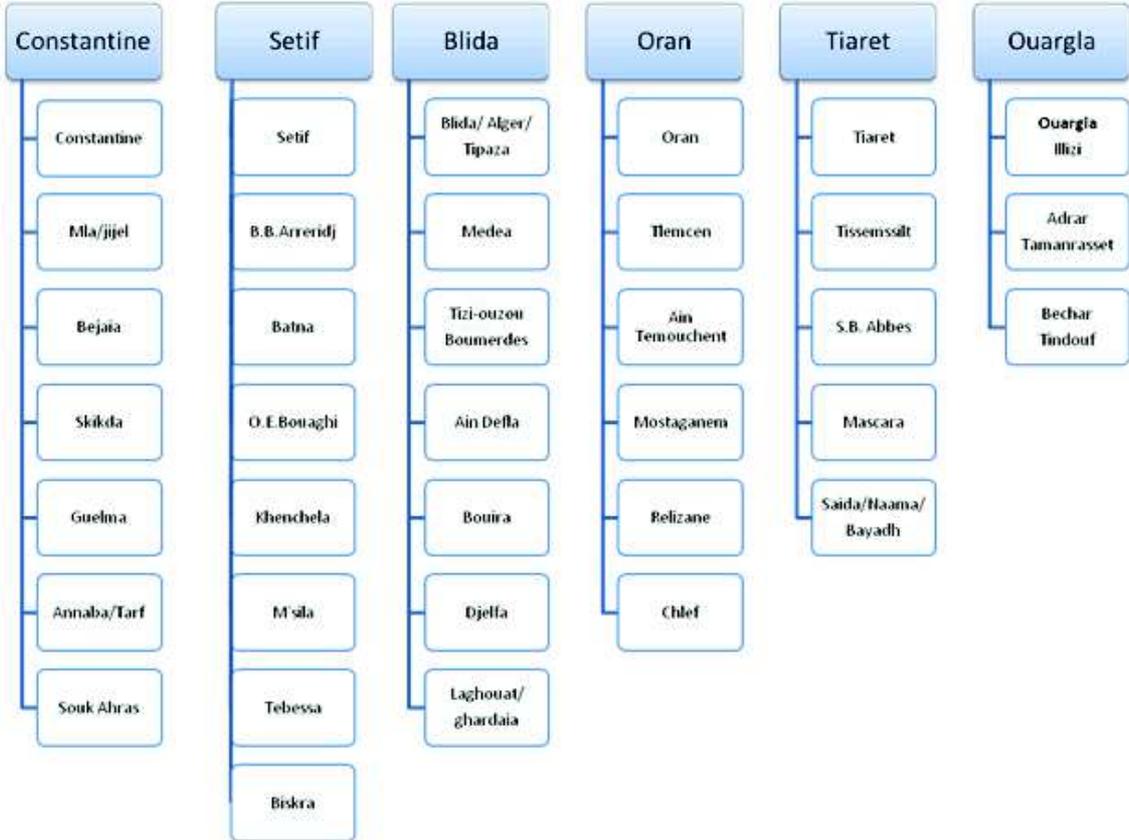
Ainsi, les attributions de ces comités (CIC et CRIC) s'inscrivent pleinement dans les axes de la politique de renouveau agricole et rural.

Les Comités Régionaux Interprofessionnels des Céréales (CRIC), ont été organisés autour de 6 pôles céréaliers, reconnus comme étant des zones homogènes<sup>51</sup>.

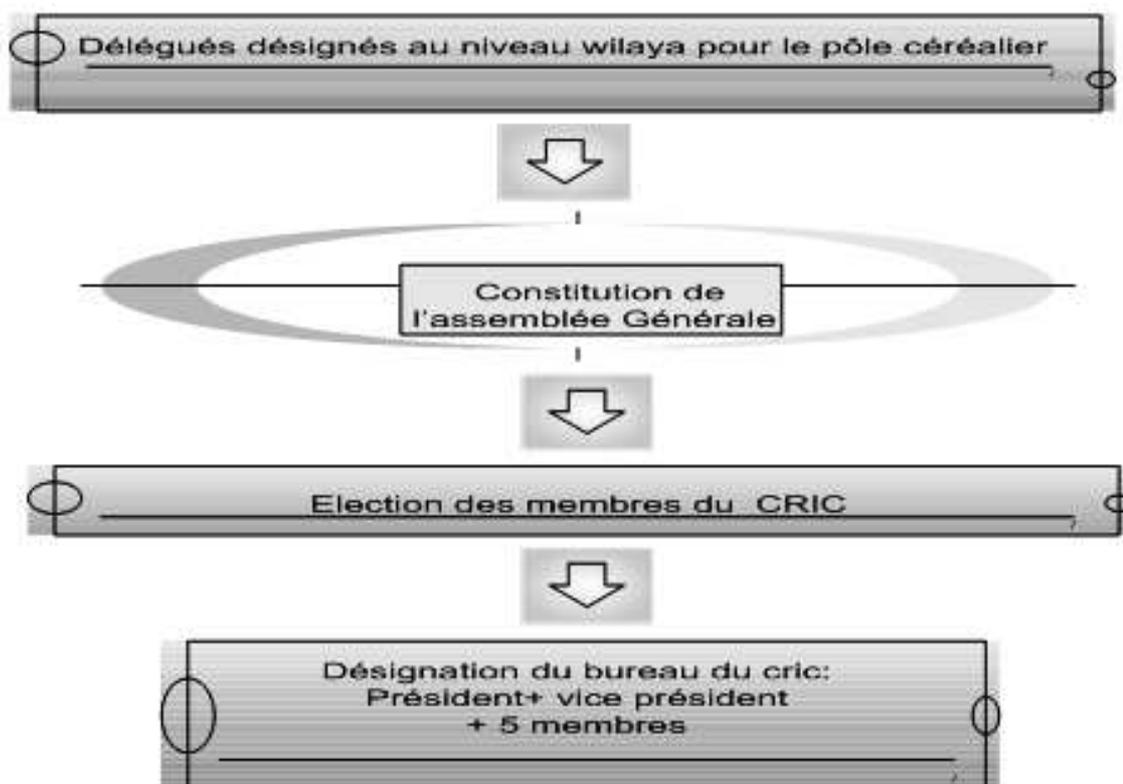
**Localisation des 6 Comités Régionaux :**

Comités	Wilayate
Comité Régional d'Oran.	Oran, Chlef, A.Témouchent, Relizane, Tlemcen, Mostaganem, sidi- Bel Abbes.
Comité Régional de Tiaret.	Tiaret, Tissemsilt, Saida, El Bayadh, Naâma, Mascara.
Comité Régional de Blida.	Blida, Alger, Tipaza, A.Defla, Bouira, Boumerdès, T. Ouzou, Laghaout, Ghardaia, Djelfa, Médéa.
Comité Régional de Sétif.	Sétif, B.B.Arreridj, Batna, Biskra, Tebessa,O.E.Bouaghi, Khenchela, M'sila , El Oued.
Comité Régional de Constantine.	Constantine, Mila, Skikda, Annaba, Guelma, S.Ahras, Béjaia, El Taraf, Jijel.
Comité Régional de Ouargla.	Ouargla, Illizi, Adrar, Tamanrasset, Béchar, Tindouf.

<sup>51</sup> Rapport d'activité de l'OAIC, 2011.



Au plan de l'organisation, chaque Comité Régional Interprofessionnel des Céréales regroupe tous les acteurs de la filière situés au niveau de sa zone d'intervention.



Au plan statutaire, l'Assemblée Générale du CIC est constituée par tous les membres des 6 Comités Régionaux Interprofessionnel des Céréales.

**Dans son organisation interne, le CIC dispose, par ailleurs, de 9 commissions spécialisées :**

**b)- Bilan des activités des Comités Régionaux Interprofessionnels des Céréales (CRIC) :**

La mise en synergie des efforts et des moyens de l'ensemble des professionnels de la filière, à travers la constitution des comités régionaux interprofessionnels de céréales, s'est traduite au cours de l'année 2011 par :

- L'organisation de **30** rencontres au niveau local et régional ayant permis le regroupement de plus de **1000** professionnels de la filière ;
- La constitution d'une banque de données par pôle céréaliier ;
- La mise en place d'un réseau d'intégration agriculteurs-transformateurs pour le développement et l'amélioration de la qualité des blés (une opération pilote a été initiée par des agriculteurs et un transformateur au niveau de la région de Guelma) ;
- La fixation des prix de cession des transformateurs aux fabricants d'aliment de bétail avec plafonnement du prix de ce sous-produit à 1.500 DA/quintal ;
- La contractualisation des relations entre les différents partenaires de la filière : convention CCLS, transformateur, agriculteur, Institut Technique des Grandes Cultures ;
- Une plus grande implication de tous les acteurs de la filière dans l'encadrement et l'animation des campagnes d'intérêt national (labours-semailles, lutte contre les adventices, fertilisation, moissons battages.....) ;

- L'adhésion des transformateurs au principe de mise à disposition de leurs capacités de stockage au profit de l'OAIC et de son réseau de coopératives.

### **h).Renforcement des capacités de Stockage**

La régulation du marché des céréales impose de disposer de capacités de stockage adéquates devant répondre aux impératifs de cette mission stratégique visant à assurer un approvisionnement régulier des transformateurs.

La contrainte de la tendance haussière des cours des céréales qui a prévalu sur le marché international, conditionne nécessairement le développement des capacités de stockage permettant la constitution et la conservation d'un stock national de sécurité stratégique devant permettre d'en assurer le renouvellement en exploitant, dans des conditions non contraignantes, toutes les opportunités qui se présenteraient pour la concrétisation de transactions avantageuses.

La capacité de stockage de l'OAIC, de 10 millions de quintaux, existante avant 1962, a été triplée, à travers les différents programmes d'investissement réalisés durant les années 70 et 80, à plus de 30 millions de quintaux.

Depuis les années 80, aucun programme portant sur la réalisation d'infrastructures de stockage des céréales n'a été concrétisé.

Les 2/3 de la capacité, sert au stockage de longue durée et ce, à travers un ensemble de silos métalliques et en béton.

Le niveau des livraisons des blés aux transformateurs a presque doublé en l'espace de 5 ans passant de 30 millions q (2004) à plus de 54 millions q en 2009.

Le renforcement de cette capacité a été concrétisé partiellement par les pouvoirs publics en mettant à la disposition de l'OAIC les silos stratégiques des Eriads. Aussi, il est à noter qu'un grand programme d'investissements de l'OAIC, a démarré en 2010, pour la construction de **37** nouveaux silos.

Le segment de la transformation des céréales, se distingue néanmoins par deux insuffisances majeures :

- une absence dans l'encadrement et l'appui à la production céréalière, les relations entre la profession des céréaliculteurs et les transformateurs sont très limitées. Certains opérateurs sans le signifier explicitement boudent la production nationale ;
- un comportement instable pour une partie des transformateurs privés qui ne respectent pas leurs engagements avec l'office de régulation (OAIC) : les enlèvements des quotas se font en fonction de l'évolution des cours mondiaux, quand ces derniers sont en baisse, les transformateurs préfèrent importer le blé dur.

### **i).Les effets de la politique des prix des blés**

Les céréaliculteurs ont eu droit à un prix stable et très rémunérateur et les consommateurs à un prix stable, uniforme sur l'ensemble du territoire.

- Prix à la production des blés, mis en œuvre depuis 2008 :
  - Blé dur : 4.500 DA/q
  - Blé tendre : 3.500 DA/q
- Prix de rétrocession aux transformateurs et éleveurs, en vigueur depuis 2008 à ce jour

- blé dur : 2.280 DA/q
- blé tendre : 1.285 DA/q
- Primes de multiplication des semences DA/q, par catégorie, semences de blés
  - blé dur : de 675 à 1.125, (depuis 2009),
  - blé tendre : de 525 à 875
- Catégories semences des blés
  - G1 à G4 : 25%,
  - R1 : 20%
  - R2-R3 : 15%

Les primes de multiplication à l'instar des primes de semences de Blés et du stockage des semences (quantités conservées par l'OAIC), sont prises en charges sur le Fonds National de la régulation des Productions Agricoles FNRPA et le différentiel sur les ventes de semences est pris en charge sur le Fonds National de Développement Agricole FNDIA.

A ce titre, on distingue trois principaux régimes de prix :

Prix à la production : Ils concernent les produits que l'Etat entend encourager, subventionner par le trésor public,<sup>52</sup> protéger ou promouvoir de façon particulière à savoir, les céréales notamment, le blé dur, le blé tendre.

Le plafonnement des prix et/ou des marges : Il s'applique aux produits qui font l'objet d'une préférence économique ou sociale particulière de l'Etat, soucieux de protéger les activités économiques des zones géographiques où des catégories sociales déterminées, chaque fois que les conditions de fonctionnement d'un marché le rendent nécessaire notamment en cas de compétition ou de régulation insuffisantes.

Les prix libres : Ils concernent l'ensemble des produits pour lesquels les conditions de fonctionnement du marché sont réunies. Ceci permet la détermination des prix par le libre jeu de l'offre et de la demande et de la concurrence (cas des céréales secondaires tels que le maïs, le riz, les légumes secs et les avoines).

L'ambition de cette politique est de faire en sorte que la liberté des prix soit la règle et que le régime des prix réglementés soit l'exception. Actuellement, la filière des blés durs et tendres est largement soumise à la réglementation. Elle distingue deux catégories de produits céréaliers.

Produits à prix plafonnés : Il s'agit du pain courant et amélioré, la semoule et la farine.

Produits céréaliers à marges plafonnées : la semoule et farine supérieures et les pâtes alimentaires ordinaires en sont concernées.

Cependant l'établissement des prix obligatoires, stables et uniformes sur l'ensemble du territoire national, se traduit pour chacun des partenaires de l'OAIC (industries de transformation ONAB et ERIADs) par un certain nombre d'obligations et de droits, pris en charge par le trésor public. En outre, le respect de l'uniformité des prix exige la mise en place des mécanismes de péréquation et de subvention destinés à compenser les déficits.

<sup>52</sup> Prise en charge sur le différentiel des prix à l'instar des prix d'achat importés, crédits alloués chaque année, à l'OAIC, sur le budget de fonctionnement du MADR, sur la base des quantités vendues aux différents utilisateurs, Dispositions des Lois des Finances.

Il convient de rappeler, qu'en 2010, et afin de protéger la production nationale de blé dur, une taxe applicable sur le blé dur importé à un prix inférieur au prix de régulation fixé à 2.500 DA, le quintal,<sup>53</sup> et qui a été abrogée en 2011.

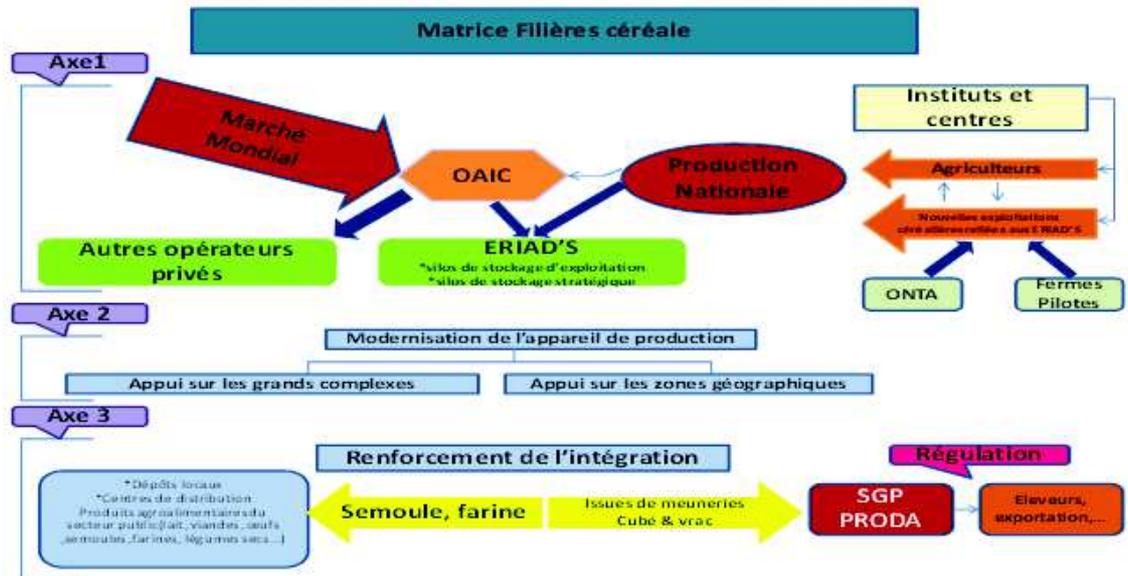


Figure 2 : Matrice de Modernisation de la Filière céréales

## I-1-2 Faiblesses

### a). Au niveau des contraintes au niveau de la production

De l'avis de certains professionnels rencontrés au niveau de la chambre nationale de l'agriculture, *sur le plan spatial*, la superficie consacrée au blé tendre est en nette régression au cours de ces dernières années. Elle est passée durant la décennie en cours de 860.000 ha en 2000 à 608.000 ha en 2010, soit une diminution de 252.000 ha représentant 29,3 %. Cette diminution s'explique par :

- Les difficultés observées au niveau des EAC, qui pour des raisons historiques pratiquaient l'essentiel de cette culture ;
- L'écart de prix important entre le blé dur et le blé tendre soit 1.000 DA le quintal ces dernières années ;
- Les problèmes de maladies cryptogamiques qui ont affecté ces dernières années, le blé tendre notamment la rouille jaune anéantissant parfois des parcelles entières,
- La dégénérescence des variétés cultivées marquée par la prédominance de la variété HD 1220 qui s'est avérée au fil des années, sensible aux maladies et moins productive.

#### Au niveau du système de culture :

Dominé par la place qu'occupe la jachère (2,5 millions d'ha), qui s'explique notamment par :

- Le manque de moyens matériels pour réaliser les travaux du sol permettant l'emblavement d'autres espèces fourragères ou légumières.

<sup>53</sup> Dispositions de l'article, 23 de la loi N°10-01 du 26 aout 2010, portant Loi des Finances Complémentaire 2010.

- Le poids de l'élevage ovin dans les exploitations céréalières au niveau des hauts plateaux,
- Le manque de sensibilisation et d'information des agriculteurs sur l'intérêt de ces cultures.

Au niveau du stockage à la ferme :

Les exploitations céréalières, mêmes celles de grande taille, ne sont pas dotées de moyens de stockage à la ferme et ne peuvent donc conserver leur récolte. Cette situation se traduit par la livraison de toute la production sur une période très courte, ce qui entraîne des goulots d'étranglement au niveau des points de collecte pouvant durer parfois plusieurs jours dans les grandes wilayates céréalières telles que Tiaret, Oum El Bouagui, Souk Ahras ... ces points de collecte n'étant pas suffisamment pourvus en termes de réception, de contrôle de la qualité, de pesage et de stockage.

Au niveau des aléas climatiques

La céréaliculture, conduite dans sa quasi-totalité en conditions pluviales, reste très exposée aux aléas climatiques et particulièrement à l'irrégularité et à l'insuffisance des précipitations. Ces aléas sont d'autant plus importants qu'ils interviennent souvent à des stades végétatifs très sensibles de la plante (formation du grain) ; des efforts importants peuvent être annihilés par ces aléas.

A titre d'exemple, durant la 2009/2010, après un démarrage pluvieux au mois de septembre des insuffisances de pluviométrie ont été relevées durant les mois d'octobre et novembre 2009 affectant ainsi les emblavements réalisées dans les zones agro pastorales et dans le sud des hauts plateaux de l'est du pays.

Tableau N°8 : Niveau des précipitations entre septembre 2009 et mai 2010 U : mm

	Littoral	Sublittoral	Haut plateaux
Ouest	420-470	350-375	280-440
Centre	480-530	510- 690	130-550
Est	600-950	550-580	280-360

Source : INSID, MADR, 2010.

Le volume des précipitations n'est pas le seul facteur qui peut influencer négativement sur la production et la productivité, la régularité des pluies constitue un élément aussi important car en cas d'une période prolongée sans apport d'eau, la production peut être partiellement ou totalement compromise. Le recours à l'irrigation d'appoint partout où elle est possible s'avère indispensable.

Les superficies qui bénéficient actuellement de l'irrigation restent faibles se limitant à 88.000 ha dont :

- 55.000 ha en irrigation d'appoint au nord
- 33.000 ha en irrigation totale au sud

Les raisons essentielles qui expliquent ces insuffisances restent liées à :

- L'insuffisance des ressources ;
- L'engagement des acteurs ;
- L'absence d'un dispositif incitatif.

Au niveau des moissons

---

- Les opérations de récolte :

Les moissons sont exposées régulièrement aux pertes par égrenage et les risques d'incendies.

### Les opérations de collecte :

La collecte du grain subit les déficits en équipement de pompage au niveau des organismes stockeurs (coopératives de céréales et de légumes secs- CCLS) qui perturbent fréquemment les opérations de livraison entraînant un allongement de l'attente.

Les problèmes auxquels, sont confrontées les C.C.L.S., consiste dans les moyens logistiques, notamment, le transport de la zone de production soit, l'exploitation agricole vers les lieux de stockage des C.C.L.S. qui est assuré par les producteurs et, en outre, prennent en charge les frais de transport.

### **b).Au niveau de la logistique des approvisionnements**

En se basant sur le concept des couts de transactions définit dans notre méthodologie, on peut se poser la question suivante, quels sont les contraintes logistiques liées aux approvisionnements ? Peuvent-elles influencer sur les coûts d'approvisionnement ?

C'est ainsi, qu'un appui logistique efficace et fiable est le gage de la performance de cette filière, permettant d'améliorer les approvisionnements et d'assurer les livraisons en temps opportun, et de façon économique.

Certains segments de la filière blé, sont reliés et l'efficience de la chaîne d'approvisionnement est essentielle. Cependant, les problèmes affectant ce maillon, peuvent avoir des répercussions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, accroissant à la fois les délais de transit et les coûts d'importation du blé.

Les informations recueillies auprès de l'OAIC, montrent que la durée moyenne du lancement des appels d'offres et de transit est de plus de 60 jours,<sup>54</sup> avec un coût approximatif de transit de 40 dollars par tonne. A titre de comparaison, aux Pays-Bas, la durée moyenne de transit est de 18 jours et coûte 11 dollars par tonne, tandis qu'en Corée du Sud, le délai de transit moyen est de 47 jours et coûte 17 dollars par tonne.

A ce titre, pour améliorer l'efficacité de ce segment, on devrait réduire le temps nécessaire à l'importation et le coût de base des importations de blé et les pertes de marchandises (atteignant jusqu'à 5% dans certains pays).

Une bonne stratégie de couverture doit se concevoir à long terme, faisant appel à une combinaison des différents instruments disponibles essentiellement au niveau de l'OAIC.

Elle pourrait en outre aider les pouvoirs publics à mieux prévoir leurs obligations budgétaires futures.

Cependant, les stocks stratégiques, ne pourront pas être efficaces, si les mécanismes logistiques ne sont pas capables d'assurer de manière fiable l'acheminement du blé des entrepôts jusqu'aux minoteries ou au consommateur final.

Dans le même temps, une logistique fluide permet de maintenir des coûts d'importation, faibles et d'assurer des livraisons en temps opportun, sans pour autant fournir des stocks tampons pendant les chocs de prix.

---

<sup>54</sup> La durée moyenne des travaux des commissions de consultations et d'ouverture des plis, l'ouverture des lettres de crédit à la banque et le transit qui ne dépasse pas 10 jours : est de 60 jours,

Une approche globale, qui intègre les stocks stratégiques, logistique d'approvisionnement et stratégies d'approvisionnement, est essentielle pour réduire les risques d'importation et **produira le maximum d'impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire.**

Aussi, **l'utilisation optimale des capacités de prévision**, est nécessaire au niveau de la filière blés, afin d'avoir une meilleure vision des besoins d'importations de blé à court et long termes.

Les recommandations sont les suivantes :

- Lancer des appels d'offres souples, tout en maintenant les normes de qualité désirées,
- L'achat du blé, auprès de négociants fiables peut réduire les risques d'approvisionnement ;
- Une utilisation efficace des contrats de couverture physique et des crédits financiers peuvent aider à se protéger contre les chocs de prix.

Dans ce même ordre d'idées, il est recommandé de mettre en place une bonne planification nécessaire, pour déterminer suffisamment à l'avance les quantités de blé à importer, en prenant en compte la production nationale pluviale du blé.

En outre, en adoptant cette approche à long terme, l'Algérie, devra disposer d'infrastructures appropriées pour importer et stocker de grandes quantités de blé et mettre en place un système approprié de déstockage et de distribution de blé.

	Avantages	Inconvénients
Approche 1 : Appels d'offres prévisibles et réguliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entrées régulières de blé</li> <li>• le risque de prix est réparti sur toutes les adjudications</li> <li>• offre une souplesse relative permettant de reporter les appels d'offres en cas de choc de prix extrême.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moindre souplesse pour profiter de prix du blé plus bas.</li> </ul>
Approche 2 : Volumes accrus et moins d'appels d'offres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• possibilité d'économies en lançant les appels d'offres en période de prix bas.</li> <li>• possibilité de bénéficier d'économies d'échelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exige une vision à long terme des besoins d'importation en blé</li> <li>• si les stocks sont bas, peut être contraint de lancer un appel d'offres en période de prix élevés</li> <li>• les infrastructures doivent pouvoir débiter des volumes plus importants.</li> </ul>
Approche 3 : Appels d'offres « en tant que de besoin »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• moindre risque de sur/sous estimer les besoins en importations de blé cas de l'Algérie producteurs de blé pluvial</li> <li>• moindre coût d'investissement pour la planification et les infrastructures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si les besoins nationaux sont corrélés aux pénuries mondiales, les pays seront moins protégés des chocs d'offre et de prix.</li> </ul>

Source : Document Banque Mondiale, filière des céréales, Banque Mondiale et FAO, 2012

### c).Au niveau de la distribution et du transport

Trois filiales régionales de transport routier sous forme de sociétés par actions dénommées AGRO ROUTE (Centre, Est et Ouest) ont été créées au niveau de l'OAIC. Ces trois filiales disposent d'un parc roulant de 900 camions dont 667 de 20 tonnes et 233 de 10 tonnes, représentant une capacité globale de transport de 15.600 tonnes de charge utile.

Ces filiales ont pour missions l'évacuation des marchandises débarquées au niveau des ports, les transferts entre les différents organismes stockeurs (CCLS), l'approvisionnement

de l'ensemble des minoteries et semouleries, publiques et privées, la prise en charge de la collecte de céréales, de la livraison des semences et intrants, ainsi que d'opérations diverses au bénéfice des CCLS et Union des Coopératives Agricole (transport matériel agricole et de manutention, transport de produits divers tels que sacherie , déchets de céréales, ...).

Les trois filiales ont transporté en 2009, 4,83 millions de tonnes sur une quantité globale de 5,87 millions de tonnes, le reste, 1,04 million de tonnes a été transporté par la filiale ferroviaire créée entre l'OAIC et la SNTF.

Les trois filiales sont confrontées à trois difficultés importantes :

la vétusté du parc roulant : Le parc, a une moyenne d'âge de plus de 15 ans pour les véhicules de 20 tonnes et de plus de 25 ans pour les véhicules de 10 tonnes, enregistre des taux d'immobilisation de 35% pour les 20 tonnes et de 45% pour les 10 tonnes, soit un taux d'immobilisation global de 40%.

La situation sociale : il est relevé une pléthore de personnels dont la masse salariale grève lourdement sur le budget.

Le barème de transport : s'avère de plus en plus inadapté et peu rémunérateur aux tarifs pratiqués au niveau de la profession.

Ce barème rend de plus en plus difficile la mobilisation auprès des transporteurs privés, des capacités additionnelles nécessaires pour combler le déficit des Agro Route, en la matière pour la prise en charge de leurs missions.

A cela s'ajoute, les paramètres d'importation de céréales qui sont multiples .<sup>55</sup>

- La faiblesse des capacités de réception et de déchargement de céréales de certains ports.
- L'importance des surestaries en liaison avec les vitesses de déchargement au port
- La capacité des silos de stockage de l'OAIC, en liaison avec ses possibilités financières.

### **d)les échanges**

- A l'exception d'une première exportation d'orge réalisée en juin 2010, l'Algérie importe régulièrement des volumes importants de céréales (blés dur et tendre);

## **I-2 Phase II. Observation et de constat**

---

Cette phase, a consisté en la vérification et l'étude de la cohérence des résultats par rapport aux objectifs fixés.

Pour mettre le secteur agricole dans des conditions favorables à la concrétisation des objectifs poursuivis, la Politique du Renouveau Agricole et Rural PRAR a permis un profond recentrage de la politique agricole appliquée lors de la décennie précédente, qui a eu pour objet :

- d'établir un bilan des actions engagées antérieurement ;
- d'élargir de manière méthodique l'application de cette approche à travers toutes les wilayas du pays, et port notamment, sur :

<sup>55</sup> Annuaire des chefs d'entreprises, (Forum des Chefs d'entreprises),,Ed.Diwan.juin 2010

- l'approche méthodologique, les objectifs opérationnels et les outils et mécanismes utilisés ;
- le mode d'intervention des institutions et les programmes d'action autour des objectifs retenus en matière de sécurité alimentaire, d'amélioration des conditions de vies des populations rurales et de protection des ressources ;
- la généralisation de l'adoption de l'approche filière aussi bien par l'administration centrale que par l'administration locale du secteur et par les professionnels ;
- la redéfinition de la politique et des mécanismes de soutien de la production de manière à les mettre d'abord au service des filières considérées comme stratégiques et de privilégier l'aide à l'investissement pour la modernisation des exploitations ;
- le renforcement des moyens d'intervention et de contrôle ;
- la poursuite de la mise en place du système de régulation de la production agricole ;
- la mobilisation des opérateurs des filières en vue d'organiser la profession et l'interprofession, la priorité ayant été donnée aux filières stratégiques (lait, céréales, oléiculture, pomme de terre, etc.), ce qui a conduit à l'installation des premiers Conseils Nationaux Interprofessionnels ;
- le renforcement de cette mobilisation à travers la réhabilitation des C.C.L.S dans leur rôle de coopératives au service des céréaliculteurs ainsi qu'à travers la création de l'Office National Interprofessionnel des Légumes, des Fruits et des Viandes (ONILEV) appelé à devenir un espace de concertation pour les professionnels des filières concernées.

La politique du renouveau agricole, s'est caractérisée donc par un nouveau mode de gestion dans la filière Blés en Algérie, à travers une intensification de la production dans cette filière stratégique et des subventions conséquentes.

C'est ainsi que, l'ensemble des acteurs, créateurs de richesse de cette filière, que sont : les agriculteurs, opérateurs économiques de l'agro-alimentaire et de l'agro-industrie, ont été mobilisés dans des conditions de complémentarité et de responsabilité et que, l'Etat, s'est repositionné dans sa véritable dimension de régulation encouragé, par un budget conséquent qui sert dans ce cadre, de levier pour l'accroissement des investissements et de la modernisation de la filière des Blés.

Compte tenu des challenges nutritionnels, qui se posent de par le monde, et de la demande en blés de qualité, les pouvoirs publics à travers la PRAR, ont décidé d'encadrer et de dynamiser l'activité de la production des blés, en lui donnant une dimension économique rentable.

Ainsi, la PRAR, a permis la signature de contrats de performance par territoire et par filière qui donne une plus grande visibilité en termes de repères et d'objectifs de production et de rendements à atteindre et d'accélérer la dynamique de complémentarité engagée entre les différents maillons de chacune des filières et entre les différents acteurs tant économiques que techniques ou administratifs.

En même temps, **la construction et la consolidation de la fonction de régulation de l'Etat** en s'appuyant sur des offices interprofessionnels renforcés (OAIC, ONIL, ONILEV) et la réorganisation et la restructuration des entreprises publiques relevant du secteur notamment, (SGP-PRODA, SGP-SGDA et GIPLAIT), la récupération et la création de nouvelles infrastructures, nécessaires à cette fonction, ainsi que **l'implication des acteurs privés dans un partenariat fonctionnel avec le secteur public.**

La réhabilitation de cette fonction de régulation, s'exprime dans le Système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC) lancé depuis 2008,

a permis d'améliorer et de maîtriser la mise en œuvre des politiques de subvention des prix de certains produits de base (pain, semoule et lait).

Les exploitants agricoles ont été sensibilisés pour intégrer les organisations professionnelles comme les associations, les coopératives agricoles, les Chambres d'agriculture, les conseils interprofessionnels et autres, afin d'accéder aux divers soutiens de l'État et assurer leur représentativité dans les liaisons nouvelles qui s'établissent entre les acteurs.

Les pouvoirs publics ont engagé **la redéfinition et la dynamisation des espaces de concertation et d'animation, le renforcement des capacités des acteurs**, la réhabilitation de l'entraide et de la négociation à travers, respectivement, la consolidation du rôle des chambres d'agriculture et du mutualisme agricole et l'institution des conseils interprofessionnels par filière, nationaux et régionaux.

En matière de financement agricole, des instruments adaptés aux spécificités du secteur et destinés à accompagner les agriculteurs et les éleveurs ont été mis en place :

- la création d'un fonds de garantie des investissements agricoles au niveau de la Caisse de garantie des crédits (CGCI).
- Crédit de campagne RFIG,
- crédit d'investissement *Ettahadi*
- Crédit fédératif destiné aux opérateurs économiques
- Le crédit fournisseur, il s'agit d'un crédit octroyé en nature (engrais, semences) par les CCLS aux céréaliculteurs
- Le crédit leasing

Enfin, différents espaces mixtes (Privé/Public) ont été aussi créés. C'est le cas des Cellules d'animation rurale communale (CARC) et de leurs comités exécutifs de Wilaya.

Ces espaces mixtes permettent le partage de l'information, le dialogue et la concertation autour des actions, des problèmes rencontrés et des solutions à apporter.

Un rééquilibrage entre le secteur public et privé est à conduire dans les filières et les nouveaux conseils interprofessionnels.

De nouveaux circuits de communication fonctionnels et multi directionnels se mettent progressivement en place.

Des résistances à la dynamique enclenchée se manifestent mais elles sont néanmoins atténuées par les efforts de communication du Ministère de l'Agriculture, par le partage de l'information avec les cadres et techniciens.

A travers notre analyse nous avons constaté que le secteur privé est considéré comme le principal moteur de la croissance du secteur agricole et rural. L'Etat, quant à lui, se concentrant désormais sur son rôle de réglementation, de régulation, de contrôle et d'appui multiforme au secteur agricole.

La politique de renouveau agricole et rural développe des mécanismes spécialement destinés au secteur privé pour investir et développer ses activités.

Au 31 décembre 2011, environ 900.000 agriculteurs sont recensés comme étant en activité. Cette reconnaissance annuelle du statut d'agriculteur donne accès aux divers soutiens publics (financiers et techniques), au crédit pour les investissements, de même qu'à la sécurisation foncière depuis l'entrée en activité de l'ONTA en août 2010.

C'est ainsi, que l'approche filière a été réaffirmée en 2009, pour recentrer les nombreuses actions de soutien à l'investissement et intégrer les acteurs autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne, de la production à la consommation.

L'objectif visé par cette approche, a été de favoriser la croissance économique des acteurs des filières et du secteur en général, ainsi que la compétitivité des territoires.

Cette approche est nouvelle pour l'administration du secteur agricole longtemps circonscrite à la production primaire (les filières sont encore généralement désignées d'après la production agricole qu'elles couvrent, plutôt que d'après le produit de consommation finale).

L'approche filière est adoptée et le chiffre de 10 filières stratégiques initialement identifiées au lancement de la politique est consolidé.<sup>56</sup>

Parallèlement, la structuration des filières est en développement, le Conseil interprofessionnel est l'organisme chargé d'animer le développement de la filière et de promouvoir l'implication du secteur privé (07 sept filières, disposent actuellement d'un conseil interprofessionnel).

Les instruments, dont elle dispose, sont les veilles stratégiques, les études, le contrôle, la normalisation et le soutien au renforcement des capacités.

Les pôles agro-alimentaires intégrés (PAI), sont aussi une forme d'organisation interprofessionnelle en cours de construction, notamment avec les Sociétés de Gestion des Participations SGP, pour ancrer les filières dans une approche territoriale de proximité, dans le but d'une modernisation et de mise à niveau des filières.

Il reste cependant à préciser, avec les structures interprofessionnelles concernées, le modèle, les mécanismes, les procédures et les différentes normes de partenariat, de concertation, de gestion, de protection sanitaire et de marketing.

De ce qui précède, notre analyse confirme et vérifie la troisième hypothèse, ayant trait aux effets positifs sur l'offre nationale des blés.

***Enfin, les premiers résultats de la Politique du Renouveau Agricole et Rural PRAR, ont conduit à l'adoption d'une nouvelle stratégie de recentrage, qui a eu pour objectif principal, la sécurité alimentaire, objet de souveraineté nationale et des effets directs, sur la relance et la modernisation de la filière blés.***

### **I-3 Phase III. Approche multidisciplinaire, d'analyse d'impacts des politiques sur la Filière blés par la Chaîne Globale de Valeur 'CGV'**

---

Cette méthode que nous proposons d'utiliser pour l'analyse de la filière blés, est déduite du concept de la chaîne globale de valeur CGV, en procédant à une caractérisation économique quantifiée et à une étude appliquée à la filière blés en Algérie.

L'étude par filière constitue une des approches privilégiées de l'économie agro-alimentaire, elle s'attache à analyser toutes les phases de l'économie d'un produit, depuis sa production par les agriculteurs jusqu'à sa consommation.<sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> DSASI : Direction des Statistiques agricoles et des systèmes d'informations / MADR.

<sup>57</sup> A. Bencharif ,C. CHAULET, F. Chehat, M.Kaci, Z.SAHLI, La filière Blé en Algérie, p.4.CIHEAM,1996.

Cette analyse permet de montrer le processus d'intégration de cette filière, et le rôle de l'Etat dans le secteur productif et distributif.

Ainsi, la performance économique de la filière blé, commence à être assurée depuis 2008, à travers la politique du renouveau agricole et rurale, appuyé du fait, par une amélioration substantielle du savoir faire technique et de l'aisance financière, qui a conduit à une augmentation des investissements, assainissement financier et crédits bonifiés, mais, la vulnérabilité de certains maillons de la filière persiste encore, en raison d'une forte dépendance externe.

### a).Grille méthodologique d'analyse

Il n'est pas facile de raccorder des travaux de nature essentiellement empirique comme l'ont été jusqu'à présent ceux consacrés aux filières agricoles à des courants théoriques.<sup>58</sup>

En recensant les bases théoriques et méthodologiques de l'analyse de filières, une reconstitution, a posteriori, des « étapes » de la recherche nous permet de proposer le tableau suivant :

Tableau N°10 : Rappel de la typologie de la recherche en analyse de filière

Agri business et complexe agroindustriel	Analyse input/output, économie industrielle	1957
Structures de marchés	Micro-économie néo-classique	1980
Coordination des acteurs	Economie néo-institutionnelle, TCT	1990
Dynamique et prospective	Théorie des systèmes et analyse stratégique	1995
Chaîne globale de valeur	Approche multidisciplinaire (économie, gestion, sociologie)	Depuis 2000

Source : A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, Evolution des théories, page3, MOISA, IRD, France, 2007

La spécialisation des domaines scientifiques a permis des avancées successives ou simultanées de la connaissance des filières agroalimentaires.

Il manquait cependant, un cadre fédérateur dont la production a été stimulée par le phénomène de mondialisation.<sup>59</sup>

À la suite des travaux de Braudel, puis de Hopkins et de Wallenstein sur l'économie-monde, on disposait donc, d'un référentiel expliquant, sur la base des échanges internationaux, la reconfiguration, sous forme polaire, des activités productives, à l'échelle macro-régionale, puis mondiale.<sup>60</sup>

<sup>58</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page3, MOISA, IRD, France, 2007.

<sup>59</sup> Gereffi et Korzeniewicz, 1994. <sup>57</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page5, MOISA, IRD, France, 2007.

<sup>60</sup>

C'est sur cette base, empruntée aux historiens, qu'a été construit le modèle de la chaîne globale de valeur (CGV). Une CGV est « un réseau inter-organisationnel construit autour d'un produit, qui relie des ménages, des entreprises et des Etats, au sein de l'économie mondiale ».

Une **CGV** peut être décrite à travers quatre éléments :

une séquence d'activités de la conception à la réalisation (structure et flux intrants/extrants) ;

un espace géographique et économique, estimé à travers la localisation et la concentration des activités (parts de marché) et les échanges internationaux ;

un contexte institutionnel (politiques publiques, réglementation, conventions et normes publiques ou privées) ;

un système de gouvernance (relations de pouvoir qui déterminent l'allocation des ressources financières et matérielles dans la CGV).

On voit bien quels sont les raccords théoriques et méthodologiques du concept de CGV.

La séquence d'activité peut être appréhendée par la comptabilité de branche, la méthode des effets et les bilans de produits. Cette dimension nous paraissait essentielle car elle permet d'apporter un contenu quantifié et de déboucher sur une évaluation de la filière.

Il convient de signaler, qu'elle est toutefois, encore peu présente dans les études empiriques proposées dans le cadre des CGV.<sup>61</sup>

L'espace géo-économique, a été décrit par les structures de marché et l'organisation du marché des blés. Le contexte institutionnel relève de l'économie néo institutionnelle et de l'évaluation des politiques publiques.

Le système de gouvernance emprunte aux sciences de gestion (*corporate governance*), à la théorie des coûts de transaction.

Ces quatre dimensions, permettent de caractériser un type de filière. Le système de gouvernance conduit à distinguer des filières pilotées par l'aval et des filières pilotées par l'amont.

Dans ce qui suit, on utilisera une grille méthodologique pour analyser l'évolution de la filière « blés » en Algérie, en montrant que c'est le contexte institutionnel qui détermine la gouvernance de la filière.<sup>62</sup>

## **b) L'intégration de la filière des blés en Algérie**

La filière « Blés » revêt une importance singulière en Algérie. En effet, les Blés constituent la base du modèle de consommation alimentaire en Algérie,<sup>63</sup> comme dans la plupart des pays méditerranéens: 54% des apports énergétiques et 62% des apports protéiques journaliers provenaient de ces produits, et les blés représentent 88% des Blés consommées.

---

<sup>61</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page6, MOISA, IRD, France, 2007.

<sup>62</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, alinéa5, page8, MOISA, IRD, France, 2007.

<sup>63</sup> Padilla, Oberti, CIHEAM, Montpellier, 2000.

L'Algérie se situe ainsi, au premier rang mondial pour la consommation de blé *per capita*, avec plus de 200 kg en 2003, l'Égypte se situant à 131 kg et la France à 98 kg.

On note que, la consommation par tête est en augmentation constante sur la période 1961-2010, dans les pays du sud de la Méditerranée et en déclin en Italie et surtout en France.

En Algérie, on est ainsi passé de 1,2 million de tonnes en 1961 à 6,4 Millions tonnes en 2003 et à 8,2 millions de tonnes de blés (production et importations) en 2010, soit (+ 592%).

On comprend, à travers ces chiffres, que le blé et ses dérivés basiques destinés à l'alimentation humaine (pain et semoule) constituent des produits qualifiés de stratégiques, et font en conséquence l'objet d'une politique gouvernementale attentive.

À partir de l'examen des quatre critères utilisés dans la méthode CGV, on établira que la filière blé est industrialisée, très liée au marché international, fortement encadrée et enfin qu'elle est en transition entre une gouvernance étatique et une gouvernance privée.

### c).La séquence d'activités dans la filière blés

La séquence d'activités est schématisée à travers les flux de produits entrants (inputs ou ressources) et sortants (outputs ou emplois).<sup>64</sup>

Les flux sont mesurés en quantités de produits bruts ou de leur équivalent lorsqu'ils sont transformés.

#### **Situation des Intrants de la filière blés**

Les ressources de la filière sont constituées de la production locale et des importations corrigées des variations annuelles de stocks.

Les emplois peuvent être des exportations et une utilisation domestique qui se répartit entre la consommation humaine en l'état ou après transformation industrielle, les semences, l'alimentation animale, les usages non-alimentaires et les pertes. On a choisi de porter notre étude sur le blé et non sur l'ensemble des céréales, afin de disposer d'une filière homogène.

Tableau N°11 : Evolution des inputs de la filière blé en Algérie, par décade de 1963-2010

Années	Production	importations	Variation de stock <sup>65</sup>
1963	101%	24%	-25%
1973	47%	33%	20%
1983	20%	77%	3%
1993	18%	72%	10%
2003	42%	73%	-14%
2010	36%	63%	1%

**Source** : A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaine Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page3, MOISA, IRD, France, 2007 (Données actualisées par nous).

<sup>64</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaine Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page9, MOISA, IRD, France, 2007

On note que depuis les années 1980, l'essentiel (plus de 70%) de l'intrant national en blé est constitué par des importations, avec de fortes variations de stocks qui suggèrent un équilibre fragile de la filière.<sup>66</sup>

En 2003, le blé dur représentait environ 47% des intrants de la filière et le blé tendre 53%,. En 2010, le blé tendre représente 60% des intrants, principalement issus des importations. Ce qui, traduit une mutation dans la structure de la consommation alimentaire, avec une « occidentalisation » du modèle (de substitution du pain à la semoule).

Dans le même ordre d'idées, le taux de couverture par la production nationale des besoins en blés est de 40%.

Concernant les importations importantes de blé tendre, selon certains, responsables du Ministère de l'Agriculture, elle est due, au fait que sa culture en Algérie s'avère délicate, exigeant des sols fertiles, et dont la superficie affecté à cette culture, n'excède pas les 600.000 Ha.

**Tableau N°12 : Evolution des taux de couvertures en Blé dur U : Tonnes**

<b>ANNEE</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>IMPORTATIONS</b>	<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>TAUX DE COUVERTURE PAR PROD NATIONALE</b>
<b>2000</b>	486 334	4 147 530	4 633 864	<b>10%</b>
<b>2001</b>	1 238 865	2 768 647	4 007 512	<b>31%</b>
<b>2002</b>	950 967	3 561 639	4 512 606	<b>21%</b>
2003	1 802 293	2 978 067	4 780 360	38%
2004	2 001 700	3 350 419	5 352 119	37%
2005	1 568 709	3 003 526	4 572 235	34%
2006	1 772 800	2 077 758	3 850 558	46%
2007	1 528 999	1 334 866	2 863 865	53%
2008	813 812	1 982 722	2 796 533	29%
Moyenne (2000-20008)	1 351 609	2 800 575	4 152 184	33%
2009	2 335 787	1 853 215	4 189 001	56%
2010	2 038 500	1 246 035	3 284 535	62%

Source : MADR.

**Tab N° : 13 Evolution des taux de couvertures en Blé tendre U : Tonnes**

<sup>66</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page10, MOISA, IRD, France, 2007

ANNEE	PRODUCTION	IMPORTATIONS	TOTAL DISPONIBILITES	TAUX DE COUVERTURE PAR PROD NATIONALE
2000	274 027	1 219 513	1 493 540	18%
2001	800 348	1 769 340	2 569 688	31%
2002	550 836	2 436 399	2 987 235	18%
2003	1 162 559	2 204 709	3 367 268	35%
2004	729 000	1 684 028	2 413 028	30%
2005	846 019	2 679 822	3 525 841	24%
2006	915 130	2 745 879	3 661 009	25%
2007	789 964	3 297 279	4 087 243	19%
2008	297 221	4 368 911	4 666 132	6%
<b>Moyenne (2000-2008)</b>	707 234	2 489 542	3 196 776	<b>22%</b>
2009	1 109 312	3 866 513	4 975 825	22%
2010	914 200	3 986 337	4 900 537	19%

Source : MADR (2011)

Le maillon agricole de la filière blé constitue la base nationale d'approvisionnement. Il se caractérise en Algérie par une grande instabilité en termes de production, s'agissant d'une production soumise à des aléas climatiques importants. On constate sur le graphique, ci-dessus un net progrès dans les rendements à partir de la fin des années 2000 et 2009, qui permettent de conférer une tendance légèrement positive à la production sur cette période.

Cette progression, semble dû, plus à des causes institutionnelles (effort dans la régularisation foncière, soutien de l'Etat, crédits et investissements) qu'aux facteurs techniques et naturelles (recherche, vulgarisation, bonnes pluviométrie au cours des dernières années).

#### **.Les Output de la filière Blés**

La destination essentielle des blés en Algérie (plus de 90%) est la transformation industrielle en minoterie (fabrication de farine) et semoulerie (couscous et pâtes alimentaires).

La farine donne lieu à une 2ème transformation (boulangerie-pâtisserie et biscuiterie). On est donc dans une approche de valorisation locale de matières premières importées plutôt que d'importation de produits de consommation finale.

Pour accompagner la croissance de la population (triplement en 40 ans, pour atteindre 37 millions en 2011), de lourds investissements ont été consentis dans l'outil industriel de la filière : les capacités de trituration des minoteries/semouleries sont passées de 76 400 quintaux de blé par jour en 1982 à plus de 500 000 q en 2008, soit une multiplication par **6,5** en 25 ans.

Actuellement les cinq groupes industriels d'entreprises publiques ERIADs, dans le portefeuille de la SGP CEGRO, qui les gère pour le compte de l'Etat, sont sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural depuis 2011, contrôlant 34 filiales dont 27 en activité.

Tab N°14 : Ventes Physiques des produits transformés 2010-2011 U :QL

PRODUIT	2011	2010	VARIATION	% VARIATION
SEMOULE	3 414 434	1 340 745	2 073 689	155 %
FARINE	4 171 782	3 136 324	1 035 458	33 %
ISSUES DE MEUNERIE	3 086 047	1 857 098	1 228 949	66 %

Source : SGP CEGRO, ERIAD

**Tableau N°15 : Parts de Marché des entreprises publiques ERIADs**

Part du marché à la demande nationale	Farine		Semoule	
	2010	2011	2010	2011
	14 %	16 %	7 %	16 %

Source : SGP CEGRO

Cependant, l'utilisation des capacités des entreprises publiques reste faible, en raison des problèmes de vétusté, de contentieux, des résultats de la privatisation et des liquidations engagées depuis la fin des années 90, du manque de liquidité et de crédit lié aux endettements et manque de pièces de rechanges.

**.Le commerce extérieur**

Comme on l'a vu, la filière blés en Algérie est très fortement dépendante du marché international pour ses importations de matières premières. Par contre l'Algérie n'est pas exportatrice de produits céréaliers. La filière est donc internationalisée par son amont et également par ses besoins en équipement pour l'industrie de trituration (d'Italie et d'Espagne), puisqu'il n'y a pas une industrie nationale d'équipement pour les minoteries et moulins au niveau local.

Les quantités de blé importées ont été multipliées par plus de 10, entre 1961 et 2010 (de 442 000 t à 5,2 millions de t). La facture des achats de blé à l'étranger a dépassé 3,9 milliards de dollars en 2008, à 2,3 Milliards de dollars en 2009 et à 1,9 Milliard de dollars en 2010. Cette facture est influencée d'une part, par les volumes importés qui fluctuent dans des proportions importantes sur la courte période (par exemple +28% entre 2007 et 2008), en fonction de la récolte intérieure, et d'autre part par les variations de prix sur le marché international (+ 36% entre 2000 et 2005), lui-même piloté par le CBOT (*Chicago Board of Trade*). Les cours mondiaux ont fortement fluctué : dépassant les 200\$ la tonne en 1996, ils sont passés sous la barre des 120\$ la tonne en 1999, soit une baisse de 40% en trois ans. Ils connaissent depuis 2000, une croissance soutenue, et culminent à plus de 200\$/tonne depuis l'année 2007. La sensibilité de la filière blé à l'environnement économique extérieur est donc très importante.

**.Le cadre institutionnel**

La politique alimentaire menée par les Pouvoirs publics, depuis l'indépendance jusqu'à la veille des réformes économiques engagées à partir de l'année 1988, visait essentiellement à satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population et la sécurité alimentaire. La priorité a ainsi été accordée aux produits considérés comme étant des « produits de base », car faisant l'objet d'une large consommation.<sup>67</sup>

<sup>67</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, alinéa 1, page12, MOISA, IRD, France, 2007.

A partir de 2008, avec l'avènement de la Politique du Renouveau Agricole et Rural, la filière Blé est au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Pour mettre en œuvre une telle politique, l'Etat a développé ses capacités de production, d'importation et de distribution à travers la mise en place d'entreprises nationales et d'offices publics.

Les investissements importants accordés au secteur agro-alimentaire ont permis à l'état d'occuper une place largement dominante dans l'approvisionnement des produits alimentaires. En outre, l'importation massive de ces produits et la politique de subvention des prix à la consommation sont devenus les principaux instruments de régulation des filières agro-alimentaires.<sup>68</sup> Une telle politique n'a été possible que grâce au monopole exercé par l'état sur le commerce extérieur, et surtout grâce à la rente pétrolière. L'aisance financière qui a caractérisé la période 1974-1985 avait permis à l'Algérie de poursuivre sa politique industrielle sans exercer une pression sur la consommation ; elle a également permis à l'Etat de maintenir des entreprises agro-industrielles, pour la plupart déficitaires, et de faire face à des dépenses croissantes pour assurer les importations et le soutien des prix.<sup>69</sup>

A partir des années 2000, à 2008 et avec l'avènement de la PRAR, la dynamique de la filière des blés et dérivés en Algérie illustre bien le processus d'intégration des filières agricoles, filières où l'intervention de l'Etat a été la plus forte. Le passage d'une filière céréalière totalement administrée par l'Etat à une coordination par le marché se traduit par l'émergence d'un cadre concurrentiel et d'un paysage institutionnel beaucoup plus complexe, du fait de la multiplicité des acteurs économiques et des institutions concernés directement ou indirectement par le fonctionnement des filières. Dans ce contexte, la diachronique de la filière des blés en Algérie peut être caractérisée à travers trois périodes :

- 1965-1982 : Monopole et politique d'investissement
- 1983- 1996 : Décentralisation et désengagement partiel de l'état
- Durant 1997 : Montée en puissance du secteur privé,
- Depuis 2000 : Régulation mixte Etat/Marché de la filière,

### **La gouvernance de la filière blés**

La gouvernance peut être définie comme la manière dont le pouvoir de décision est structuré et exercé dans une organisation, qu'elle soit autonome (cas d'une entreprise) ou multi-agents (cas d'une filière).

Nous avons déjà noté, que la filière blés était considérée comme stratégique en Algérie du fait de sa participation à l'alimentation de base des citoyens.

De ce fait, dès l'indépendance du pays en 1962, les autorités ont mis en place un système de planification centrale de la filière par le ministère de l'agriculture.

À la fin des années 1980, principalement sous la pression des institutions économiques intergouvernementales (FMI) et de la géopolitique (disparition de l'URSS qui portait le modèle de planification), une libéralisation de la filière a été lancée.

On est donc passé d'une gouvernance étatique de la filière céréales, avec un pilotage ministériel à une régulation mixte Etat/Marché, pour s'acheminer vers une libéralisation totale.

<sup>68</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, alinéa 2, page12, MOISA, IRD, France, 2007

<sup>69</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, alinéa 3, page12, MOISA, IRD, France, 2007

C'est à partir de l'année 1998 que le secteur privé a connu un développement remarquable. En 2003, le patrimoine du secteur privé est constitué de 259 minoteries et semouleries totalisant une capacité de transformation de 274 800 quintaux par jour, soit 2 fois et demi, les capacités de l'ensemble du secteur Public (ERIAD), au cours de l'année 1990.

Les capacités totales des entreprises publiques ERIADs, n'ont pas évolué, elles sont restées au même niveau depuis 2000, soit 162 800 quintaux par jour et ce, en raison des différentes réformes qu'a connu le secteur public (privatisation, liquidation, changement de portefeuille...)<sup>70</sup>.

Cependant, il convient de noter la réalisation d'un important programme de reconversion de semouleries en minoteries.

La libéralisation de la filière blés depuis 1995, et le développement rapide du secteur privé a eu plusieurs conséquences dont les plus remarquables sont :

- la multiplication des centres de décision et l'absence de structure de coordination en dehors du marché ;
- une disparition des circuits d'information antérieurs, sans construction de systèmes adaptés à la nouvelle situation ;
- la surcapacité de production liée aux investissements massifs des entrepreneurs privés ;
- une plus forte dépendance des importations des blés : à partir de l'année 1997, les importations des blés en grains ont remplacé les importations de semoules et de farines ;
- la régression des taux d'utilisation des capacités et de la production du secteur public ;
- des meuniers et des importateurs souvent peu compétents et/ou mal équipés, ce qui se traduit par une faible qualité des produits.

Du point de vue de la gouvernance de la filière, **le système de transition en 1997, vers l'économie de marché a généré une forte sous-efficience économique globale** qui entraîne le maintien du contrôle des prix à la consommation des produits de base (pain et semoule).<sup>71</sup>

La contrainte amont du monopole d'importation a été relâchée, cependant le levier essentiel de la libre fixation du prix par les opérateurs privés n'était pas disponible.

En conséquence, ces opérateurs se sont retournés vers des produits non administrés (biscuits et pâtes) et ont laissé entièrement la question de la régulation du marché des produits de première nécessité.

Depuis 2008, à la suite de la crise alimentaire mondiale et de la brutale augmentation des prix des matières premières, les pouvoirs publics ont recentré les méthodes d'encadrement technique, économique et organisationnel de la filière blé.

Il est donc à rappeler qu'au titre du programme de renouveau de l'économie agricole et rurale, et dans le cadre de la politique d'encadrement de la production nationale des céréales, l'OAIC a mis en place une organisation et des mécanismes d'appui et

<sup>70</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, alinéa 3, page16, MOISA, IRD, France, 2007

<sup>71</sup> A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, page17, MOISA, IRD, France, 2007

d'accompagnement au profit de 600 000 céréaliculteurs qui activent au niveau de la filière céréales. A travers tout le territoire et par l'intermédiaire de son réseau de 42 CCLS et des 6 Unions de coopératives (UCA), l'Office met à la disposition des céréaliculteurs les semences et les intrants (engrais, désherbants fongicides) nécessaires à la production des céréales.

L'OAIC a, en outre, consenti, un investissement important dans la mécanisation des principales opérations de conduite des céréales telles que la préparation des sols, le semis, la fertilisation, la protection phytosanitaire et la récolte ; de même que dans la réalisation de silos métalliques, en béton, magasins pour le stockage et la distribution des céréales ainsi que des stations de semences pour usinage, le conditionnement et le traitement des semences. Tous ces efforts, orientés vers l'appui au développement de la production nationale des céréales et légumes secs, vont se traduire par une amélioration quantitative et qualitative.

Pour la première fois, et sur trois années consécutives, la production céréalière (Blés) a évolué entre 42,5 millions et 62 millions de quintaux contre une production moyenne, ces deux dernières décennies, ne dépassant pas les 27 millions de quintaux.

Depuis 2008 et la mise en œuvre de la Politique du Renouveau Agricole et Rural, l'OAIC assure officiellement, la mission de régulation et de sécurisation des approvisionnements du marché national en céréales, en veillant à la disponibilité continue et régulière des produits commercialisés en tous points du pays.

L'Office approvisionne ainsi quotidiennement plus de 450 minoteries et semouleries à travers l'ensemble du territoire national en blé soutenu, après évaluation des besoins des unités de transformation, des ressources procurées par la collecte de la production nationale, via les organismes stockeurs, et des quantités à importer pour assurer de manière régulière l'approvisionnement des utilisateurs et la constitution de stocks de régulation.

A noter que, l'activité des importations de céréales, qui vient en appoint à la production nationale, revêt pour l'OAIC une mission aussi importante, de par son impact, sur l'économie nationale. Cette mission se traduit quotidiennement par l'analyse et l'évaluation de :

- l'évolution des bourses américaines et européennes,
- la parité euro-dollar,
- l'évolution des emblavures de céréales dans le monde,
- le développement météorologique dans le monde pendant les saisons de production et de récolte.
- les aspects liés à la qualité des blés au moment des récoltes.

Ce suivi, concerne les marchés des pays exportateurs, des pays importateurs mais aussi, les tendances au niveau des pays à très forte démographie (Chine, Inde, Pakistan...).

Les données recueillies permettent à l'OAIC, d'anticiper sur le marché international. Ce suivi quotidien du marché international des céréales permet donc, à l'OAIC de réaliser des achats à des prix compétitifs. L'OAIC, reste un acteur majeur de la filière céréalière. Son intervention se situe à tous les segments de la filière : production, transport, stockage, distribution et régulation des approvisionnements du pays.

### **d).Résultats**

À partir du concept de chaîne globale de valeur, nous avons procédé à une caractérisation multifactorielle de la filière des blés en Algérie synthétisée dans le tableau suivant :

Les mutations contingentes du modèle de la filière blés :

Etape historique de la filière	Séquence d'activités (1)	Espace géographique (2)	Environnement institutionnel (3)	Structure de gouvernance (4)
<b>PERIODES Monopole (1964-1982)</b>	Flux d'approvisionnement Matière premières : y (production nationale) + M (importations) Minoterie et panification Semoulerie. <u>Distribution étatique</u>	Part de marché à dominance étatique, Territoire national + gros fournisseurs étrangers	Planification centrale	Entreprises publiques : domaines agricoles autogérés, monopole d'importation (OAIC), monopole industriel et commercial (SN SEMPAC) : hiérarchie
<b>Décentralisation (1983-1996)</b>	Flux d'approvisionnement Matière premières : y (production nationale) + M (importations) Minoterie et panification Semoulerie. <u>Distribution étatique</u>	Part de marché à dominance étatique Territoire national + gros fournisseurs étrangers	Forme hybride : encadrement étatique et transactions privées	Loi de libéralisation Eclatement SN SEMPAC) en ENIAL + 5 ERIAD : relationnel.
<b>Emergence des entreprises privées (A partir de 1997)</b>	- (Y) + (M) Minoterie et panification Semoulerie (couscous et pâtes) Biscuiterie - <u>Distribution public et privé</u>	Territoire national + diversification fournisseurs étrangers Part de marché 70% Privés 30% Etatique	Vers une économie de marché	Déclin des ERIAD Nombreuses créations d'entreprises privées, industrielles et commerciales :
<b>Emergence d'une nouvelle forme de Gouvernance ET DE REGULATION Etat-entreprises privées-Marché. (Les années 2000)</b>	- (Y) + (M) Minoterie et Semoulerie (couscous et pâtes) Biscuiterie - Distribution public et privée	Territoire national + Retour aux fournisseurs traditionnels étrangers de l'OAIC Part de marché 99% OAIC	Vers une économie de marché régulée.	Retour des ERIADs, créations d'entreprises agricoles de services, nouvelles entreprises de transformation industrielle de céréales privées et domination de l'OAIC dans les approvisionnements de matière première.

Tableau N°16 : Trajectoire de la filière des blés en Algérie.

Source : A.Bencharif, J.L.Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaine Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie, MOISA, IRD, France, 2007, actualisé par nous en 2011.

En l'espace de 50 ans, on observe de profondes mutations dans les différentes dimensions de la CGV de la filière Blé.

**La séquence d'activités**, connaît une très forte croissance tout au long de la période en raison, dans un premier temps, des lourds investissements de modernisation/extension par les plans nationaux de développement ; puis, dans la période récente, d'une création d'unités industrielles par le privé, qui provoque globalement une surcapacité de fabrication.

**L'espace géographique** de la filière est, dès le début de la période, fortement internationalisé en raison des importations massives imposées par la stagnation de la production céréalière nationale durant la période des années 90 et début 2000, et de la croissance démographique. Mais celle-ci connaît des modifications et un rebond à partir de 2008 avec l'avènement de la Politique du Renouveau Agricole et Rural et les missions

confiées à l'OAIC. La « déformation » de cet espace est due à une diversification des stratégies.

**Le cadre institutionnel** passe d'une économie centralement planifiée à une forme hybride puis à une économie de marché à une économie **Etat-Marché-Privés**, à ce jour.

En conséquence, la gouvernance de la filière a été exercée par des entreprises publiques dans une première phase, puis vers une prépondérance de courte durée des entreprises privées et un retour à l'Etat - marché. Toutefois « l'effacement pour une certaine période » des entreprises publiques ERIADs, dû à une conjoncture politique, ne résulte pas – comme attendu par les autorités gouvernementales – d'un Processus de privatisation mais bien d'un déclin. Le secteur privé est monté en puissance durant une courte durée ou il a dominé les importations de blé. Actuellement un retour du secteur public notamment à travers l'OAIC, est encouragé par les pouvoirs publics dans un souci de régulation.

Les coûts économiques et sociaux de cette trajectoire sont élevés en raison de tous ces changements. Pour des raisons politiques, le consommateur reste protégé par un contrôle du prix des aliments de base (pain et semoule).

Du point de vue méthodologique, le concept de CGV se révèle un outil puissant et relativement complet d'analyse de filière et de caractérisation d'une dynamique sur la longue période. Cet outil peine cependant à révéler une performance de filière, du fait de l'absence d'instruments de mesure d'impact.

## Conclusion

---

Considérant **notre deuxième hypothèse formulée**, relative au dispositif institutionnel mis en place **à la fin des années 90**, qui s'est retrouvé confronté à la problématique de la régulation des approvisionnements du marché des blés, et ce qui a amené à la redéfinition des rôles de tous les acteurs de la filière et qui a imposé de **nouvelles formes de coordination**, afin de satisfaire la demande en grains, définir les prix et améliorer les conditions de commercialisation, cette redéfinition de l'intervention de l'Etat dans le secteur, n'impliquera pas uniquement les acteurs traditionnels de cette filière, mais aussi **d'autres agents économiques**, notamment le conseil interprofessionnel des céréales et les comités régionaux interprofessionnels des céréales.

A ce titre, nous avons constaté, à travers cette analyse basée essentiellement sur l'approche de l'étude de Messieurs A.Bencharif, J.L.Rastoin, « Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au Cas des Blés en Algérie », que, la filière Blés, a été touchée par des changements organisationnels, qui ont un lien étroit, avec les mécanismes de régulation et d'incitation mis en place par les pouvoirs publics depuis 2008.

La Politique du Renouveau Agricole et Rural, adopté en 2008, qui a pour objectif le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale, implication des différents acteurs privés et publics et la promotion d'une nouvelle forme de gouvernance, a eu des effets positifs sur les productions, les rendements et la redynamisation du secteur public de la transformation des Blés.

Mais malgré ces démarches, l'Algérie reste tout de même, importateurs des Blés. Parallèlement à ces objectifs, le mode de consommation de la population Algérienne, connaît, actuellement, une mutation qualitative.

C'est dans cette optique, que les opérateurs nationaux, ont tout intérêt à nouer des relations de partenariat pour répondre aux besoins de toute la filière. Cette hypothèse a été bien vérifiée, notamment, à travers l'approche de l'analyse filière.

## Conclusion Générale et Recommandations

Avant d'aborder les principales recommandations issues de notre travail de recherche qui, se veut un essai d'évaluation des premiers effets de la politique du renouveau agricole et rural sur la filière blés en Algérie, il convient de rappeler la question principale à laquelle on s'est proposé de répondre :

**Quels sont les premiers effets de la politique du renouveau agricole et rural sur l'équilibre interne offre/demande des blés, ainsi que sur le fonctionnement de la filière blés et les relations entre les acteurs?**

A travers notre étude, nous avons essayé de mesurer les impacts des politiques nationales de développement agricole et rural durant la période 2000-2007 et de 2008 à 2011, sur le fonctionnement de la filière Blés en Algérie, et d'évaluer les résultats en faisant ressortir ses forces et ses faiblesses.

Il ressort ainsi que, la Politique Agricole engagée en Algérie, depuis 2000, a exercé un « effet-levier » qui a accéléré la capitalisation du secteur agricole, préservé une durabilité d'action et lancé une nouvelle dynamique adaptée aux besoins sociaux et aux défis de la conjoncture économique.

Il y a lieu de souligner que, parmi les effets positifs de cette politique, on enregistre depuis 2008, une augmentation conséquente de la production agricole nationale qui couvre actuellement, 70% des disponibilités alimentaires, en termes de valeur ; en volume, elle a été multipliée par presque trois (03) fois entre 2008 et 2011, la plus forte progression ayant été enregistrée en 2009 et 2010, avec des taux de croissance, enregistrés au cours de l'année 2009 de 31,5%, de 8,5% en 2010 et de 10,6% en 2011.

Les premiers résultats de la Politiques du Renouveau Agricole et Rural, sont au vert, et sont marqués essentiellement, par l'atteinte d'importants paliers en terme de valeur de la production par filière, notamment pour les blés, en 2009, avec 117.450 Millions dinars pour le blé dur et 36.750 Millions dinars pour le blé tendre et en 2010, avec 91.733 Millions de dinars pour le blé dur et 31.997 Millions de dinars pour le blé tendre.

Nous avons enregistré aussi, un soutien financier considérable consenti par les pouvoirs publics, ainsi qu'une nouvelle donne de partenariat public-privé et privé-privé (transformateurs-agriculteurs).

Toutefois, il est à recommander d'une part, de consolider les acquis de cette politique, et d'œuvrer pour une meilleure synergie entre les différents acteurs de la filière, et d'autres part, de soutenir la concertation au sein des conseils interprofessionnels, maillon fort, qui militerait pour un rapprochement des intérêts.

Aussi, la libéralisation totale de la filière blés dans un marché concurrentiel, est un objectif à atteindre, à moyen et long terme, nécessitant bien sur, d'une période de transition pour adapter et inciter les différents acteurs, à participer d'une manière professionnelle à l'équilibre interne de la filière.

Dans le cas de la libéralisation totale, l'OAIC ne disposant plus de la fonction de monopole en matière d'importation, on assistera donc, à l'émergence d'opérateurs hautement potentiels dans l'importation et la régulation des Blés.

C'est aux opérateurs privés, coopérative ou à l'interprofession d'agir, pour que ce nouveau mécanisme de régulation concilie leurs intérêts et ceux des consommateurs.

Ceci nécessite, une concertation soutenue de la part des pouvoirs publics, avec la profession, les privés et les entreprises publiques pour qu'ils se préparent, prennent confiance, et se lancent dans la sécurisation du marché des blés.

Par ailleurs, le secteur public doit garder son importance et jouer son rôle, et devra mettre en œuvre de nouvelles normes de gestion, de modes de partenariat avec les opérateurs privés ainsi que, des dispositifs pérennes de régulation adaptés au contexte actuel.

De notre point de vue, le processus d'organisation de la filière des blés, doit se faire, systématiquement, avec des objectifs qui permettront au marché interne de se sécuriser, stabiliser et de s'adapter à la nouvelle approche stratégique de **souveraineté** et de sécurité alimentaire.

Les pouvoirs publics ont tiré beaucoup d'enseignements de la crise alimentaires de 2008, et qui a conduit à mettre en place des stratégies et des mécanismes de régulation des filières stratégiques afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Ceci devra être suivi, appuyer de manière permanente.

Il convient de noter également, que cette démarche, doit situer les enjeux et défis, ainsi que, les actions à entreprendre, pour améliorer les performances de la filière blés.

Selon les responsables du Ministère de l'agriculture, la marge de progrès reste considérable, étant donné que les agriculteurs peuvent augmenter les rendements de deux fois et demi d'ici 2020, soit passé d'un niveau de 17 qx/ha à 45qx/ha.

Cependant, la progressivité et la prudence sont indispensables dans la gestion de la filière blés, où les importations des blés pour l'alimentation humaine représentent 30% de la balance des paiements. Il est donc nécessaire, d'éviter dans l'immédiat, un processus de libéralisation totale, pour ne pas créer des problèmes conséquents, à la réduction de l'offre ou à des spéculations visant, le seul bénéfice individuel, qui pourrait constituer une menace sur la sécurité alimentaire.

Des suggestions sont formulées dans le cadre, d'une réorganisation et de libéralisation totale du marché des Blés, qui comporterait, des sup-options, pouvant être adoptées conjointement ou séparément :

- Maintien des entreprises publiques, jouant un rôle de régulateurs et assurant le stockage stratégique,
- Redynamisation rapide et modernisation des entreprises publiques les ERIADs ;
- Définition des rôles entre public et privé,
- Etendre l'esprit de contractualisation, Public-privé et privé-privé,
- Participation des entreprises publiques à des jointes-ventrues avec des entreprises étrangères, en créant des sociétés mixtes de droit algérien,
- Mettre les opérateurs privés sur le même plan concurrentiel que les entreprises publiques, à travers des garanties juridiques et réglementaire, des soutiens financiers et plus de facilitations pour les crédits bancaires,

- Maintenir la garantie des revenus aux producteurs situés en amont pour que les aléas climatiques ne puissent les dissuader<sup>72</sup>,
- Orienter plus le soutien des prix vers la production.

Enfin, la mise en œuvre de la Politique du Renouveau Agricole et Rural, exprime des tendances lourdes, qu'il s'agira de consolider et d'adapter dans la durée, ces tendances sont confortées par des moyens budgétaires conséquents, soit 200 Milliards de dinars/ par an, jusqu'à 2014, qui devront de ce fait, renforcer les activités du secteur agricole et s'inscriront dans la consolidation de la dynamique agricole et rurale.

Il faut renforcer et améliorer les politiques alimentaires, face aux fluctuations des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux, appuyer l'organisation des agriculteurs et afin de faire face à l'irrégularité des conditions climatiques et un accompagnement technique et scientifique sérieux pour améliorer les rendements.

Les importations seront très longtemps encore nécessaires, il faut les prévoir, les négocier, les financer, les réceptionner, les stocker et les répartir avec les meilleures techniques possibles.<sup>73</sup> En définitive, il serait justifié, de renforcer les programmes de développement de la filière Blés, notamment, dans le cadre de la Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR), compte tenu, de leur poids dans l'agriculture, l'alimentation et l'ensemble de l'économie.

Le défi qui se pose, est de pérenniser les revenus des principaux acteurs, pendant une longue période, pour leur permettre ainsi, d'accumuler un capital productif qui, conduirait à la rentabilité de leur production.

---

<sup>73</sup> A. Bencharif, C. CHAULET, F. Chehat, M.Kaci, Z.SAHLI, La filière Blé en Algérie, p.218, CIHEAM, 1996

---

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLAIRE G, BOYER R, 1995 La grande transformation de l'Agriculture- Paris- Economica- 444 p.
- BEDRANI.S. 1995, Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000, Option Med, série B, n° 14, -. P. 85.
- BENCHARIF A. 1993 - Analyse macro-économique de la filière des céréales en Algérie. ENIAL, (Alger)/AGROPOLIS STRATEGIES (Montpellier), Juin 1993,
- BENCHARIF. A,CHAULET.C, CHEHAT.F, KACI.M, SAHLI.Z, 1996, La filière Blé en Algérie, Ed KARTALA-CIHEAM,1996.
- BROUSSEAU E, 1993 L'économie des contrats : Technologies de l'information et Coordination inter-entreprises-Paris- Presses Universitaires de France (PUF)- 368 p.
- BROOKS, Stephen, 1989,The Public Policy in Canada: An Introduction; ( [Droit public, Droit administratif, Finances publiques](#) ) ; Mc Clellandet Stewart, 1 janv. 1989 - 378 pages.**
- CHEHAT .F , 2007 Analyse macroéconomique des filières, la filière blés en Algérie. Projet PAMLIM, « Perspectives agricoles et agroalimentaires Maghrébines Libéralisation et Mondialisation », Alger, 2007.
- CHARVET. J.P : 1996, Le Blé, Ed. Economica, Paris.CHARLES JONES, 1970, Grille d'analyse séquentielle, dans *An Introduction to the Study of Public Policy*, Etats Unis,
- MENARD Claude, 1995, L'économie des organisations- Paris- Ed. la Découverte-collection Repères, 125 p.
- WILLIAMSON O, 1994 Les Institutions de l'Economie- Paris- Inter-éditions- 404 p.
- MENY YVES ET THOENIG JEAN- CLAUDE, 1989, « Les politiques publiques », Paris, PUF, 391 p.
- THESES :**
- ADLI .Z. 2002 Le processus des réformes économiques en Algérie. Impact sur les performances économiques des entreprises publiques de transformation de la filière « blés » : Cas de l'ERAD d'Alger Thèse de Doctorat d'Etat en sciences économiques, Université d'Alger, faculté des sciences économiques et de gestion,
- Kellou, Rym, 2008, Analyse du marché Algérien du blé et les opportunités d'exportation pour les céréaliers français, thèse Master of sciences, 2008. CIHEAM .France ;
- M .MOUALEK rafik, 2011, « Evaluation d'une politique publique : cas des projets de proximité de lutte contre la désertification », Thèse de Magistère en sciences agronomiques, ENSA, Algérie,
- OMARI.Cherif, 1998, « La Commercialisation des Fruits et Légumes en Algérie : Marché, Etat, et Régulation », Thèse de Magistère en sciences agronomiques, INA, Algérie,
-

SAIDOUNE.R, 2009 :« Evaluation d'une politique publique : cas du fonds national de développement de l'investissement agricole ». Thèse de Magistère en sciences agronomiques, ENSA, Algérie,

**Rapports**

Séries statistiques –Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2011.

Rapport FAO, Le Financement rural en Algérie, enjeux et perspectives, Division du centre d'investissement, Janvier 2007.

Rapport Banque Mondiale\_ FAO, La filière des céréales, sécurité alimentaire et gestion des importations de blé dans les pays arabes, 2012,

Rapport d'étape analytique 2008/2011, Ministère de l'agriculture et du Développement Rural, Aout 2011.

Rapport du Comité Interprofessionnel de Céréales, OAIC 2011.

Rapport « Revue et perspectives », Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Mai 2012, page8,

**Articles et revues**

Annuaire de l'Afrique du Nord (1987),

Annuaire des chefs d'entreprises, (Forum des Chefs d'entreprises), Ed.Diwan.juin 2010

Revue technique et scientifique de l'ITGC, céréaliculture, N° 55, deuxième semestre 2010,

Revue mensuelle, El Djazair.com, N°49, avril 2012,

Revue Nature et Technologie,N° 01/Juin 2009, Abdelkader Djermoun, université de Chlef, Département d'Agronomie.

Revue IRD, Unité Mixte de recherche, MOISA, Abdelhamid Bencharifet Jean-Louis Rastoin, Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur, Montpellier 2007.

L'Etat et développement dans le monde Arabe- Editions CNRS- 1990

Revue Algérienne des sciences économiques, juridiques et politiques- S.O 1996-Vol 34 n°2 p249-263.

Les Marchés Mondiaux – CYCLOPE - 1998,

L.Tubiana et A.de Ravignan, Courrier de la Planète- SOLAGRAL, N° 43-01-02-1998,

Décret exécutif N°97-94 du 23 mars 1997, fixant le statut de l'OAIC.

Décision N°2023 du 15 décembre 2008, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N°302-067 intitulé FNDIA et la décision N°227 du 07 avril 2009, modifiant et complétant la décision 2023.

---

# Annexes

## Annexes N° 1. Définition de la grille de Jones

Témoignant de certaines limites, ce modèle est actualisé et revisité par Charles Jones (1970) et James Anderson (*Public policymaking*, 1976). Ceux-ci contribuent à diffuser l'analyse séquentielle des politiques publiques.

Jones identifie cinq séquences dans une politique publique. La première est celle de **l'identification d'un problème**, sachant que les problèmes publics n'existent pas en tant que tels, sans l'intervention d'acteurs. C'est cette séquence qui renvoie au processus par lequel un problème va accéder aux autorités publiques et sera pris en charge par elles. En outre, il y a 4 sous-étapes ou activités fonctionnelles :

**1. la perception des besoins** par les autorités publiques, la définition des besoins par les acteurs eux-mêmes, l'organisation collective des acteurs pour transformer des besoins identifiés en demande à transmettre aux autorités publiques et enfin, le rôle des représentants de ces organisations dans la transmission de demande aux autorités. Naturellement, l'élément central de cette première séquence est la formulation des demandes et leur transmission aux autorités publiques. Ainsi, à travers de l'identification d'un problème, Jones permet d'élargir la prise en compte des acteurs.

2. Quant à la 2<sup>ème</sup> séquence, elle correspond au développement d'un programme de politique publique, c'est-à-dire l'action directe des autorités publiques. **Le choix d'une solution, d'une action unique s'opère, après confrontation : c'est la phase décisionnelle.**

La 3<sup>ème</sup> séquence est celle de la mise en œuvre ( **implementation** ) réelle, ajustée, déformée, voire non exécutée. En ce sens, c'est la phase de concrétisation des solutions.

La 4<sup>ème</sup> séquence est celle de **l'évaluation de la politique** publique, correspondant à une phase réflexive de l'action publique. Elle consiste à interroger la réalité, les impacts, la mise en œuvre de la politique publique. Une reformulation, un ajustement, ou une rupture forte sont possible.

C'est la séquence de **l'achèvement**, la disparition d'une politique dans la mesure où le problème a été résolu. Néanmoins, l'achèvement peut aussi correspondre à un changement d'orientation majeure de la politique en question.

Le modèle considère donc qu'à chaque séquence correspond un système d'actions spécifiques. En ce sens, des acteurs et leurs relations ainsi que des modes de régulation entrent en jeu.

En fait, la grille de Jones, aux Etats-Unis, a connu un très grand succès et a le mérite d'introduire une intelligibilité dans la complexité du processus de politiques publiques. En outre, ce modèle n'a jamais été rattaché à un courant théorique particulier, dans un contexte de concurrence des courants sociologiques.

Mais à partir de la fin des années 1980, il connaît une critique de plus en plus dominante, étant donné sa domination écrasante, son usage très scolaire, la concurrence d'autres théories. Pour autant, il comporte deux intérêts. Au-delà de la contestation de l'analyse critique, les modèles de Lasswell et de Jones ont permis de **structurer l'analyse des politiques publiques. En outre, les séquences développées par Jones ont structuré des agendas de recherche toujours existants.**

## Annexe N° 2 .Définitions

Le blé fait partie des trois grandes céréales, avec le maïs et le riz. C'est la deuxième culture, de par son importance dans les récoltes mondiales, qui est la plus consommée par l'homme après le riz. On distingue deux types de blés importants sur le plan économique :

- **le blé tendre**, cultivé principalement dans les régions de hautes latitudes, a pour débouché principal la production de farine panifiable,
- **le blé dur**, essentiellement cultivé dans les zones chaudes et sèches du globe (sud de l'Europe par exemple), qui est une céréale très riche en gluten, utilisée pour produire les semoules et les pâtes alimentaires.

Les systèmes de production privilégient des types de blé différents selon les zones de production :

- les blés d'hiver, semés à l'automne, sont cultivés plus facilement dans les régions méditerranéennes et tempérées, où ces variétés supportent les températures hivernales peu rigoureuses.
- les variétés de blé de printemps supportant assez difficilement les températures basses sont semées au printemps et sont cultivées dans les pays à hiver trop rude. La Sibérie occidentale (Russie) et le Canada sont devenus de gros producteurs de blé grâce à ces variétés de printemps.

## Annexe N° 3 .Statistiques céréales 1876-2009 (Blé dur, Blé Tendre, Orge, Avoine).

Années	Superficie (ha)	Production (q)	Rendement (q/ha)
1 876	2 823 381	17 363 172	6,1
1 877	2 790 872	9 210 431	3,3
1 878	2 509 514	10 904 013	4,3
1 879	2 649 786	13 128 213	5,0
Moyenne	2 693 388	12 651 457	4,7
1 880	2 778 468	15 271 053	5,5
1 881	2 795 636	8 897 100	3,2
1 882	2 561 897	14 909 108	5,8
1 883	2 801 418	14 093 385	5,0
1 884	2 943 767	20 312 865	6,9
1 885	2 797 347	16 167 640	5,8
1 886	2 727 260	16 614 762	6,1
1 887	2 585 360	14 576 975	5,6
1 888	2 709 848	12 916 150	4,8
1 889	2 528 295	13 903 340	5,5
Moyenne	2 722 930	14 766 238	5,4
1 890	2 773 740	18 253 929	6,6
1 891	2 723 108	16 815 785	6,2
1 892	2 770 287	14 005 894	5,1
1 893	2 840 578	13 127 550	4,6
1 894	2 746 919	19 653 729	7,2
1 895	2 828 784	16 328 334	5,8
1 896	2 717 530	13 773 881	5,1
1 897	2 681 537	11 450 487	4,3
1 898	2 573 169	17 282 120	6,7
1 899	2 783 745	13 926 038	5,0
Moyenne	2 743 940	15 461 775	5,6
1 900	2 864 483	22 209 730	7,8
1 901	2 800 965	20 500 502	7,3
1 902	2 946 860	20 924 176	7,1
1 903	2 975 189	18 802 027	6,3
1 904	2 700 573	15 763 363	5,8
1 905	2 794 021	13 933 231	5,0
1 906	2 779 801	21 156 250	7,6
1 907	2 738 354	19 098 809	7,0
1 908	3 020 939	17 671 969	5,8
1 909	2 933 489	22 058 677	7,5
Moyenne	2 855 467	19 211 873	6,7

Source : MADR

Premiers effets de la politique de renouveau agricole et rural sur la filière blés en Algérie

Années	Superficie (ha)	Production (q)	Rendement (q/ha)
1 910	2 957 953	21 796 787	7,4
1 911	2 933 979	23 245 589	7,9
1 912	3 045 386	16 348 017	5,4
1 913	3 031 423	24 236 298	8,0
1 914	3 032 244	19 692 282	6,5
1 915	2 841 325	19 802 989	7,0
1 916	2 953 846	18 769 972	6,4
1 917	2 689 662	14 665 504	5,5
1 918	2 832 269	21 646 067	7,6
1 919	2 550 844	14 488 093	5,7
<b>Moyenne</b>	<b>2 886 893</b>	<b>19 469 160</b>	<b>6,7</b>
1 920	2 888 123	9 387 818	3,3
1 921	2 571 008	17 135 112	6,7
1 922	2 910 014	10 829 133	3,7
1 923	2 675 375	22 401 004	8,4
1 924	2 978 000	10 237 000	3,4
1 925	3 084 000	18 997 782	6,2
1 926	3 199 000	12 679 000	4,0
1 927	2 977 394	16 770 394	5,6
1 928	3 102 314	19 007 844	6,1
1 929	3 225 952	20 016 952	6,2
<b>Moyenne</b>	<b>2 961 118</b>	<b>15 746 204</b>	<b>5,3</b>

Source : MADR

<b>Années</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Production (q)</b>	<b>Rendement (q/ha)</b>
<b>1 930</b>	<b>3 363 801</b>	<b>19 546 868</b>	<b>5,8</b>
<b>1 931</b>	<b>2 984 604</b>	<b>14 065 981</b>	<b>4,7</b>
<b>1 932</b>	<b>3 060 337</b>	<b>15 948 821</b>	<b>5,2</b>
<b>1 933</b>	<b>3 194 600</b>	<b>17 953 357</b>	<b>5,6</b>
<b>1 934</b>	<b>3 095 696</b>	<b>23 315 836</b>	<b>7,5</b>
<b>1 935</b>	<b>3 088 598</b>	<b>17 373 788</b>	<b>5,6</b>
<b>1 936</b>	<b>3 187 269</b>	<b>16 275 926</b>	<b>5,1</b>
<b>1 937</b>	<b>3 189 190</b>	<b>16 407 361</b>	<b>5,1</b>
<b>1 938</b>	<b>3 018 487</b>	<b>16 962 010</b>	<b>5,6</b>
<b>1 939</b>	<b>3 094 036</b>	<b>24 830 770</b>	<b>8,0</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3 127 662</b>	<b>18 268 072</b>	<b>5,8</b>
<b>1 940</b>	<b>2 958 837</b>	<b>10 221 190</b>	<b>3,5</b>
<b>1 941</b>	<b>2 999 898</b>	<b>22 270 799</b>	<b>7,4</b>
<b>1 942</b>	<b>3 044 140</b>	<b>12 355 305</b>	<b>4,1</b>
<b>1 943</b>	<b>2 929 560</b>	<b>17 239 000</b>	<b>5,9</b>
<b>1 944</b>	<b>2 617 860</b>	<b>11 525 000</b>	<b>4,4</b>
<b>1 945</b>	<b>2 435 821</b>	<b>4 004 000</b>	<b>1,6</b>
<b>1 946</b>	<b>2 301 000</b>	<b>14 900 000</b>	<b>6,5</b>
<b>1 947</b>	<b>2 533 000</b>	<b>8 545 880</b>	<b>3,4</b>
<b>1 948</b>	<b>2 627 700</b>	<b>17 664 500</b>	<b>6,7</b>
<b>1 949</b>	<b>2 762 300</b>	<b>19 713 300</b>	<b>7,1</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 721 012</b>	<b>13 843 897</b>	<b>5,1</b>

Source : MADR

Premiers effets de la politique de renouveau agricole et rural sur la filière blés en Algérie

Années	Superficie (ha)	Production (q)	Rendement (q/ha)
1 950	2 858 700	20 173 800	7,1
1 951	3 026 750	15 628 220	5,2
1 952	3 294 030	23 772 460	7,2
1 953	3 253 320	19 380 130	6,0
1 954	3 509 600	24 376 570	6,9
1 955	3 560 750	20 903 680	5,9
1 956	3 504 780	26 558 400	7,6
1 957	3 291 850	20 523 450	6,2
1 958	3 055 510	19 640 360	6,4
1 959	2 877 900	17 668 000	6,1
Moyenne	3 223 319	20 862 507	6,5
1 960	3 148 000	24 173 000	7,7
1 961	2 697 296	9 208 566	3,41
1 962		23 571 000	
1 963	3 064 188	23 116 952	7,54
1 964	2 799 540	14 759 980	5,3
1 965	2 862 990	17 244 840	6,0
1 966	1 894 670	7 663 420	4,0
1 967	2 593 110	16 315 660	6,3
1 968	3 007 660	21 130 180	7,0
1 969	3 000 650	18 367 000	6,1
Moyenne	2 693 103	15 913 513	5,9

Source : MADR

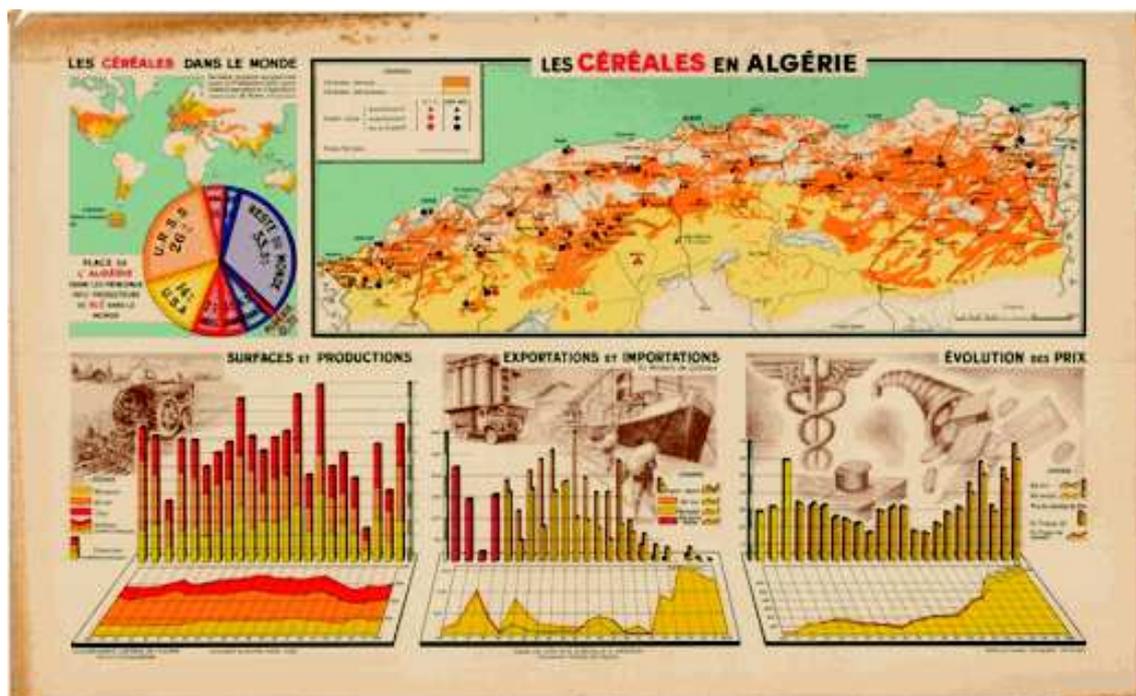
<b>Années</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Production (q)</b>	<b>Rendement (q/ha)</b>
<b>1 970</b>	<b>2 218 530</b>	<b>20 477 920</b>	<b>9,2</b>
<b>1 971</b>	<b>2 943 630</b>	<b>17 275 090</b>	<b>5,9</b>
<b>1 972</b>	<b>3 509 540</b>	<b>23 541 990</b>	<b>6,7</b>
<b>1 973</b>	<b>3 224 880</b>	<b>15 851 230</b>	<b>4,9</b>
<b>1 974</b>	<b>2 967 340</b>	<b>14 722 830</b>	<b>5,0</b>
<b>1 975</b>	<b>3 165 540</b>	<b>26 700 900</b>	<b>8,4</b>
<b>1 976</b>	<b>3 345 980</b>	<b>23 073 690</b>	<b>6,9</b>
<b>1 977</b>	<b>2 776 480</b>	<b>11 371 030</b>	<b>4,1</b>
<b>1 978</b>	<b>2 623 170</b>	<b>15 359 020</b>	<b>5,9</b>
<b>1 979</b>	<b>2 885 030</b>	<b>16 174 860</b>	<b>5,6</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 966 012</b>	<b>18 454 856</b>	<b>6,2</b>
<b>1 980</b>	<b>3 179 160</b>	<b>24 158 660</b>	<b>7,6</b>
<b>1 981</b>	<b>2 833 550</b>	<b>18 291 370</b>	<b>6,5</b>
<b>1 982</b>	<b>2 566 450</b>	<b>15 206 060</b>	<b>5,9</b>
<b>1 983</b>	<b>2 223 760</b>	<b>12 859 100</b>	<b>5,8</b>
<b>1 984</b>	<b>2 665 810</b>	<b>14 536 530</b>	<b>5,5</b>
<b>1 985</b>	<b>3 195 800</b>	<b>29 159 130</b>	<b>9,1</b>
<b>1 986</b>	<b>2 869 330</b>	<b>24 007 670</b>	<b>8,4</b>
<b>1 987</b>	<b>2 716 840</b>	<b>29 624 090</b>	<b>10,9</b>
<b>1 988</b>	<b>1 805 220</b>	<b>10 337 410</b>	<b>5,7</b>
<b>1 989</b>	<b>2 636 180</b>	<b>20 016 100</b>	<b>7,6</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2 669 210</b>	<b>19 819 612</b>	<b>7,4</b>

Source : MADR

Années	Superficie (ha)	Production (q)	Rendement (q/ha)
1 990	2 365 020	16 247 170	6,9
1 991	3 417 310	38 074 880	11,1
1 992	3 529 540	33 279 320	9,4
1 993	1 958 730	14 517 720	7,4
1 994	1 286 330	9 632 350	7,5
1 995	2 578 630	21 380 000	8,3
1 996	3 663 000	49 000 000	13,4
1 997	1 115 290	8 692 210	7,8
1 998	3 575 000	30 250 000	8,5
1 999	1 888 350	20 200 000	10,7
<b>Moyenne</b>	<b>2 537 720</b>	<b>24 127 365</b>	<b>9,5</b>
2 000	1 056 860	9 318 180	8,8
2 001	2 401 800	26 575 280	11,1
2 002	1 844 460	19 514 100	10,6
2 003	2 900 820	42 643 740	14,7
2 004	3 000 000	40 313 000	13,4
2 005	2 349 619	35 250 465	15,0
2 006	2 671 140	40 128 100	15,0
2 007	2 875 500	43 000 000	15,0
2 008	1 464 333	16 000 000	11,6
2 009	3 200 000	61 227 000	17,5
<b>Moyenne</b>	<b>2 376 453</b>	<b>32 974 287</b>	<b>13,9</b>

Source : MADR

## Annexe N° 4. Place de l'Algérie parmi les principaux pays producteurs de Blé dans le Monde 1939.



## Annexe N° 5. Moulins de Hodna, M'Sila, ERIAD



## **Annexe N° 6. Semoulerie d'Arris ERIAD**



**Annexe N° 7. Semoulerie Batna ERIAD**



## **Annexe N° 8. Nouvelle gamme de Moissonneuse Batteuse fabriquée localement de marque 'SAMPO' PMAT 2011.**



## **Annexe N° 9. Culture de blé tendre dans la région de Sétif**



**Annexe N°10. Décret fixant le statut de l'OAIC.**

**11 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 01 du 20/01/97**

Le décret n° 01 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 01 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles avant le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 01 du 20/01/97.

**12 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 02 du 20/01/97**

Le décret n° 02 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 02 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 02 du 20/01/97.

**13 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 03 du 20/01/97**

Le décret n° 03 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 03 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 03 du 20/01/97.

**14 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 04 du 20/01/97**

Le décret n° 04 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 04 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 04 du 20/01/97.

**15 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 05 du 20/01/97**

Le décret n° 05 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 05 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 05 du 20/01/97.

**16 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 06 du 20/01/97**

Le décret n° 06 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 06 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 06 du 20/01/97.

**17 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 07 du 20/01/97**

Le décret n° 07 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 07 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 07 du 20/01/97.

**18 - Bénéficiaires de la nouvelle législation n° 08 du 20/01/97**

Le décret n° 08 du 20/01/97 a permis de bénéficier de la nouvelle législation n° 08 du 20/01/97. Les bénéficiaires de cette législation sont les agriculteurs qui ont été inscrits au rôle des terres agricoles après le 31/12/96 et qui ont été déclarés bénéficiaires de la nouvelle législation n° 08 du 20/01/97.

# Annexe N° : 11 Cartes de la céréaliculture

